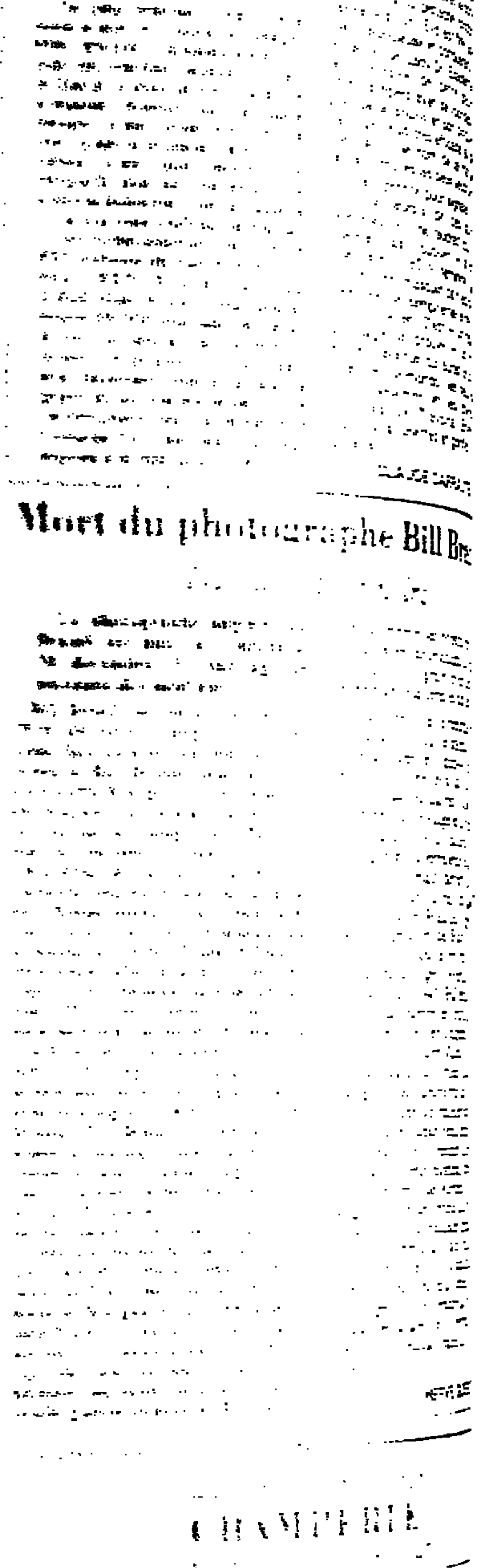
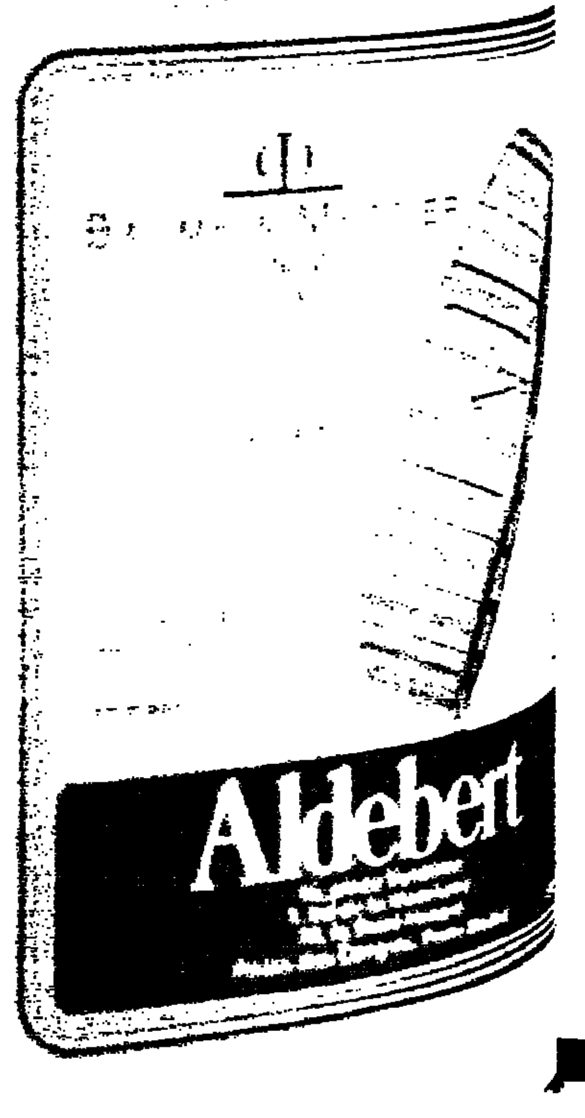




QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12101 – VENDREDI 23 DÉCEMBRE 1983



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 16 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

LE CONFLIT SAHARIEN

Le Polisario annonce une importante attaque de l'armée marocaine

LIRE PAGE 4

Réconciliation entre l'Egypte et l'O.L.P.

La rencontre entre M. Moubarak et M. Arafat au Caire renforce l'organisation palestinienne face à la Syrie

M. Yasser Arafat a été reçu ce jeudi matin 22 décembre par le président Moubarak, au palais de Koubbeh, au Caire. Le chef palestinien avait été accueilli, à son escale à Ismailia, par le premier ministre égyptien, M. Fouad Mohieddine.

Deux organisations islamistes ont revendiqué jeudi le nouvel attentat au camion piégé commis la veille contre le contingent français à Beyrouth et qui a fait quinze morts, dont un soldat français.

M. Arafat n'avait plus remis les pieds dans la vallée du Nil depuis le 9 novembre 1977. Ce jour-là, le chef de l'O.L.P. avait piqué une colère en entendant le chef de l'Etat égyptien annoncer au Parlement qu'il se rendrait éventuellement en Israël ; le soir même il quittait Le Caire. On connaît la suite : Sadate est dénoncé comme un « traître », et l'Egypte est exclue de la Ligue arabe après qu'elle eut signé, en mars 1979, son traité de paix avec l'Etat hébreu.

Le fait que M. Yasser Arafat ait choisi de s'embarquer sur un bateau se rendant au Yémen du Nord – et non un autre qui vogue en direction de la Tunisie, – qui devait forcément traverser le canal de Suez, indique que sa rencontre avec le chef de l'Etat égyptien n'est pas fortuite. Elle confirme que le président de l'O.L.P. passe l'éponge et a décidé d'ébaucher une réconciliation avec le successeur de Sadate.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

L'offensive américaine dans l'industrie de la communication

Pour répondre à la concurrence d'I.B.M. A.T.T. va acquérir 25 % du capital de la société italienne Olivetti

L'accord annoncé le mercredi 21 décembre entre le groupe italien Olivetti (2,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires) et le géant américain American Telephone and Telegraph (56 milliards de dollars) restera comme l'un des événements industriels majeurs de l'année. A.T.T. va acquérir 25 % du capital d'Olivetti, et les deux firmes vont amorcer une vaste coopération commerciale, industrielle et technologique.

Dans la gigantesque bataille engagée depuis le début de la décennie pour la conquête du marché mondial des industries de la communication, cette alliance apparaît comme une des premières réponses d'envergure à l'offensive tous azimuts déclenchée par I.B.M. C'est d'ailleurs bien ainsi que les dirigeants d'Olivetti et d'A.T.T. l'entendent.

« Cet accord est le seul qui puisse concurrencer I.B.M. », a estimé M. Carlo de Benedetti en présentant l'opération avec quelque solennité à la presse mercredi 21 décembre à Rome. Désormais, les hostilités sont ouvertement engagées avec celui que l'on qualifie de *« principal adversaire »*.

Fatigué mais visiblement soulagé, le bouillant patron d'Olivetti ne cachait pas cependant sa satisfaction. Il a réussi à résoudre un délicat problème – se sortir du guêpier français et trouver un nouveau partenaire – dans les délais qu'il s'était plus ou moins fixés.

J.-M. QUATREPOINT.

(Lire la suite page 22.)

L'image ternie du Sénégal

L'aggravation de la situation en Casamance, province méridionale du Sénégal – où les affrontements de dimanche ont fait, selon un dernier bilan, vingt-cinq morts, – a d'autant plus surpris que cet Etat de l'Afrique de l'Ouest a toujours représenté un modèle de paix, de liberté et de stabilité sur un continent agité. L'ancienne colonie française offrait, pour beaucoup, l'image de la réussite de l'une des rares démocraties pluralistes d'Afrique, épargnée, dans une large mesure, par les tensions ethniques dont sont victimes ses voisins depuis l'indépendance.

L'explosion de violence séparatiste du week-end rappelle cependant que, après les incidents qui se sont déjà produits en Casamance l'an dernier, le Sénégal n'est pas complètement à l'abri des conséquences néfastes du tracé des frontières héritées de la colonisation. Véritable « grenier » du pays, la région fertile du Sud se sent isolée géographiquement, car elle demeure coupée du reste du territoire par la Gambie, partenaire d'une confédération sénégambienne dont les liens, depuis sa création le 1er février 1982, demeurent relativement lâches.

Les Diolas de Casamance souffrent, en outre, de la domination qu'ils jugent méprisante des Ouolofs, ethnie majoritaire. La pénurie alimentaire actuelle, due à une grave sécheresse, a provoqué une migration vers la province méridionale, qui a manifestement contribué à aviver les tensions. Le président Diouf avait tenté de désamorcer la crise en faisant une plus large place aux représentants de la Casamance au sein du Parlement, du gouvernement et du parti socialiste au pouvoir. Mais ces mesures n'ont pas eu tous les effets escomptés.

Aux prises avec de graves difficultés financières, le Sénégal n'avait pas besoin de cette épreuve supplémentaire. Dans une situation qui le contraint à dépendre beaucoup de la générosité internationale pour tenter de redresser une économie vacillante, le successeur de M. Senghor aurait probablement souhaité pouvoir davantage associer l'opposition – pas moins de quatorze formations politiques – aux mesures d'austérité renforcées depuis l'été dernier.

Cette ouverture ne s'est pas encore réalisée, les opposants contestant toujours, non sans quelques motifs, les résultats des élections générales du 27 février. Au sein du Parlement, le P.S. de M. Diouf occupe 111 sièges sur 120. Le parti démocratique sénégalais de Me Wade n'a enlevé que huit sièges, et le neuvième est allé au professeur Cheikh Anta Diop, qui refuse toujours d'exercer son mandat en signe de protestation. Autant dire que, au lieu de bénéficier d'un appui parlementaire actif, le président Diouf se retrouve face à une Chambre d'enregistrement.

La popularité dont le président sénégalais a joui pendant les deux premières années de la difficile succession de M. Senghor a donc fléchi cette année, et les affrontements de Casamance ne peuvent qu'encourager cette tendance. Il lui faut trouver très vite les moyens d'apaiser les esprits en Casamance, ce qui implique peut-être un renforcement de la confédération sénégambienne, afin que la Gambie ne demeure plus un écran entre le Sénégal et sa province méridionale isolée.

AU JOUR LE JOUR

Colonie

Une étude du Congrès des Etats-Unis affirme que le programme spatial Saliout « manifeste clairement » *la volonté des Soviétiques d'* « établir des colonies permanentes ailleurs que sur la Terre, d'abord dans des stations orbitales, ensuite sur la Lune, et finalement sur Mars ».

Les experts américains ne précisent pas si, à leur connaissance, les futurs colons de la Lune et de Mars seront des volontaires ou des proscrits, ni quel sera leur nombre.

M. Reagan ne doit pas se réjouir trop vite : ce n'est pas demain que tous les Soviétiques abandonneront notre planète.

BRUNO FRAPPAT.

Point de vue

Débloquer la coopération européenne

par LÉO TINDEMANS (*)

Dans un monde plus tendu qu'à aucun moment depuis vingt ans, l'Europe des Dix a donné à Athènes le spectacle de l'impuissance, fruit de la désunion. Toute la masse eurasienne est secouée par des conflits, mais sa péninsule occidentale, qui pendant quelques siècles a dominé le monde, rassemble ses dirigeants pour débattre, sur le sol grec, de la limitation de la production laitière, et ils échouent ! Puissions-nous tirer à temps les leçons de cet échec, qui sont nombreuses !

Je voudrais n'en retenir aujourd'hui qu'une coopération politique. Elle s'est développée pendant douze ans avec un dynamisme tranquille et surprenant. Plus récemment, chacun a noté quelques failles. L'Europe s'est tue, alors qu'elle aurait dû parler. Les ministres ont parfois eu tendance à étaler ce qui les divise plutôt que ce qui les unit. A Athènes, le conseil européen a été silencieux sur les thèmes politiques, et il a eu raison. Il eût été quelque peu dérisoire de prendre parti sur le Moyen-Orient ou l'Amérique centrale, alors que nous ne parvenions pas à nous mettre d'accord sur nos propres problèmes. Sans Communauté économique il n'y a pas de politique commune valable à l'extérieur.

Heureusement, chacun admet maintenant qu'il n'est pas possible d'aborder les problèmes internationaux sur la base d'une distinction nette entre le politique et l'économique. La déclaration de Stuttgart sur l'union européenne encourage les ministres à traiter les deux aspects ensemble. C'est lorsqu'elle utilise, directement ou implicitement, le poids économique, commercial ou financier de la Communauté que la coopération politique se révèle vraiment efficace. A Athènes, une Communauté en crise a constaté qu'elle était sans force politique.

Dans le réexamen critique de l'ensemble des structures européennes auquel nous devrons nécessairement procéder, la coopération politique doit recevoir sa part d'attention. Pour ce qui me concerne, deux problèmes, difficiles et liés entre eux, continuent à me préoccuper, car ils n'ont rien perdu de leur acuité depuis qu'en 1975 j'en soulignais l'importance dans mon « Rapport sur l'union européenne » (1) : le dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis et les questions de sécurité.

Dans les relations transatlantiques, ni le nombre ni la qualité des contacts ne sont en cause, mais plutôt leur nature. Les relations bilatérales sont étroites et multiples, le plus souvent franches et directes. Les mécanismes de l'O.C.D.E et de l'OTAN fonctionnent bien dans leurs sphères respectives et, dans le deuxième cas, ont sans doute gagné en efficacité au niveau ministériel par l'introduction de séances restreintes et de réunions informelles.

Il y a en outre des sommets occidentaux, irréguliers mais en passe de devenir habituels. Ce qui me gêne dans cet ensemble apparemment fourni, c'est l'absence de la Communauté. La construction européenne, dans sa dimension économique comme dans sa dimension politique, présente, de toute évidence, des aspects, positifs et négatifs, de la plus haute importance pour les Etats-Unis.

Inversement, l'intérêt des Etats européens serait d'utiliser plus fréquemment leur solidarité nouvellement acquise pour faire valoir une position collective dans les relations transatlantiques. Mais ce débat n'a pas lieu, faute de cadre et faute d'interlocuteur mandaté. La Communauté des Dix est sans doute présente à l'esprit de chacun dans les formes multiples des rapports Europe-Etats-Unis, mais elle est présente comme le fantôme d'Hamlet : on le retrouve dans chaque couloir, mais il se tait ou s'exprime de façon indistincte.

Nos gouvernements, dans un respect pour une fois scrupuleux des règles du traité de Rome, laissent à la Commission la tâche ingrate de débrouiller les conflits d'intérêts qui surgissent inévitablement dans les relations commerciales. Ils laissent à la présidence le soin d'informer les Etats-Unis du fonctionnement de la coopération politique selon des procédures d'une discrétion proche de la clandestinité. Pour le reste, nous sommes tellement loin de penser à une approche collective que l'Amérique du Nord est la seule région au monde pour laquelle la coopération politique n'a prévu aucun groupe de travail. On devrait pouvoir faire mieux !

(Lire la suite page 2.)

(*) Ministre des relations extérieures de Belgique.

(1) M. Tindemans avait été chargé par les pays membres de présenter un rapport sur les moyens de faire progresser l'union politique de l'Europe.

Le débat sur l'école privée

Risque de blocage à propos de la titularisation des enseignants

Le conseil des ministres du 21 décembre a fixé la méthode et le calendrier des négociations que M. Savary va mener sur les relations entre l'école privée et l'école publique.

Cette fois encore, les réactions des interlocuteurs du ministre se renvoient, comme dans un miroir, leur propre image inversée : quand l'un pleure, l'autre rit. Cependant, des deux côtés, on a appris la sagesse. C'est pourquoi les uns et les autres ont adopté – faisant fi des débordements de l'opposition politique – le ton de la prudence et de la nuance.

Les laïques semblent approuver, du bout des lèvres, la démarche de M. Savary, la même qu'ils ont rejetée en octobre. Tandis que les représentants de l'enseignement catholique, attendant les textes annoncés pour juger sur pièces, rappellent ce qui, pour eux, peut être modifié et ce qui est inacceptable.

Rompu aux techniques et aux aléas de la diplomatie, M. Savary ne devrait guère être surpris de la nouvelle prise de position de ses partenaires. Celle-là, comme les précédentes, pouvait être prévue de longue date. Avant même de rendre publiques ses propositions du 18 octobre, le ministre n'ignorait pas qu'une démarche globale aurait peu de chances d'aboutir.

C'est pourquoi la forme même du texte proposé, classant un à un les problèmes à résoudre en plusieurs degrés de difficulté ouvrait la porte à des négociations, domaine par domaine, avec chacun des intéressés. En même temps, un calendrier de résolution était fixé, dans lequel les différentes étapes s'échelonnaient entre 1983 et 1986. Déjà le ministre précisait que des mesures législatives étaient nécessaires dès 1983-1984.

CATHERINE ARDITTI.

(Lire la suite page 8.)

A LA COMÉDIE-FRANÇAISE : « L'ÉCOLE DES FEMMES » ET « LA CRITIQUE DE L'ÉCOLE DES FEMMES »

Molière ou l'autodéfense sceptique

La Critique de l'Ecole des femmes, que Jacques Rosner met en scène à la Comédie-Française, en lever de rideau de *l'Ecole des femmes*, est une pièce bien ambiguë et insolite de Molière – mais ne le sont-elles pas toutes ?

Molière joue pour la première fois *la Critique de l'Ecole des femmes* le 1er juin 1663, cinq mois après la création de *l'Ecole des femmes* le 26 décembre 1662. Entre-temps, durant ces cinq mois, *L'Ecole des femmes* a obtenu un succès public remarquable, juste un peu plus faible au moment des vacances de Pâques.

Cette réussite a été accompagnée, ce qui n'est pas pour surprendre, de mouvements divers, petits chahuts du balcon, critiques méchantes, pamphlets parfois sinistres qui s'en prennent aux personnes de l'auteur et de sa femme, et de beaucoup de conversations de ville, enthousiastes ou venimeuses.

Histoire de réagir à ce charivari, et de contester certaines attaques, Molière présente donc *la Critique de l'Ecole des femmes*, sept scènes assez longues, au cours desquelles trois femmes et trois hommes, qui viennent de voir *l'Ecole des femmes*, s'affrontent assez vertement.

Molière charge deux spectateurs « éclairés », une femme, Uranie, et un homme, Dorante, de prendre la défense de sa pièce face à une précieuse, un marquis, et un auteur un peu obscur, appelé Lysidas. Or ce qui est singulier, ce qui fait le vrai intérêt de cette *Critique*, c'est que le « plaidoyer pro modo » que Molière entreprend par l'entremise de ses personnages n'est pas tranché.

Molière adresse à son *Ecole des femmes* des reproches qui parfois sont justes, et il la protège par des arguments qui, parfois, sont douteux. Cela saute aux yeux à propos d'une chose fondamentale, qui restera toujours actuelle : celle de la sanction du public. Celle du succès d'une œuvre.

Par exemple le marquis, spectateur difficile qui n'aime pas *l'Ecole des femmes*, observe que tout au long de la soirée le parterre rit aux éclats, et, à ses yeux, cela prouve que « la pièce ne vaut rien ». Dorante, au contraire, qui s'avère l'avocat inconditionnel de Molière, se moque des critiques qui font la tête et restent de glace au milieu des gens qui s'esclaffent, et il lance d'une voix claironnante le fameux *précepte selon quoi « le grand art est de plaire »*, « la grande règle de toutes les règles est de plaire ».

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 16.)

Le Monde

idées

L'Europe en question

Le 1er janvier, la France succédera à la Grèce comme président pour six mois de la Communauté des Dix. Léo Tindemans pense qu'elle est bien placée pour relancer la coopération politique, quitte, pour les actions d'envergure, à envisager avec prudence la solution d'une Europe différenciée. Alfred Grosser croit surtout nécessaire qu'elle renonce à réclamer pour elle une place tout à fait à part. André Fontaine rend compte d'un colloque qui vient de se tenir à Berlin sur le thème, essentiel pour l'avenir européen, de l'identité allemande.

Ne dédramatisons pas !

par ALFRED GROSSER

NON, il ne faut pas dédramatiser. Au contraire : il faudrait affirmer clair et haut que l'Europe devrait être au centre des préoccupations de chacun — en Allemagne plus que les Pershing, en France plus que la nature salvatrice ou destructrice du socialisme. De cette Europe en échec, il convient de parler avec gravité, même si la tentation est grande de recourir à l'ironie : quel fantastique décalage entre la Déclaration solennelle sur l'union européenne, lancée à Stuttgart en juin et évoquant *« la conscience d'une communauté de destin »*, *« la volonté d'affirmer l'identité européenne »*, et l'absence du moindre texte à l'issue du sommet suivant, à Athènes, moins de six mois plus tard !

Fallait-il vraiment tant de courage pour dire pourquoi les difficultés de base étaient si redoutables et pourquoi l'intérêt fondamental de tous, notamment l'intérêt français, était de les surmonter ? L'analyse critique des attitudes aurait pu alors être laissée sans dommage aux commentateurs.

Difficulté centrale : le traité de Rome était bien destiné, selon son préambule, à *« établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens »*, mais avec pour *« but essentiel »* *« l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi »*. L'article 2 assignait comme finalité à la C.E.E. *« une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré des niveaux de vie »*. Comment organiser la marche en avant communautaire quand le développement a fait place à la récession, quand la crise a remplacé l'expansion ? Des niveaux de prix garantis aux agriculteurs quelle que soit l'importance de leur production et, donc, quel que soit le coût de cette garantie, est-ce encore possible, par exemple, quand la seule action volontariste de la Commission de Bruxelles consiste à réduire au mieux la production sidérurgique ?

Autre difficulté fondamentale : élargissement et approfondissement sont bel et bien contradictoires. Faut-il pour autant rejeter l'Espagne et le Portugal après avoir accepté la Grande-Bretagne puis la Grèce ? De quel droit, au nom de quelle délimitation de l'Europe ? Même si le prix économique est régionalement élevé, même si le prix politique est considérable en termes d'efficacité, est-il acceptable que l'Europe refuse de renforcer des démocraties récentes et encore fragiles ? Si la Communauté ne consiste même pas à faire progresser sur le continent l'idéal *politique dont elle se réclame*, qu'elle dise carrément que seul le sort matériel de ses habitants la préoccupe.

Il est vrai que ce sort est effectivement directement lié à sa réussite. C'est cela qu'il aurait fallu dire haut et clair à Athènes — et pas en formules ampoulées comme à Stuttgart, mais avec des données simples et précises, comme celles que Michel Albert a énoncées dans son *Pari pour l'Europe*. Faire comprendre — tout particulièrement aux Français — que *« la contrainte extérieure est d'autant plus contraignante qu'il y a davantage d'extérieur »*, voilà qui est possible à partir du constat que *« les suppressions d'emplois dues à l'électronique se multiplient en Europe alors que les créations d'emplois correspondantes sont, elles, de plus en plus localisées au Japon et en Amérique »*.

Des données simples

Plus encore à partir d'un exemple précis : *« Le montant des dépenses de recherche et développement est encore, dans la Communauté, voisin de celui des Etats-Unis et environ deux fois plus élevé que celui du Japon, mais la dispersion de nos moyens aboutit à un éparpillement des efforts qui fait que la R.F.A. emploie quatre fois moins de chercheurs que le Japon dans l'industrie des machines-outils où elle est traditionnellement prépondérante, et la France six fois moins de chercheurs et d'ingénieurs dans celle des transports, où elle obtient cependant encore ses meilleurs résultats à l'exportation. »*

A quoi a abouti le silence sur l'utilité vitale d'un regroupement industriel européen présupposant une volonté politique commune ? A quoi a abouti la constante affirmation contraire de la possibilité du salut par une politique industrielle nationale ? L'*Euro-baromètre* de juin dernier donne la réponse. La disparition de la C.E.E. ne laisserait majoritairement de « grands secrets » qu'au Luxembourg, aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne ; Pour 43 % les Français se disent indifférents, les Britanniques éprouveraient, à 30 %, *« un vif soulagement »*, 22 % d'entre eux seulement ayant des regrets. Les pourcentages britanniques renvoient à la question : fallait-il laisser entrer la Grande-Bretagne ? A entendre Mrs Thatcher, on peut s'interroger. *Mais* les gouvernements *français* pouvaient difficilement écarter la Grande-Bretagne au prétexte qu'elle refusait une forme d'Europe... puisqu'ils la refusaient eux-mêmes...

L'important n'est pas de répondre à *Mrs Thatcher que l'excédent* des versements britanniques sur les retours perçus n'est que la moitié de l'excédent allemand. C'est de dénoncer la conception de l'Europe comme un jeu à somme nulle, où toutes les concessions doivent se compenser, alors que ses initiateurs l'ont conçue comme un jeu à somme positive, où l'avantage commun dépasse de beaucoup la somme des apports. Or la différence n'est pas si grande entre la vision de Mrs Thatcher et celle du général de Gaulle affrontant ses partenaires comme autant d'adversaires à mater.

Un sommet échouant par suite d'une intransigeance nationale, il y en a déjà eu un : le 30 juin 1965, Maurice Couve de Murville, président en exercice du conseil des ministres des affaires étrangères, a mis fin à une réunion tragiquement décisive, puisque la marche vers une vision communautaire du développement européen n'a jamais été vraiment reprise depuis lors.

A partir du 1er janvier, la présidence du conseil européen sera de nouveau française. Les obstacles pour sortir du drame sont énormes. La meilleure volonté, la plus forte volonté de la France, ne suffiraient pas à elles seules pour les surmonter. Mais rien n'est possible sans une impulsion nouvelle qui ne peut venir que d'un changement dans l'attitude française. Nous ne serons pas crédibles tant que nous parlerons Communauté tout en réclamant pour la France une place tout à fait à part.

Tant que l'Europe sera pour nous ce que montrait une caricature allemande. Un superbe coq disait : « Moi, moi, moi » (en français dans la bulle), le titre du dessin étant « L'Europe doit parler d'une seule voix ». C'était lorsque Michel Jobert était au Quai d'Orsay.

Pour aider à la sortie du drame, la présidence française doit faire preuve non seulement d'initiative, mais aussi, après tant d'années d'un orgueil stérile, de la modestie sans laquelle ne renaîtra pas la confiance en la France, sans laquelle elle ne redeviendra pas le moteur de la création européenne.

Débloquer la coopération européenne

(Suite de la première page.)

Quant à *la dimension européenne* des problèmes de sécurité, elle suscite partout un intérêt grandissant, en France plus encore qu'ailleurs. Le très important discours prononcé à Bonn le 24 novembre par le président Mitterrand comme son interview télévisée du 16 novembre faisaient, à cet égard, écho à deux exposés du premier ministre devant l'Institut des hautes études de la défense nationale. Pour une variété de raisons et notamment pour mieux résister aux tendances neutralistes, je crois nécessaire de rechercher une « européisation » accrue des problèmes de défense. Je suis d'accord avec M. Mauroy lorsqu'il affirme que rien ne peut actuellement se substituer aux systèmes nucléaires américains qui garantissent la sécurité des Etats européens, en particulier de ceux qui ne disposent pas de force nucléaire nationale.

Un moindre mal

Je pense comme lui qu'une réflexion entre nos gouvernements sur les concepts stratégiques et certaines formes de coopération en matière de défense sont aujourd'hui possibles et souhaitables. Tout le monde n'est pas de cet avis au sein de la Communauté. Nous ne pouvons donc pas utiliser les structures de la coopération politique, qui sont le prolongement naturel de cette Communauté. Reste l'U.E.O., organisation ancienne, dont les structures et les virtualités sont largement inemployées. Je ne verrais pour ma part aucun inconvénient à ce qu'on s'efforce d'y développer une sorte de coopération sur les problèmes politico-militaires, à condition que l'organisation elle-même soit ouverte à tous les membres de la Communauté qui en acceptent les règles.

Une évolution de ce genre introduirait, au moins provisoirement, dans le domaine de la sécurité, une notion d'Europe « différenciée », analogue à celle que le système monétaire européen établit dans le domaine monétaire. Cette notion comporte évidemment des dangers pour la cohésion de l'ensemble. Mais à condition de n'exclure que ceux *qui s'excluent eux-mêmes*, et à condition de faire un effort sérieux *pour rapprocher en pratique*, autant que faire se peut, les diverses structures, cette voie me semble un moindre mal.

L'Europe ne peut plus se permettre de perdre quelque chance que ce soit sous prétexte que celle-ci ne se présente pas comme les plus exigeants d'entre nous pourraient le souhaiter.

Un historien jugerait sans doute que ce qui bloque la construction européenne, c'est l'adoption graduelle, pour des raisons complexes, d'un système de décision qui favorise exagérément les positions négatives. Il suffit d'un seul pour empêcher l'ensemble de faire quoi que ce soit, alors qu'il ne suffit généralement pas d'une forte majorité pour aboutir à une action quelconque.

Il n'y a pas de solution simple à cette situation. *S'agissant de la coopération politique*, il me semble qu'un rappel de la perspective générale, des motivations, de l'effort exceptionnel mérité par ce forum que nous avons voulu privilégié, de l'utilité qu'il présente pour chacun de nous, devrait permettre de surmonter les premières atteintes de la routine pour arriver plus souvent à un consensus. Là où celui-ci se révèle impossible pour des actions nouvelles d'envergure, il faudra alors envisager avec prudence la solution provisoire d'une Europe différenciée : pour imparfaite qu'elle soit, elle rend à ceux qui veulent progresser un pouvoir d'entraînement.

La France, qui va devoir conduire la Communauté à travers des écueils difficiles, est bien placée pour entreprendre cette double action. Depuis l'origine, elle a fortement influencé la coopération politique, dont les concepts de base proviennent partiellement d'une vision gaullienne. Et sa position géostratégique lui donne une position-clé dans toute discussion commune des problèmes de défense. Les deux présidences précédentes de la France, en 1974 et en 1979, ont été marquées par des progrès significatifs de la coopération politique. Puisse-t-il en être de même cette fois-ci...

LÉO TINDEMANS.

UN COLLOQUE A BERLIN

L'Allemagne en quête d'identité

par ANDRÉ FONTAINE

LE Reichstag, autrement dit *l'ancien Parlement allemand*, a abrité, du 15 au 17 décembre, un colloque sur «l'identité allemande», patronné à la fois par l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg et le Centre d'infor*mation et de recherche sur l'Allemagne* contemporaine de Paris. Sujet d'actualité, comme le montre la publication à peu de distance sur les bords du Rhin de deux livres qui, dans un esprit tout à fait différent, lui sont consacrés.

Les participants allemands avaient demandé qu'on leur pose des questions. Elles allaient de soi : les conséquences, à terme, de la rupture du consensus en politique étrangère; la *portée* du nouveau discours *sur* l'unité nationale; la C.E.E. après l'échec d'Athènes; et bien sûr tout ce qu'on dit ici ou là sur la nécessité d'une défense européenne.

Dans les réponses reçues, on a *senti*, des Verts au gouvernement, dont le ministre d'Etat Philip Jenninger a exposé le point de vue, un commun désir de rassurer. Personne, et surtout pas le social-démocrate Klaus Bölling, ne prend Erich Honecker, le numéro un de Berlin-Est, pour un libéral, même si tel orateur l'a crédité d'une marge de manœuvre supérieure par rapport à Moscou à celle dont Bonn dispose vis-à-vis de Washington.

La « glaciation » promise oubliée

Personne, au S.P.D., ne veut quitter le pacte atlantique. Mais les Allemands, dont le territoire est déjà jonché d'armes nucléaires, n'ont pas envie de servir de cible. Ce qui a amené André Glucksmann à se demander s'ils ne s'imaginaient pas inconsciemment sous les traits de «juifs de la troisième guerre mondiale», victimes en puissance d'un génocide dont l'ampleur ferait oublier l'autre.

La réunification? Mais non, personne n'en parle, personne n'y croit. Ce dont il s'agit c'est de réduire les effets négatifs pour les Allemands de leur division en deux *Etats*. Et donc de multiplier les réseaux d'interdépendance. Dans cet ordre d'idées on ne saurait surestimer le rôle joué par la T.V. ouest-allemande, que chacun regarde abondamment à l'Est. Non seulement *elle diffuse* une vision du monde bien peu léniniste, mais au travers de la campagne pacifiste elle est porteuse d'un discours chrétien qui trouve, en R.D.A., un public, notamment jeune, particulièrement réceptif.

Tout le monde a été frappé, en tout cas, que M. Honecker ait si vite oublié qu'il avait annoncé une *« glaciation »* des relations interallemandes, au cas où les euromissiles seraient déployés. Les premiers Pershing sont en place et il continue d'être tout sourire pour Helmut Kohl. Il faut dire qu'il a obtenu de lui, au printemps, un crédit d'un milliard de deutschemarks dont il sollicite le renouvellement.

La plupart des participants allemands ont paru se contenter de ce climat rassurant, *se félicitant* par exemple de ce que Honecker ait repris à son compte une formule du professeur von Thadden, de Göttingen, sur la communauté de responsabilité *(Verantwortungsgemeinschaft)* des deux Républiques sœurs et rivales. C'est que les intellectuels allemands gardent la passion du *Begriff*, du concept, même lorsqu'il reste un peu vague. Joseph Rovan a voulu aller plus loin. La raison d'être de la nation étant la démocratie, peut-on sacrifier la seconde à la première ? La réponse n'a pas été unanime. Un député Vert, Otto Schily, a quelque peu inquiété ses auditeurs en opposant la *« majorité réelle »* à la *« majorité légale »*. Il n'a pas été jusqu'à citer Maurras.

Les Français étaient loin, bien sûr, d'être unanimes. A un naïf Allemand qui prétendait dissocier le politique du militaire, Marie-France Garaud a *répliqué* que tout procédait de la défense. Jean-Pierre Chevènement a estimé que le danger soviétique n'était qu'un *« problème militaire à traiter comme tel »*, et appelé l'Europe, pour échapper au *déclin, à se doter, autour du* couple franco-allemand, d'un système confédéral, axé sur l'industrie et la défense, le découplage avec les États-Unis *étant* désormais à ses yeux avéré. Glucksmann n'a pas *hésité à demander aux Allemands* s'ils avaient vraiment envie de se défendre et les a encouragés à se doter d'armes nucléaires.

Le romantisme n'était pas seule*ment, comme on* le voit, du côté des Allemands. Reste que c'est à leur initiative que le colloque a traité de l'identité allemande, et que personne n'aurait eu l'idée, il y a seulement deux ou trois ans, d'en faire l'objet d'une rencontre de ce genre. C'est donc que quelque chose est en train de changer. Mais, compte tenu du poids des contraintes internationales, le changement ne peut s'opérer qu'à petites touches, au milieu d'un brouillard verbal qui rend la vision de chacun bien floue.

LU

« EUROPE 1995 » PAR LE GROUPE DE RECHERCHE FAST

Technologie et société

SI l'Europe avançait au train des rapports qui lui sont consacrés, quel succès ! Un nouveau texte, que l'on connaissait sous une forme volumineuse et peu accessible, vient d'être édité : le rapport FAST (1) du nom du programme de recherche approuvé en 1978 par le conseil des ministres des Dix. Cette synthèse diffuse le message essentiel suivant : il ne suffit pas de valoriser le potentiel scientifique et industriel de la Communauté, il faut aussi maîtriser les mutations sociales.

Trois thèmes ont été choisis et font l'objet d'analyses approfondies : la « bio-société » où les auteurs soulignent que le développement des biotechnologies pourrait engendrer une transformation profonde de la vie industrielle ; l'information, clé des grands enjeux économiques du jour ; l'emploi et le travail enfin, leur crise se substituant à celle de l'énergie.

Comme le reconnaissent les experts, la crise porte essentiellement sur nos incapacités à nous adapter. Les tensions s'accentuant nous rapprochent des points de rupture dans de nombreux domaines : système monétaire et financier international, urbanisme, environnement, rapports production/consommation.

C'est au fond à lutter contre les pseudo-fatalités que nous invite le groupe d'experts européens. Un nouveau plein-emploi peut naître d'un décloisonnement entre le travail et le non-travail. De même, la division in*ternationale du travail n'est pas* un absolu : une stratégie européenne d'innovation pourrait redonner ses chances à une région ou à un secteur.

Elaborées il y a déjà un certain temps, ces études ne pouvaient prendre en compte les décisions ou projets communautaires, tels que le programme ESPRIT, les rapports de la Commission de Bruxelles sur les télécommunications ou la biotechnologie. C'est dommage. Mais on voit mieux aujourd'hui combien le programme FAST a pu servir de terreau aux propositions concrètes soumises à l'examen du conseil des ministres. Ils ont eu hélas ! d'autres « chats à fouetter » à Athènes, qui sont de bien plus petite envergure, mais avec des griffes tellement plus acérées !

PIERRE DROUIN.

★ Commission des Communautés européennes. *Europe 1995. Mutations technologiques et enjeux sociaux.* Rapport FAST. Edition Futuribles, 55, rue de Varenne, 75007 Paris, 240 pages, 100 F.

(1) FAST : Forecasting and Assessment in the field of Science and Technology.

Débloquer la coopération européenne

... en quête d'identité

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LE SORT DES PALESTINIENS ET LA GUERRE AU LIBAN

Les Palestiniens des territoires occupés placent leurs espoirs dans un dialogue entre M. Arafat et la Jordanie

Jérusalem. – Et maintenant ? Alors que les quatre mille fidèles de M. Yasser Arafat connaissent de nouveau l'exode et la dispersion, quel premier bilan peut-on dresser depuis Jérusalem de ce nouvel épisode palestinien ?

Si le gouvernement israélien s'est résigné à laisser partir, sous la bannière de l'ONU, les loyalistes de l'O.L.P. afin, a déclaré mercredi 21 décembre le ministre de la défense, M. Moshe Arens, *« d'éviter un affrontement avec des pays amis »*, il n'en souligne pas moins que la centrale palestinienne est la grande perdante dans l'opération.

Les partisans de M. Arafat, observe-t-on dans les milieux officiels, ont perdu leur capacité opérationnelle. Ils ne disposent plus du territoire indispensable à la conduite de toute action militaire autonome.

Israël, ajoute-t-on ici, ne pouvait accepter que la protection de l'ONU soit offerte à M. Arafat en vertu d'une sorte de *« droit divin »*. C'est pour cela qu'à Tripoli il a maintenu tant que cela était possible sa pression militaire sur l'O.L.P. Résultat : M. Arafat n'a pu tirer parti de l'opération en la transformant en succès comme à Beyrouth en août 1982.

M. Arafat, reconnaît-on à Jérusalem, représentait au Liban une entité politique indépendante. Les dissidents de l'O.L.P., eux, sont des «marionnettes» de Damas, privées d'initiative. Cette vassalité n'est évidemment pas pour déplaire aux Israéliens, qui tiennent désormais les Syriens pour responsables du «terrorisme», qu'il soit d'origine palestinienne ou chiite. La Syrie, quant à elle, sait que toute violence anti-israélienne au Liban entraînera des représailles contre ses alliés locaux, druzes ou chiites.

M. Arens a promis, mercredi 21 décembre, devant la Knesset qu'Israël continuerait d'*« attaquer les terroristes dans le Chouf et ailleurs aussi longtemps que la Syrie ne réduirait pas leur activité dans les régions du Liban sous son contrôle »*. Au moment où le ministre brandissait ces menaces, l'aviation israélienne bombardait des positions chiites (1) près de Baalbek, dans la plaine de la Bekaa.

Jérusalem redoute d'ailleurs un regain de violence contre son armée au Sud-Liban. Chaque semaine déjà, ses soldats y sont la cible de tirs isolés, ou victimes de jets de grenade. Le gouvernement Shamir craint aussi une recrudescence du terrorisme en Israël même et dans les territoires arabes occupés, dont le récent attentat contre un autobus à Jérusalem était le signe avant-coureur.

Il reste qu'Israël, comme la Syrie, a nettement sous-estimé la popularité de M. Arafat auprès de son peuple. Jérusalem, comme Damas, n'a pu empêcher la survie politique, fût-elle provisoire, du chef de l'O.L.P. Jamais l'attachement des Palestiniens des territoires occupés envers celui qui symbolise leurs aspirations nationales n'a été si réel

De notre correspondant

qu'aujourd'hui, au plus fort de l'épreuve.

La cote de M. Arafat en Cisjordanie et à Gaza est en hausse sensible. Les Palestiniens proches du Front populaire de M. Abache et du Front démocratique de M. Hawatmeh, qui relèvent volontiers les erreurs du chef de l'O.L.P., ont mis une sourdine à leurs reproches. Selon un sondage effectué sur un échantillon de sept cents personnes et rendu public mercredi 21 décembre par l'Agence palestinienne de presse, plus de quatre habitants des territoires sur cinq approuvaient le départ de M. Arafat du Liban.

Selon une autre enquête menée par un journal de Jérusalem-Est proche de l'O.L.P., une majorité des Palestiniens des territoires occupés seraient favorables à la création d'un gouvernement en exil sous la houlette de M. Arafat. Depuis des semaines, la presse arabe de Jérusalem dénonce la *«décadence honteuse»* et le *«silence suspect»* des *«pays frères»* qui n'ont pas défendu avec assez de fermeté l'O.L.P. face aux attaques des rebelles soutenus par Damas. La dissidence a nourri le désarroi, mais aussi renforcé le pragmatisme de ceux qui vivent quotidiennement l'occupation militaire. Or personne n'est à même aujourd'hui mieux que M. Arafat d'incarner ce pragmatisme face aux dissidents de l'O.L.P., avocats de la seule lutte armée.

Les habitants des territoires occupés attendent dans leur grande majorité une initiative de M. Arafat en direction d'Amman. D'après les résultats du sondage précité, 83 % des Palestiniens interrogés souhaitent l'ouverture d'un dialogue avec la Jordanie, *« seule voie laissée désormais à la révolution palestinienne »*, 15 % ne l'assortissent d'aucune condition, tandis que 68 % demandent que ce dialogue *« respecte les intérêts légitimes des Palestiniens »*. *El Kods*, journal pro-jordanien de Jérusalem, écrivait, mercredi, que *« le temps est venu pour M. Arafat de choisir entre les solutions militaire et politique »*, ajoutant : *« Nous n'avons pas la certitude que cette dernière aboutira, mais cela vaut la peine d'essayer. »*

A supposer que M. Arafat et le roi Hussein, avec le soutien de plusieurs pays arabes – l'Egypte, l'Arabie Saoudite, voire l'Irak – parviennent à trouver dans les prochains mois un terrain d'entente, le problème palestinien, vu de Jérusalem, restera entier. Depuis le rejet par M. Begin, en septembre 1982, du plan Reagan de paix, la position d'Israël n'a pas bougé d'un iota.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) Il s'agit essentiellement de l'ancienne caserne de l'armée libanaise, Cheikh-Abdallah, ravie à celle-ci en octobre par les extrémistes chiites de Baalbek et leurs mercenaires iraniens.

LA GARANTIE DES DROITS DES PALESTINIENS A ÉTÉ ASSURÉE, indique le gouvernement français

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a interrogé, mercredi 21 décembre, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité, le gouvernement sur les conditions du départ de Tripoli de M. Yasser Arafat et des combattants de l'O.L.P.

Dans sa réponse, M. Christian Nucci, ministre délégué chargé de la coopération, a notamment expliqué que la France, en participant à cette évacuation, avait voulu *« préserver les chances d'un dialogue politique au Proche-Orient »*. Il a expliqué que, en facilitant *« le départ des combattants de l'O.L.P., la France œuvrait pour la restauration de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban »*, qui, d'après lui, *« passent par le départ de toutes les forces étrangères dont le Liban ne souhaite pas expressément la présence »*.

M. Nucci a encore dit que *« l'opération humanitaire de Tripoli, en préservant l'autonomie de l'O.L.P., garantit aussi qu'elle pourra exercer librement ses responsabilités au jour de la négociation »*. *« Il n'est pas de paix juste et durable qui n'assure la sécurité à tous les États et la garantisse à tous les peuples, dont les Palestiniens, qui ont droit à l'autodétermination et au libre choix de leurs institutions. (...) Il faut donc qu'existe une autorité qui puisse engager le peuple palestinien »*, a affirmé le ministre.

Réconciliation entre l'O.L.P. et l'Egypte

(Suite de la première page.)

Prépare-t-il un renversement d'alliances en établissant une étroite coopération avec l'Egypte et la Jordanie ? Il est encore trop tôt pour l'affirmer, mais il paraît d'ores et déjà décidé à rompre les ponts avec la Syrie.

Au cours de conversations à bâtons rompus à Tripoli avec des journalistes, il a révélé qu'il avait rejeté une offre de quitter le Liban via Damas. Et, évoquant l'avenir de l'O.L.P., il ajoutait : *« Le combat sera plus facile maintenant car le couteau syrien est loin de notre gorge. Ils ne peuvent plus me bousculer comme ils l'ont fait dans la Bekaa et à Baalbek. »* Plus percutant encore, Abou Jihad, le commandement en chef adjoint des forces palestiniennes, lançait pour sa part : *« Notre sortie du Liban nord restera une marque de honte indélébile sur le front du président Assad. »*

Le rapprochement entre l'O.L.P. et l'Egypte était prévisible depuis que, évacués du Liban du Sud et de Beyrouth, les fedayin, repliés au nord du pays du Cèdre et en Syrie, subissaient les pressions grandissantes des autorités de Damas. Depuis lors, M. Yasser Arafat cherchait à échapper à la tutelle syrienne et, en conséquence, faisait des ouvertures discrètes en direction du roi Hussein et du président Moubarak. *« Je serais bien allé en Egypte*, nous confiait-il en janvier dernier, *si seulement l'ambassadeur d'Israël devait rentrer dans son pays, ne serait-ce que pour un congé prolongé. Me voyez-vous dans une capitale arabe côtoyant le représentant officiel d'un pays qui cherche notre destruction ? »*

Un mois plus tard, à la session du Conseil national palestinien à Alger, M. Yasser Arafat devait déployer des trésors de diplomatie pour obtenir du Parlement de la résistance le mandat de *« se rapprocher de l'Egypte dans la mesure où celle-ci s'éloignerait des accords de Camp David »*.

Il pourrait difficilement soutenir aujourd'hui que l'Égypte ait porté atteinte au traité de paix qui la lie à Israël. Mais il pourrait faire valoir que le président Moubarak, sans céder sur l'essentiel, a déployé de sérieux efforts pour prendre ses distances à l'égard de l'État hébreu. Il a, entre autres, condamné vigoureusement l'« agression » israélienne contre le Liban l'année dernière et, en guise de protestation, rappelé l'ambassadeur d'Égypte à Tel-Aviv. Il a critiqué tout autant l'accord de paix israélo-libanais du 17 mai dernier que le renforcement de l'« alliance stratégique » intervenu le mois dernier entre Washington et Jérusalem. Le président Moubarak, enfin, a pris le parti de M. Yasser Arafat contre les dissidents du Fath et leurs protecteurs syriens.

Tout en rappelant en toutes occasions que l'O.L.P. est *« le seul représentant légitime du peuple palestinien »*, le successeur de Sadate n'a pas cessé d'autre part de dénoncer l'attitude d'Israël dans les territoires occupés, son refus de les doter d'un régime véritablement autonome, ainsi que sa politique de *« colonisation rampante »*. Après avoir pratiquement gelé tout progrès dans la normalisation, le président Moubarak a instauré ce que l'on a pu qualifier de *« paix froide »* entre Le Caire et Jérusalem.

L'évolution du chef de l'État égyptien a été sans doute dictée par deux raisons. La première découle de sa conviction qu'aucun règlement n'est possible au Proche-Orient sans que l'O.L.P. soit associée au processus de paix. La deuxième, liée à la première, relève de sa volonté d'obtenir la réintégration de l'Egypte au sein de la Ligue arabe, où elle pourrait jouer un rôle positif. Or son exclusion avait été décrétée précisément parce qu'elle avait été accusée d'avoir abandonné les Palestiniens à leur sort. L'aval de M. Yasser Arafat devrait, logiquement, favoriser le retour de l'Egypte au bercail arabe.

M. Arafat tire, lui aussi, des bénéfices du rapprochement avec Le Caire. Il se ménage un éventuel point d'appui, dans un monde arabe divisé et impuissant à le soutenir face à la Syrie. Depuis toujours, l'Egypte est perçue par les Palestiniens comme leur *« alliée objective »* parce qu'elle ne nourrit aucune ambition politique ou territoriale susceptible de gêner la centrale des fedayin. L'initiative du président de l'O.L.P. a, dès lors, de bonnes chances d'être bien accueillie parmi ses compatriotes qui aspirent à un règlement négocié, surtout ceux résidant dans les territoires occupés. Un récent sondage a, en effet, montré qu'une large majorité des habitants de Cisjordanie et de Gaza sont favorables à des tractations entre M. Arafat et le roi Hussein, en d'autres termes à un processus de paix lié au plan Reagan, plan que l'Egypte a, elle aussi, soutenu.

En revanche, le dirigeant palestinien prend un risque de taille, celui d'accentuer l'éclatement de l'O.L.P. Plusieurs organisations de fedayin, sans parler des dissidents du Fath, vont vraisemblablement se dresser contre toute idée de réconciliation avec l'Egypte. On n'en est pas encore là car M. Arafat ne pourra agir dans ce sens que s'il obtient, pour le moins, l'accord du comité central du Fath, dont la réunion est prévue dans les prochains jours.

ERIC ROULEAU.

● *Arrestation, au Sud-Liban, d'un journaliste de l'A.F.P.* – L'arrestation du correspondant libanais de l'Agence France-Presse, M. Mountasser Abdallah, dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 décembre par l'armée israélienne, a été confirmée mercredi de source militaire israélienne. M. Abdallah est placé en garde à vue en attendant la fin de l'enquête le concernant. Aucun chef d'inculpation n'a encore été retenu contre le journaliste. – *(A.F.P.)*

● *Échanges d'otages.* – Les Forces libanaises (chrétiennes) et le mouvement chiite Amal ont procédé ces derniers jours à un échange d'otages par l'intermédiaire de l'armée libanaise. Neuf chiites ont ainsi été libérés par les F.L., et trois chrétiens par Amal.

MALGRÉ LES MESURES DE SÉCURITÉ

Le nouvel attentat à Beyrouth, à l'aide d'un camion piégé a coûté la vie à un militaire français et à quatorze Libanais

Beyrouth. – Un cratère de 13 mètres de diamètre sur 4 mètres de profondeur, des débris de ferrailles éparpillés sur plusieurs centaines de mètres : c'est tout ce qui reste du camion bourré d'explosif qui a sauté le mercredi 21 décembre, vers 18 h 30, près du poste de commandement français du 3ᵉ régiment parachutiste d'infanterie de marine (R.P.I.M.A.), situé en face du lycée français, dans le secteur chrétien de la capitale, mais en limite de Beyrouth-Ouest.

La violence de l'explosion a été telle que trois petits immeubles anciens, et heureusement peu habités, dont l'un abritait une permanence des phalangistes, ont été entièrement détruits. Deux voitures qui passaient par là ont été réduites à un tas de tôle calcinée, alors qu'une troisième a été projetée avec ses occupants à l'intérieur du camp français.

Dans un rayon de 1 kilomètre, toutes les vitres des immeubles ont volé en éclats, et les rues menant au lieu de l'attentat sont jonchées de débris de verre et de décombres qui ont gêné l'arrivée des équipes de secouristes.

La panique était telle immédiatement après l'attentat, alors que l'armée libanaise et les parachutistes français bouclaient le quartier, que des coups de feu ont été tirés pour disperser la foule. Un membre de la défense civile arrivé sur place a été tué, deux autres blessés.

Ce nouvel attentat a fait chez les militaires français un mort, une sentinelle de garde qui se trouvait abritée par des sacs de sable à une vingtaine de mètres du lieu de l'explosion, et quinze blessés, dont deux gravement atteints. Quatorze civils libanais ont été tués et quatre-vingt-dix autres blessés, dont le ministre de l'information, M. Roger Chikhani, qui passait dans le secteur en voiture.

Selon les premiers témoignages, le camion était bourré de 300 kilos d'hexogène, ce qui équivaut à environ 1 200 kilos de trinitrotoluène (T.N.T.). Son chauffeur et un passager auraient sauté du véhicule peu avant l'explosion, et celui-ci est venu buter sur les merlons de terre qui protègent désormais tous les postes français.

La rue dans laquelle s'était engagé le camion était barrée au niveau du camp français par des chicanes de terre qui ne laissaient passer qu'un véhicule à la fois. C'est sur l'une d'elles qu'est venu s'écraser le camion avant de sauter, et nul doute que ces défenses ont évité un plus grand drame chez les militaires français.

« Quel champ de bataille ! »

L'intérieur du petit immeuble de deux étages qui abritait l'état-major du 3ᵉ R.P.I.M.A., à 50 mètres de l'explosion, a été entièrement ravagé. *« J'ai d'abord cru à un bombardement*, raconte un lieutenant. *J'étais au premier étage et nous avons tous été projetés en l'air. Les vitres ont été soufflées, les armoires renversées, les portes arrachées. Les blessés les plus sérieux sont ceux qui se trouvaient malheureusement près des fenêtres et qui ont reçu le plus d'éclats. »* Un commandant, un filet de sang séché sur la joue, regarde le terrain comme dévasté par un tremblement de terre. *« Nos barricades de terre ont certainement limité l'effet de souffle, mais quel champ de bataille ! »*

Autour du cratère éclairé par des projecteurs, les parachutistes français cachent mal leur colère. *« Encore un copain de parti*, dit l'un d'eux. *Cela ne peut plus durer. Il ne faut pas partir. Il faut leur rentrer dans le tas. »* Mais quel tas ? Là est toute la question.

Pour ces parachutistes encore sous le choc de ce qu'ils viennent de vivre, l'ennemi c'est Chiah, cette banlieue à majorité chiite en perpétuelle agitation et où se trouvent accumulées tellement d'armes. *« Après le poste français Drakkar et le Q.G. des «marines»*, commente un soldat, *l'aviation américaine et française auraient dû bombarder le Chouf. Nous aurions aidé l'armée libanaise à en prendre le contrôle et nous n'aurions plus d'infiltration terroriste à Beyrouth. »*

« Il faut nettoyer Chiah », reprend un autre, sourd aux objections sur la difficulté de pénétrer dans cette banlieue, modèle géant de la Casbah d'Alger. *« Ce n'est pas notre faute*, poursuit-il, *si dans ce pays on ne croit qu'à la force.*

La colère des parachutistes français est d'autant plus grande que le mercredi 21 décembre au matin encore, un poste a été attaqué au lance-roquettes anti-char et au fusil mitrailleur. Les soldats français avaient riposté et, après un échange

De notre envoyée spéciale

de tirs d'environ cinq minutes, leurs agresseurs s'étaient enfuis en voiture. Il n'y avait pas eu de blessé, mais *« c'est la chance »*, dit un lieutenant.

A quelques dizaines de mètres de là, à la lueur des projecteurs, les secouristes libanais tentent de déblayer les débris sous lesquels a été ensevelie une famille musulmane qui vivait en bonne intelligence avec la permanence phalangiste. Les gyrophares rouges des ambulances tournent dans l'attente d'éventuels survivants, alors que deux pelleteuses s'approchent déjà. Toute la nuit les sauveteurs ont tenté de dégager les décombres. Nul ne sait très bien combien de personnes sont dessous et le bilan des victimes n'est sans doute pas clos.

Un cercle vicieux

Si les merlons de terre qui défendent l'accès aux postes de la force multinationale ont certainement empêché dans ce cas précis une plus grande catastrophe, puisqu'une centaine de militaires occupent ce poste, on peut craindre cependant que les terroristes n'augmentent sans arrêt leurs charges d'explosifs au détriment, alors, de la population libanaise qui vit près des postes de la force multinationale. Les soldats français en ont bien conscience.

Accueillis en sauveurs il y a plus d'un an, ils sentent bien aujourd'hui que le ton a changé à leur égard et que leurs voisins immédiats craignent de plus en plus leur proximité, même si, dans leur grande majorité, les Beyrouthins souhaitent le maintien d'une force qui les protège sans doute d'un plus grand chaos. C'est un cercle vicieux, et les militaires français se sentent de plus en plus pris au piège d'un ennemi invisible qui ne souhaite qu'une chose : leur départ.

Cet attentat, revendiqué dans la soirée par une organisation inconnue jusqu'ici, «la Main noire», a fait passer au second plan une autre explosion qui s'est produite en plein centre de Beyrouth-Ouest, à Hamra (1). Cette fois-ci, c'est une charge placée à l'intérieur d'un bar qui a explosé, tuant une personne et en blessant quatre autres. Cet attentat pourrait être, dit-on à Beyrouth, le fait d'éléments intégristes islamistes.

Ces deux explosions ont encore alourdi l'atmosphère dans la capitale libanaise, alors que les combats ont repris avec violence dans l'Iklim-el-Kharroub, au sud de Beyrouth, entre les Forces libanaises (chrétiennes) et les miliciens druzes de M. Walid Joumblatt, et dans la montagne, entre ces mêmes miliciens et l'armée libanaise. Les explosions d'obus dans la région de Souk-el-Gharb étaient nettement perceptibles dans la soirée de mercredi 21 décembre, alors que tout le monde s'affairait près du poste du 3ᵉ R.P.I.M.A.

FRANÇOISE CHIPAUX.

(1) N.D.L.R. A l'hôtel Marble Tower.

GUERRE SAINTE OU MAIN NOIRE ?

Un inconnu se réclamant de l'organisation Djihad islamique (guerre sainte) a revendiqué, jeudi 22 décembre, dans un appel téléphonique anonyme au bureau de l'A.F.P. à Beyrouth, la responsabilité de l'attentat contre le poste du contingent français dans la capitale libanaise. Cependant, selon notre envoyée spéciale, Françoise Chipaux *(voir son reportage ci-dessus)*, c'est une organisation jusqu'ici inconnue, la Main noire, qui a revendiqué l'attentat.

L'inconnu se réclamant du Djihad a indiqué que cette organisation accordait *« un délai de dix jours aux forces françaises et américaines pour qu'elles évacuent le territoire libanais, faute de quoi un véritable tremblement de terre aura lieu sous leurs pieds »*. Le Djihad, qui a revendiqué plusieurs attentats commis à Beyrouth contre les contingents français et américain de la Force multinationale, affirme qu'il regroupe des *« musulmans libanais »* qui veulent instaurer *« par la violence »* une *« République islamique »* au Liban.

ASIE

Chine

Coup de frein à la campagne contre la « pollution spirituelle »

Pékin. — Porter des chaussures *à hauts talons est-ce*, pour une femme, un signe de dépravation morale ou, pour reprendre la dernière expression en vogue de la langue de bois locale, de *« pollution de l'esprit »* ? Eh bien, finalement non. Si certains avaient cru que la présente campagne de redressement idéologique allait retomber dans les ornières de la révolution culturelle, ils se sont trompés.

Après une période de tâtonnements et quelques faux pas, la « rectification » du parti, autrement dit sa remise en ordre, tant sur le plan des idées que des personnes, est lentement en train de prendre tournure. Coup sur coup, deux décisions de la commission centrale chargés d'en organiser le déroulement viennent d'être annoncées : la première consiste dans l'envoi de groupes de liaison dans plusieurs provinces et ministères, afin d'enquêter sur le terrain et d'aider à résoudre les problèmes existants.

La seconde, en date du 16 décembre et rendue publique le 20, demande à tous les comités du parti de former, en leur sein, deux équipes, l'une chargée plus spécialement de la « rectification » de l'organisation, donc du travail politico-idéologique, l'autre des tâches économiques.

Les premiers émissaires de la direction du parti dans les provinces ont été réunis dès la fin novembre, à Pékin, pour prendre connaissance des instructions dont ils seront porteurs, mais la nouvelle n'a été révélée que le mercredi 21 décembre dans *le Quotidien du peuple*. Ces recommandations, telles qu'elles ressortent d'une synthèse des discours prononcés à cette occasion par trois membres de la commission de rectification, MM. Bo Yibo, Hu Qili et Song Renqiong, tiennent en cinq points : la consolidation du parti doit être menée sur la base de la décision adoptée lors de la dernière réunion du comité central, en octobre, en évitant les «interférences» de gauche ou de droite ; elle doit

De notre correspondant

favoriser le travail économique, et non l'inverse ; elle doit ensuite viser à l'élimination des *«trois catégories»* de personnes coupables de rébellion et de violences pendant la révolution culturelle — *c'est là, est-il dit, la « clé de la purification »* le but de la rectification est, enfin, de changer le *«style de travail»* en faisant disparaître la médiocrité et en aidant à la formation d'une nouvelle génération de responsables, plus jeunes et plus compétents.

L'orientation ainsi définie, et *dont les envoyés de la direction* vont maintenant se faire les interprètes en province, se caractérise par la même inspiration centriste qui transparaissait dans la décision du comité central d'octobre. La lutte se fait sur deux fronts. Les coups les plus sérieux sont portés contre les gauchistes qui se cachent encore dans l'appareil et qui constituent, si on ne les élimine pas, une véritable *«bombe à retardement»*.

Aliénation et humanisme

Cela dit, il convient de ne pas fermer les yeux sur certains phénomènes malsains de nature droitière qui se sont indûment développés ces dernières années et qui sont porteurs d'idées contraires au marxisme et au socialisme. La théorie de *« l'aliénation dans le système socialiste »*, propagée par cetains idéologues, ou celle de l'humanisme sont les exemples les plus patents de cette tendance. Tant contre les gauchistes que contre le courant de droite, la « rectification », cependant, doit rester dans certaines limites et éviter tout débordement.

Cette ligne de crête risque d'être bien difficile à suivre pendant les trois ans que doit, en principe, durer la consolidation du parti. L'expression de ces principes marque, en tout cas, un coup de frein assez net à la campagne contre la *« pollution spirituelle »* qui, à la suite du plénum *d'octobre, avait envahi les* colonnes de la presse. Consciente que ce mot d'ordre avait été habilement exploité par les tenants d'une ligne idéologique plus dure, la direction s'est efforcée, depuis la fin du mois de novembre, d'en réduire la portée.

M. Deng Liqun, le responsable de la propagande, qui s'était peut-être un peu trop avancé précédemment, a précisé que le slogan de la *« pollution spirituelle »* ne concernait pas les campagnes, autrement dit les quatre cinquièmes de la population.

Son extension au monde rural aurait eu des *« résultats catastrophiques »*, écrivait, mercredi, *le Quotidien du peuple*. Sur cette lancée, ce sont ensuite les réformes économiques, l'étude du droit étranger, les sciences et la technologie qui ont été mises à l'abri d'attaques pour cause de *« contamination idéologique »*.

Bref, les seules activités qui restent, aujourd'hui, dans le collimateur, en dehors des délits de pornographie, sont — étrange rapprochement — celles des recherches théoriques sur le marxisme. La conséquence la plus évidente de la campagne contre la « pollution spirituelle » aura sans doute été de stopper, momentanément, un débat qui se poursuivait depuis trois ans, dans les organes spécialisés, sur la place de l'humanisme dans la théorie marxiste et sur le concept de l'aliénation, tel qu'il a été développé par Marx dans ses écrits de jeunesse. Du début de 1980 à la fin de 1982, plus de quatre cents articles portant sur ces thèmes ont été publiés dans près de trois cents journaux et revues. C'est dire l'intérêt porté à ces questions et la diversité des points de vue exprimés.

Apparemment, la phase délicate que traverse en ce moment la direction du parti n'autorise pas la poursuite d'un tel débat, fût-il limité à une poignée de théoriciens.

MANUEL LUCBERT.

CORRESPONDANCE

Les prisonniers au Vietnam *(suite)*

A la suite de la publication dans le Monde *du 2 décembre d'un communiqué de l'ambassade du Vietnam en France considérant comme* « sans fondement » *les informations sur les conditions de détention du poète Bui Hoang Cam, nous avons reçu d'un Vietnamien qui s'est rendu récemment à Hanoï, et qui souhaite garder l'anonymat, une lettre dont voici des extraits :*

J'ai visité le 8 novembre le petit bar que tenait Hoang Cam. Aucun client. Les voisins m'ont rapporté que depuis son arrestation, le bar avait subi deux rafles. Les clients avaient été interpellés. Chaque fois, quatre ou cinq personnes sont restées détenues quelques jours, faute de papiers d'identité. Les autres ne sont relâchées qu'après avoir rédigé un long rapport sur les raisons pour lesquelles elles fréquentaient ce bar.

A Hanoï, personne n'ignore dans les milieux intellectuels que, selon des sources provenant de la prison où il est incarcéré, on est en train de torturer le poète pour lui faire admettre qu'il a été pris en flagrant délit de consommation d'opium. Hoang Cam ne consommerait jamais d'opium, m'a-t-on dit, seulement un peu d'alcool de riz au cours de moments de tristesse. Pourra-t-il résister ou devra-t-il *« avouer »* pour sortir de prison, se soigner et sauver sa famille en détresse ?

Philippines

Les réserves de devises de la banque centrale étaient volontairement surestimées

Le gouverneur de la Banque centrale des Philippines, M. Jaime Laya, a reconnu mardi 20 décembre dans une lettre adressée au président Ferdinand Marcos, que les réserves en devises de cette institution avaient été gonflées de 600 millions de dollars et a promis que les coupables seraient poursuivis.

Cette déclaration de M. Laya fait suite aux informations publiées par l'édition asiatique du *Wall Street Journal* sur la présence, dans les comptes de la Banque centrale, de 600 millions de devises qui n'auraient jamais existé.

Les 600 millions en question représenteraient près de 42 % du montant total des réserves déclarées par la banque centrale à la fin septembre, précisait le journal.

Cette révélation aurait, toujours d'après le *Wall Street Journal*, provoqué la colère des banques créditrices du pays, et freine les négociations sur le rééchelonnement de la dette des Philippines.

La découverte de ce «trou» de 600 millions de dollars aurait été gardée secrète par le comité des douze banques créditrices les plus importantes de Manille qui conduisaient les négociations sur la dette de ce pays au nom de trois cent cinquante banques étrangères, précise le *Wall Street Journal*.

Ce comité avait été constitué après que Manille eut annoncé sa décision de suspendre le paiement du principal de sa dette extérieure de 24 milliards de dollars et demandé un moratoire de trois mois sur ses dettes à compter du 17 octobre dernier.

« Les comptes de nos réserves en devises étrangères ont été rétablis, et les chiffres donnés par la Banque centrale depuis le début octobre sont exacts », indique M. Laya dans sa lettre au président Marcos.

Inde

LES ENNUIS DU GOUROU DE Mme GANDHI

Le gourou de Mme Gandhi a des ennuis, nous apprend le *Times* de Londres. Le swami Dhirendra Bramachari, « Swamiji » pour ses disciples, est aujourd'hui poursuivi pour trafic d'armes. Le « sage », qui sait combiner la méditation et les affaires, est aussi propriétaire d'une manufacture d'armes dans l'Etat du Jammu-et-Cachemire, région natale du premier ministre. Il a été dénoncé par un syndicaliste mécontent, et la police a trouvé dans les locaux cinq cents fusils espagnols importés clandestinement. Le swami affirme qu'il les a utilisés pour améliorer la qualité de ses propres produits.

La question n'est pas de savoir si la méditation peut être troublée par le cliquetis des pièces de monnaie ou le fracas des armes. « Swamiji » n'est pas en effet le premier gourou à vivre dans le luxe, à posséder son aéroport privé ou à rouler en Mercedes. Mais ce « sage », que certains, à Delhi, surnomment le *« Raspoutine de Mme Gandhi »*, dispose d'une influence que *d'aucuns qualifient de* considérable sur le premier ministre. Depuis 1959, date à laquelle il fut présenté à Nehru, puis à sa fille, il a porte ouverte chez le premier ministre. Son influence s'exerçait sur Sanjay Gandhi, disparu il y a quelques années dans un accident d'avion. Mais son frère Rajiv, qui lui a succédé comme dauphin présomptif, n'est guère sensible aux charmes philosophiques du maître. D'où peut-être ce retour de bâton dont se sont réjouis hautement, au Parlement, les adversaires de Mme Gandhi.

AFRIQUE

Le conflit saharien

LE FRONT POLISARIO ANNONCE UNE OFFENSIVE MAROCAINE D'UNE « AMPLEUR SANS PRÉCÉDENT »

Alger *(A.F.P.)*. — Une offensive militaire marocaine d'une *« ampleur sans précédent, menée par plus de vingt-cinq mille soldats appuyés par des blindés et l'aviation »*, a été annoncée mercredi 21 décembre par le Front Polisario dans un communiqué publié à Alger.

Le texte précise que les forces marocaines, parties mardi matin de la région de Bou-Craa, important centre d'extraction de phosphate dans le nord-ouest du Sahara occidental, se dirigent vers la localité d'Amgala.

« Des combats très violents » entre forces du Front Polisario et troupes marocaines se déroulent à Ain-Lachchic, à l'ouest d'Amgala et à 50 kilomètres de Bou-Craa, précise le communiqué du Polisario, qui rejette sur le Maroc *« la lourde responsabilité de l'escalade militaire »*.

[Jeudi matin, Rabat n'avait toujours pas annoncé cette offensive, pas plus qu'il n'avait réagi au communiqué sahraoui.]

A TRAVERS LE MONDE

Soudan

● DÉMENTI DU CAIRE. — L'Egypte dément avoir envoyé à Khartoum des avions de combat, rapporte, dans sa première édition de jeudi 22 décembre, le quotidien officieux cairote *El Ahram*, citant sans autre précision une *« source de haute responsabilité »*. L'agence éthiopienne de presse ENA (*le Monde* du 22 décembre) avait annoncé, mardi, l'arrivée à Khartoum d'avions de combat égyptiens ayant pour mission de soutenir l'armée soudanaise dans son combat contre les maquisards chrétiens du Sud. — *(A.F.P.)*

Mozambique

● ACCROISSEMENT DE L'AIDE FRANÇAISE. — M. Christian Nucci, ministre délégué au développement et à la coopération, a annoncé, mercredi 21 décembre à Paris, une augmentation de l'aide à Maputo.

Pays-Bas

● PAS DE NOUVEAUX SOUS-MARINS POUR TAIWAN. — Le gouvernement hollandais a refusé, le mercredi 21 décembre, d'approuver la vente de quatre nouveaux sous-marins à Taïwan. *« Nous sommes certains qu'accorder cette autorisation aurait de graves conséquences sur les relations entre les Pays-Bas et la Chine »*, a indiqué le ministre de l'économie, M. Gijs Van Aardenne, dans une lettre au Parlement. Deux autres sous-marins, vendus il y a trois ans à Taïwan, sont en cours de construction. Le litige entre Pékin et La Haye à propos de cette première vente n'a toujours pas été réglé. — *(A.P.)*

Roumanie

● TROIS CONDAMNATIONS A MORT POUR VOL DE VIANDE. — Le tribunal militaire de Tirgoviste (au nord-ouest de Bucarest) a condamné à mort trois ouvriers qui avaient volé *« de grandes quantités de viande »*, a annoncé, mercredi 21 décembre, le quotidien *Romania Libera*. Quinze autres ouvriers ont été condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison : ils étaient accusés d'avoir volé de la viande dans une usine pour la revendre à des personnes privées et à des restaurants, ce qui revenait, selon l'acte d'accusation, à *« saper l'économie nationale »*. — *(A.P.)*

EUROPE

Suède

Le Parlement a approuvé la création de « fonds salariaux » destinés à limiter la concentration du pouvoir économique

De notre correspondant

Stockholm. – Par 164 voix contre 158, le Parlement suédois a approuvé mercredi 21 décembre, le projet de « fonds salariaux » présenté par le gouvernement social-démocrate. Les vingt députés communistes se sont abstenus. A leurs yeux, cette réforme *« consolide le système capitaliste et ne remet pas en cause le pouvoir d'une poignée de grandes familles financières sur l'industrie et la production »*. Pour l'opposition bourgeoise, en revanche, il s'agit d'un premier pas vers une société socialiste dans laquelle les syndicats sont les maîtres de l'entreprise.

Cinq fonds régionaux seront donc mis en place au début de l'année prochaine. Administrés par des conseils comprenant neuf membres, dont cinq doivent représenter les salariés, autrement dit les syndicats, ils disposeront chacun d'environ 400 millions de couronnes par an (soit autant de francs français) pour acquérir des actions dans les entreprises de leur choix. Ces fonds seront alimentés régulièrement jusqu'en 1990 par une taxe de 20 % sur les super-profits des entreprises. Ces dernières pourront toutefois préalablement déduire de leur bilan la part des bénéfices résultant de l'inflation ainsi qu'une somme forfaitaire de 500 000 couronnes ou une somme correspondant à 6 % de la masse salariale. Au total, 2 milliards de couronnes seront ainsi injectés annuellement dans l'industrie. Aucun fonds ne pourra contrôler plus de 8 % du capital social d'une société côtée en Bourse. Mais l'opposition fait remarquer que rien n'empêche les cinq organismes régionaux de placer leur argent dans une même entreprise privée. Ils pourraient alors posséder 40 % des parts, ce qui fait voir rouge à bien des patrons. Les dividendes des actions seront versés au Fonds national des pensions et contribueront en principe au financement des futures retraites.

Une « solution pratique »

Pour les sociaux-démocrates, le vote de mercredi met le point final à un débat interne et politiquement embarrassant, ouvert en 1975 par la centrale ouvrière LO dont le projet initial visait la prise du pouvoir dans l'entreprise. Aujourd'hui, il s'agit, selon M. Olof Palme, d'une *« solution pratique »* au problème de la concentration des fortunes qui ne compromet en aucun cas l'économie mixte. Les fonds seront *« un contre-poids à l'économie de spéculation »*. Il convient de remarquer que cette concentration est intervenue pendant les quarante-quatre années de gouvernement social-démocrate. De 1932 à 1976, la gauche suédoise, politique et syndicale, ne s'est jamais opposée aux restructurations et aux fusions opérées dans le secteur privé, si celles-ci favorisaient la compétitivité et la bonne santé de l'industrie exportatrice.

Le gouvernement espère aussi que ces fonds vont contribuer à la reprise des investissements et modérer les revendications salariales dans les six années à venir. Pour le ministre des finances, M. Feldt, le redressement économique suppose un partage des sacrifices et *« on ne peut exiger des syndicats qu'ils se contentent de hausses de revenus symboliques alors que les entreprises ont doublé, voire quelquefois triplé, leurs bénéfices en 1983 à la suite de la dévaluation de 16 % de la couronne »*.

Au cours du débat parlementaire des 20 et 21 décembre, les sociaux-démocrates se sont efforcés de minimiser l'ampleur et les conséquences de la réforme. Ils espèrent qu'elle sera peu à peu acceptée par l'opinion. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : les sondages indiquent qu'environ 25 % seulement des Suédois y sont favorables malgré la « campagne d'explications » menée ces deux derniers mois par les syndicats pour répondre à la manifestation de soixante-quinze mille patrons, le 4 octobre dernier, à Stockholm.

Les dirigeants des trois partis de l'opposition bourgeoise ont condamné l'introduction de ces fonds de salariés qui *« menacent la libre entreprise »*, *« découragent l'initiative privée »*, *« ouvrent la porte au socialisme collectiviste »*. La querelle est sans doute loin d'être terminée puisque les conservateurs, les centristes et les libéraux devaient mettre en place ce jeudi un groupe d'étude chargé de présenter un modèle de démantèlement des fonds qui pourrait être immédiatement mis en œuvre en cas de victoire « bourgeoise » aux élections législatives de 1985.

ALAIN DEBOVE.

L'AFFAIRE DES CONTENEURS SUSPECTS
Le matériel intercepté est de nature militaire affirme le ministre du commerce extérieur

De notre correspondant

Stockholm. – Le 11 novembre dernier, les douanes suédoises interceptaient dans le port d'Helsingborg quatre mystérieux conteneurs en provenance d'Afrique du Sud et destinés, selon certaines informations, à l'Union soviétique ou à la Tchécoslovaquie. Ils renfermaient deux ordinateurs américains particulièrement sophistiqués de type VAX 11-782, construit par Digital Equipment Corporation.

Après avoir examiné sous tous les angles ces équipements électroniques, les spécialistes suédois sont arrivés à la conclusion, mercredi 21 décembre, que ce matériel devait être considéré comme « militaire ». Le ministre du commerce extérieur, M. Hellström, a aussitôt annoncé que la Suède n'en autoriserait pas l'exportation et qu'il est placé sous contrôle militaire. Ces instruments servent à la fabrication de circuits imprimés pouvant être utilisés notamment pour le guidage de certains missiles ou dans un système de commande de tir. L'inspection suédoise du matériel de guerre n'excluait pas des applications civiles, mais *« elles sont très difficiles à concevoir dans le contexte industriel scandinave »*. Par ailleurs, les techniciens ont relevé que toutes les plaques d'identification avaient été soigneusement détachées ou effacées et que le chargement avait suivi un itinéraire plutôt étrange.

Les résultats de l'enquête de l'inspection du matériel contredisent la version donnée bien tardivement par le propriétaire et le destinataire de la marchandise. Le premier, un certain Richard Müller, ressortissant ouest-allemand, P.-D.G. de la société Integrated Time A.G., est soupçonné par les services secrets des États-Unis de se livrer au trafic de haute technologie américaine vers l'Europe de l'Est. Voici un an, il aurait décidé de fermer son entreprise du Cap, en Afrique du Sud, et de transférer ses équipements par bateau en Suède. Il comptait ouvrir un centre de services informatiques dans la banlieue de Stockholm, en association avec un homme d'affaires suédois, M. Sven Haakansson.

Affirmation du neutralisme

Pour l'inspection du matériel, cette version n'est pas convaincante, car il n'existe pratiquement aucun marché et aucune clientèle pour le type de services offert par le VAX 11-782 en Suède. Tout porte à croire, par conséquent, que la Scandinavie n'était pas la destination finale du chargement.

Au début de la semaine, le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, a déclaré maladroitement qu'il rendrait publiquement hommage à la Suède si celle-ci restituait les équipements aux États-Unis. *« Il ne faut absolument pas*, a-t-il ajouté, *que ces ordinateurs tombent dans les mains de l'adversaire, c'est la sécurité des États-Unis, de la Suède et de l'ensemble du monde libre qui est en jeu. »* Stockholm se serait volontiers passé de ce conseil. Le lendemain, l'Union soviétique répliquait, bien entendu, qu'il était inadmissible que les États-Unis donnent ainsi des ordres à un pays neutre et souverain. L'affaire est donc embarrassante. La Suède ne tient pas à être considérée comme un pays de transit pour le trafic illicite d'ordinateurs entre l'Est et l'Ouest, elle a grand besoin de technologie américaine avancée, mais elle ne veut pas donner l'impression à Moscou qu'elle cède à des pressions. Ce serait aggraver des relations bilatérales déjà tendues après les incidents des sous-marins dans les archipels de la Baltique. M. Hellström a laissé entendre que si le fabricant des ordinateurs Digital Equipment Corporation, et non l'administration américaine, demandait la réimportation du matériel, le gouvernement donnerait sans doute le feu vert.

ALAIN DEBOVE.

● *Saisie aux États-Unis de matériel destiné à l'U.R.S.S.* – Les douanes américaines ont saisi mardi 20 décembre à l'aéroport international de Denver (Colorado) du matériel de haute technologie qui devait être envoyé en Union soviétique via l'Allemagne fédéral. Un homme d'affaires britannique, Norman Comerford, trente-huit ans, qui possède un bureau de conseil international à Englewood (Colorado), et son associé américain, Bruce Adamsky, trente ans, ont été arrêtés et inculpés de violation de la loi sur les exportations d'armes. Parmi les objets saisis figurent un appareil destiné à mesurer l'amplitude des explosions nucléaires, d'une valeur de 113 600 dollars, et un système de décryptage au laser, d'une valeur de 50 000 dollars. – *(A.F.P.)*

Italie

L'ENQUÊTE SUR L'ATTENTAT CONTRE LE PAPE
Le fonctionnaire bulgare inculpé de complicité est assigné à résidence à son domicile

De notre correspondant

Rome. – Est-ce la fin de la piste bulgare, cette *« filière »* qui faisait des services secrets bulgares – et donc du K.G.B. – le maître d'œuvre de la tentative d'assassinat du pape par Ali Agça le 13 mai 1981 ? Légalement, non.

Il reste que la décision du juge d'instruction Martella autorisant M. Antonov, le fonctionnaire de la Balkan Air arrêté le 25 novembre 1982 et inculpé de complicité dans l'attentat, à quitter sa prison pour être assigné à résidence (ce que la loi italienne nomme *« arrêt domiciliaire »* témoigne du vacillement de l'accusation.

M. Antonov a quitté la prison de Rebibbia en début d'après-midi, mercredi 21 décembre, pour raisons de santé. Il a perdu 10 kilos et souffre d'anorexie et de troubles psychiques. Mais l'instruction du procès continue normalement. L'ambassade de Bulgarie à Rome a pris l'engagement formel auprès des autorités judiciaires italiennes que M. Antonov ne chercherait pas à quitter l'Italie.

Il ne s'agit donc pas d'une mise en liberté provisoire – les faits retenus contre l'inculpé étant trop graves. Cette assignation à résidence apparaît cependant comme un changement d'attitude de la magistrature. *« Il s'agit en fait, selon nous, d'une réévaluation de l'ensemble de l'affaire, sinon notre demande n'aurait sans doute pas été acceptée »*, nous dit Me Consolo, avocat de M. Antonov.

Depuis quelques mois, l'instruction se montrait incapable d'étayer véritablement les déclarations d'Ali Agça, qui devenaient sujettes à caution. En octobre dernier, le juge Martella était amené à inculper Agça de faux témoignage contre M. Antonov (*le Monde* du 1er octobre).

Plus d'un an après l'arrestation du fonctionnaire bulgare, l'instruction est pratiquement terminée, et le juge Martella a remis une partie de ses conclusions au parquet, qui devrait se prononcer fin janvier. Alors, ou bien M. Antonov (ainsi que ses deux compatriotes inculpés, qui se trouvent, eux, à Sofia) sera déféré devant un tribunal, ou bien il sera relaxé.

En attendant, l'assignation à résidence de M. Antonov pourrait permettre à l'Italie de demander en échange à la Bulgarie un geste en faveur de ses deux ressortissants condamnés récemment pour espionnage.

PHILIPPE PONS.

Hongrie

UN ÉDITEUR INDÉPENDANT EST CONDAMNÉ A SIX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS

Le sociologue Gabor Demszky, éditeur de publications « indépendantes », a été condamné, mercredi 21 décembre, à six mois de prison avec sursis pour *« violences à agents »*.

Il avait tenté d'empêcher des policiers de s'emparer de lettres et de papiers personnels, alors qu'il sortait, le 24 septembre dernier, de l'appartement d'un autre « opposant » hongrois, M. Laszlo Rajk. Sévèrement battu, il avait dû être hospitalisé avec une commotion cérébrale.

Ce verdict, léger si on le compare aux sentences appliquées aux « dissidents » dans les pays socialistes voisins, constitue cependant un nouveau coup de semonce des autorités de Budapest à l'égard du petit groupe de personnalités indépendantes qui s'efforcent de constituer un espace de liberté d'expression au sein de la société hongroise.

M. Demszky dirige les éditions A.B.C., qui ont publié en deux ans une quarantaine de titres, et il a été, pour cette activité, soumis à une amende et à plusieurs fouilles et perquisitions.

Le déroulement du procès a illustré le souci des autorités hongroises de ne pas trop compromettre leur image de relatif « libéralisme » et leur réputation auprès des pays occidentaux : le tribunal, pendant les neuf heures d'audience, a soigneusement éviter d'aborder tout sujet à caractère politique, notamment les raisons pour lesquelles M. Demszky avait été interpellé et fouillé.

D'autre part, même si l'accès de la salle d'audience était réservé aux « personnes munies d'invitations », selon un procédé classique, les autorités ont finalement renoncé à faire évacuer les sympathisants de l'accusé, qui avaient réussi à pénétrer de force dans le tribunal. Plusieurs journalistes occidentaux ont pu assister au procès, mais un représentant d'Amnesty International a, lui, trouvé porte close. – *(A.F.P., Reuter, U.P.I., A.P.)*

Tchécoslovaquie

UN OUVRIER « DISSIDENT » EST CONDAMNÉ A SIX ANS DE PRISON

Prague *(A.F.P.)*. – M. Jiri Wolf, un ouvrier âgé de trente et un ans, signataire de la Charte 77, a été condamné, mercredi 21 décembre, à six ans de prison pour « subversion » et *« divulgation de secrets »*. On lui reprochait en fait d'avoir fait circuler la Charte 77, un manifeste en faveur du respect des droits de l'homme, et d'avoir donné à l'ambassade d'Autriche à Prague des informations sur ses conditions de détention. M. Wolf avait déjà été condamné à trois ans de prison en 1978, pour avoir signé la Charte 77 ; puis à six mois de détention pour *« insultes à agent »*. La nouvelle peine qui le frappe est parmi les plus lourdes appliquées à des dissidents tchécoslovaques depuis douze ans. Comme d'habitude, l'accès du tribunal a été interdit aux diplomates et à la presse occidentale.

Turquie

LE PARTI ISLAMISTE IRAKIEN AL DAWA A REVENDIQUÉ LES ATTENTATS D'ISTANBUL ET D'ANKARA

Ankara *(A.F.P.)*. – Le parti islamiste irakien Al Dawa (pro-iranien) a revendiqué, mercredi 21 décembre, les deux attentats perpétrés dans la matinée, l'un dans un quartier résidentiel d'Ankara, l'autre à proximité du consulat irakien d'Istanbul. L'explosion d'Istanbul avait fait quatre blessés parmi les passants.

Le commandement de l'état de siège d'Ankara a fait savoir que plusieurs ressortissants étrangers ont été arrêtés mercredi en liaison avec l'attentat d'Ankara. Il n'indique ni le nombre ni la nationalité des personnes arrêtées. Il précise, en revanche, que « l'étranger » qui avait loué la voiture dans laquelle avait été placée la charge explosive a été arrêté avant l'explosion dans une impasse d'un quartier résidentiel de la capitale. C'est ce qui explique que la voiture n'ait pas été conduite devant son *« véritable objectif »*.

AMÉRIQUES

Argentine

Des commissions spéciales vont enquêter sur des enlèvements et des assassinats politiques

Les autorités judiciaires argentines ont décidé de lancer une série d'enquêtes sur les cas d'enlèvements, de disparus et de fraudes administratives. Ces enquêtes, qui risquent de mettre en cause de hautes personnalités militaires, sont sans rapport avec le projet du gouvernement de M. Alfonsin qui entend traduire en justice les membres des anciennes juntes militaires au pouvoir depuis 1976.

Le général Bignone, dernier président du régime militaire, devra par exemple répondre d'accusations de « faux témoignage » dans des cas de disparitions. D'autres militaires de haut rang ont été cités à comparaître. Mais c'est l'amiral Massera, ancien membre de la junte, détenu depuis plus de six mois dans une base navale proche de Buenos-Aires, qui semble particulièrement menacé.

Son nom a été associé à plusieurs assassinats, en particulier celui de Marcelo Dupont, tué à Buenos-Aires en octobre 1982. Sa famille avait nettement mis en cause l'amiral, qui serait également compromis dans le meurtre de Mme Holmberg, ancienne attachée de presse à l'ambassade d'Argentine en France, assassinée à Buenos-Aires pour avoir, selon sa famille, fait des révélations sur le rôle de l'amiral Massera. Une enquête discrète serait actuellement menée à Paris par des fonctionnaires argentins qui s'intéressent aussi au rôle joué par le capitaine Astiz ; celui-ci avait dirigé l'occupation de la Georgie du Sud en 1982 et serait directement lié au meurtre de deux religieuses françaises en Argentine.

● *Tournée européenne de l'ambassadeur Solari Yrigoyen.* – L'ambassadeur argentin itinérant, Hipolito Solari Yrigoyen, a quitté Buenos-Aires, mercredi 21 décembre, pour une tournée dans plusieurs pays d'Europe destinée à inviter les Argentins exilés à rentrer dans leur pays. M. Yrigoyen doit commencer sa tournée à Paris. – *(A.F.P.)*

Nicaragua

Le gouvernement affirme que l'évêque de Bluefields a été assassiné par un commando antisandiniste

Managua *(A.F.P.)*. – Mgr Schlaefer (1), évêque de Bluefields, a été assassiné par des contre-révolutionnaires qui l'avaient enlevé mardi, a annoncé mercredi 21 décembre le gouvernement nicaraguayen (*le Monde* du 22 décembre).

Un communiqué officiel a précisé que l'évêque a été tué *« alors qu'il résistait à ses ravisseurs »*, des membres de la Force démocratique nicaraguayenne (F.D.N., composée notamment d'anciens gardes somozistes), qui seraient venus du Honduras. Des troupes de l'armée sandiniste ont été envoyées mercredi dans la région de Zelaya où a eu lieu l'enlèvement.

Un porte-parole de l'archevêché a déclaré à Managua qu'il mettait en doute cette version du gouvernement. *« L'évêque était un homme intelligent et pouvait savoir quels étaient les risques qu'il encourait s'il opposait une résistance physique à ses ravisseurs »*, a-t-il dit.

De son côté, l'archevêque de Managua, Mgr Miguel Obando, a pourtant affirmé que l'église nicaraguayenne *« prendrait de sévères sanctions contre ceux qui l'ont assassiné »*.

L'évêque se trouvait en visite dans la localité de Francia Sirper à 20 kilomètres de la frontière hondurienne, lorsqu'il a été enlevé avec trois autres religieux et un nombre indéterminé d'habitants par des membres de la F.D.N. venus du Honduras, selon des sources officielles nicaraguayennes. Il y a une semaine, deux mille membres de la F.D.N. avaient lancé une offensive dans le nord du pays, et la région de Francia Sirper est l'une des zones où l'opposition armée au gouvernement sandiniste est très vive.

(1) [Mgr Salvator Schlaefer (et non pas Schaffer comme indiqué par erreur dans *le Monde* du 22 décembre) était de nationalité américaine. Né dans le Wisconsin, âgé de soixante-trois ans, il vivait depuis trente ans au Nicaragua et avait été nommé évêque en 1970. Franciscain, il dirigeait le vicariat apostolique de Bluefields, sur la côte atlantique, peuplée en majorité de Noirs et d'Indiens Miskitos. En 1975, Mgr Schlaefer avait dénoncé les exactions des forces somozistes dans la région dont il était responsable. En 1983, il avait également protesté contre les mesures prises par le gouvernement sandinistes contre les Indiens Miskitos.]

Colombie

LES DEUX PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE GUÉRILLA CONSTITUENT UN FRONT COMMUN POUR NÉGOCIER AVEC LE GOUVERNEMENT BETANCUR

Bogota *(A.F.P.)*. – Les deux commandements principaux de la guérilla ont annoncé, le mercredi 21 décembre, dans un bulletin communiqué à la presse, la création d'un front unifié politique et militaire pour aider à la recherche de la paix en Colombie.

Cette décision, qui peut favoriser une paix négociée recherchée par le président Belisario Betancur, a été prise par le M-19 (extrême gauche nationaliste) et par les forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-procommuniste). Sans renoncer à la lutte armée, les deux groupes affirment que ce front continuera les contacts avec le gouvernement Betancur pour la recherche d'une solution pacifique.

Les deux principaux dirigeants du M-19, MM. Marino Ospina et Alvaro Fayat, ont pour la première fois rencontré M. Betancur en octobre à Madrid, et ces deux dirigeants sont même apparus pour la première fois à la télévision à visage découvert.

De leur côté, les FARC, dont certains groupes poursuivent des actions armées dans les provinces du Sud-Ouest, sont acquis à une solution pacifique selon l'écrivain Gabriel Garcia Marquez. Les FARC ont déjà rencontré une vingtaine de fois la commission gouvernementale pour la paix, et un accord pourrait être bientôt conclu.



Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le P.S. reporte sa convention nationale prévue pour janvier

Le bureau exécutif du P.S., réuni le mercredi 21 décembre, a décidé de repousser la date de la convention nationale consacrée à l'Europe, initialement prévue pour le 21 janvier.

A l'occasion de cette convention, le P.S. doit adopter définitivement un « manifeste européen », en cours de rédaction. Le bureau exécutif a estimé que l'évolution de la situation européenne, et notamment l'échec du sommet d'Athènes, rendait préférable l'actualisation de ce manifeste.

M. Jacques Huntzinger, membre du secrétariat national du P.S., chargé des relations internationales, a, ce même jour, présenté, au cours d'une conférence de presse, les thèmes que développeront les socialistes pendant la campagne pour les élections européennes de juin 1984.

M. Jacques Huntzinger a opposé l'Europe *« molle »* et conservatrice — responsable, selon lui, de la *« crise profonde »* que traverse la Communauté, — dont le sommet d'Athènes a révélé le poids, et l'Europe *« volontariste »* que souhaitent le P.S. et le gouvernement. Le secrétaire national du P.S. a parlé de la *« détermination »*, notamment face à la Grande-Bretagne, manifestée par M. François Mitterrand à Athènes. M. Huntziger a opposé cette *« détermination »* à la *« faiblesse »* de M. Valéry Giscard d'Estaing dans ce domaine.

M. Huntziger a estimé qu'il serait *« irresponsable »* de la part de l'opposition de transformer cette élection en référendum interne. Il a ajouté : *« Si la droite veut faire un référendum, je crois qu'elle y sera perdante. »*

Le P.S. développera à l'occasion de la campagne cinq grandes *« priorités »*, axées sur l'emploi et la politique industrielle, le développement d'un véritable marché européen, une politique agricole rénovée, la construction d'une Europe *« forte et ouverte sur le monde »* mais aussi *« force de paix »*.

M. Huntzinger a évoqué, à ce propos, le débat en cours sur la défense européenne. Il a estimé que ce débat, *« normal »*, ne relève pas de la compétence du Parlement de Strasbourg, mais de celle de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.). Il a indiqué : *« La France est aujourd'hui la plus déterminée dans l'européanisation de notre sécurité. »* Il a rappelé, en revanche, que certains États membres de la Communauté ne souhaitent pas l'ouverture de ce débat, avant d'ajouter : *« Nous ne voulons pas risquer un éclatement de la Communauté pour une affaire qui n'en vaut pas la peine. » « Nous ne sommes pas à la veille de la défense européenne »*, a-t-il poursuivi. La menace immédiate, a ajouté M. Huntzinger, *« ce ne sont pas les chars russes, mais la pénétration de l'industrie américaine et japonaise »*.

A propos de l'élargissement de la Communauté, M. Huntzinger a affirmé : *« Nous sommes solidaires avec l'attitude actuelle du gouvernement espagnol. »* Il a opposé *« ceux qui veulent un élargissement réussi* [la France et l'Espagne] *et ceux qui veulent un élargissement automatique, afin de permettre la pénétration du marché espagnol par les produits industriels du Nord »*, qui s'accompagnerait d'une *« concurrence sauvage entre les agriculteurs du Sud »*.

Enfin, M. Huntzinger a indiqué que le P.S. lancera au cours du premier trimestre de 1984 une campagne de sensibilisation des élus locaux socialistes aux questions européennes.

J.-L. A.

Les compétences de M. Roland Dumas ministre chargé des affaires européennes

M. Maurice Couve de Murville (R.P.R., Paris), au cours de la séance des questions d'actualité du mercredi 21 décembre, à l'Assemblée nationale, a interrogé le premier ministre sur les fonctions de M. Roland Dumas, récemment nommé ministre chargé des affaires européennes.

M. Pierre Mauroy a notamment répondu que *« les attributions de M. Roland Dumas ne différeront guère de celles de M. Chandernagor »*. Il a ensuite précisé que *« le ministre des relations extérieures conservera l'intégralité de ses compétences dans le domaine de la coopération politique européenne »*.

Le premier ministre a justifié en ces termes ce changement dans le gouvernement : *« Puisque pendant six mois la France va assurer la présidence du conseil européen, il nous a paru indispensable d'associer plus étroitement encore le responsable des affaires européennes aux travaux du conseil des ministres : M. Roland Dumas assistera à toutes les réunions de celui-ci. Ainsi, il connaîtra sur les questions européennes, qui revêtent toujours un caractère international, le point de vue des différents ministres intéressés. »*

[Un de nos lecteurs nous a écrit pour nous signaler que M. Roland Dumas était l'un des initiateurs de l'Appel des cent, lancé en juin 1982 en faveur d'une marche pour la paix qui avait reçu l'entière approbation du parti communiste. En fait, M. Dumas n'a pas signé cet appel initial, mais a signé une liste complémentaire en juin 1983, en faveur de la manifestation pacifiste organisée au bois de Vincennes. Très peu de députés socialistes avaient signé cet appel et ces manifestations avaient été critiquées par la direction du P.S. et par plusieurs membres du gouvernement.]

APRÈS L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) a un conseil municipal d'opposition et un maire communiste

Le Conseil d'État a rendu, mercredi 21 décembre, son arrêt définitif sur l'élection municipale de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne). Il a suivi les conclusions du commissaire du gouvernement *(le Monde* du 9 décembre) et confirmé la décision d'inverser les résultats, prise en première instance le 15 juin dernier par le tribunal administratif de Paris.

Constatant que les feuilles de pointage de deux bureaux de vote avaient été frauduleusement modifiées en vue d'attribuer à la liste d'union de la gauche, conduite par M. Berjal, maire sortant communiste, quarante voix obtenues par la liste d'opposition conduite par M. Bessière, R.P.R., le Conseil d'État a estimé que le tribunal administratif avait pu à bon droit rectifier les chiffres des suffrages et proclamer élus vingt-cinq conseillers de la liste de M. Bessière.

Constatant en outre que l'instruction avait révélé des fraudes, le Conseil d'État a décidé, conformément à l'article L.117-1 du code électoral, de transmettre le dossier au procureur de la République du tribunal de grande instance de Créteil.

La Haute Juridiction a aussi confirmé la décision prise le 6 juillet par le tribunal administratif de valider l'élection de M. Berjal comme maire de la commune, survenue le 17 mars. La requête de M. Bessière, candidat de l'opposition, adressée le 16 juin a été jugée tardive, et l'argument selon lequel les délais de recours pour contester l'élection du maire commençaient à courir non pas le 17 mars mais le 15 juin (date du jugement du tribunal administratif relatif aux résultats du scrutin du 6 mars) a été jugé irrecevable. Limeil-Brévannes a donc un conseil municipal composé en majorité d'élus de l'opposition et un maire communiste.

Environ quatre-vingts élus et sympathisants de l'opposition ont envahi mercredi soir le hall de l'hôtel de ville à l'annonce de la décision du Conseil d'État. M. Guy Berjal a fait savoir qu'*« il entendait rester en place »* et souligné que les deux arrêts du Conseil d'État créaient *« une situation contradictoire et inédite »*. Il eût été *« plus sage »* selon lui *« de s'en remetre au suffrage universel pour régler ce problème »*.

N. A.

Les dernières navettes parlementaires

Le projet sur la démocratisation du secteur public ne pourra probablement pas entrer en vigueur au 1er janvier 1984. C'est là la conséquence du refus de la majorité de l'Assemblée nationale d'approuver *le texte sur lequel s'était mis d'accord les membres* de la commission mixte paritaire Sénat-Assemblée nationale (*le Monde* du 22 décembre 1983).

Le mercredi 21 décembre au matin, en troisième lecture, les députés ont en effet confirmé leur choix antérieur; les sénateurs peu avant minuit — heure de clôture de la session ordinaire — ont refusé, pour manifester leur mauvaise humeur, d'examiner ce texte. Ils se sont d'autant plus étonnés de la position de l'Assemblée que le gouvernement avait accepté le *texte de la commission mixte paritaire.*

Pour que ce texte entre rapidement en vigueur, il aurait fallu — ce qui n'a pas été le cas — que le président de la République prenne un nouveau décret en l'inscrivant à l'ordre du jour de la session *extraordinaire qui s'est ouverte ce jeudi 22 décembre.*

Projets définitivement adoptés

● MODIFICATION DU CALCUL DES DOTATIONS GLOBALES D'ÉQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT. — L'urgence ayant été proclamée, la commission mixte paritaire s'est réunie le mardi 20 décembre et est parvenue à un accord. Contrairement au souhait du Sénat, elle a notamment accepté que Paris ne bénéficie pas de la dotation « ville-centre »; en revanche, elle a supprimé les dispositions nouvelles de calcul de la dotation supplémentaire attribuée aux communes touristiques et thermales adoptées par l'Assemblée nationale. Le projet ainsi modifié a été adopté le 21 décembre par l'Assemblée nationale par 328 voix (P.S.-P.C.) contre zéro, le R.P.R. et l'U.D.F. s'abstenant; ce même jour, le Sénat l'a adopté à l'unanimité.

● « PRÉ-RETRAITE » DES FONCTIONNAIRES. — Le projet de loi ratifiant et modifiant l'ordonnance portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relatives à la cessation d'activité des fonctionnaires des collectivités locales et des établissements publics a été adopté par le Sénat ce même jour dans le texte mis au point par la *commission mixte* paritaire et *voté* la veille par l'Assemblée nationale. Le Parlement a ainsi accordé un délai supplémentaire aux personnels concernés pour déposer leur demande de cessation anticipées d'activité.

● COLLECTIF BUDGÉTAIRE. — Le projet de loi de finances rectificative pour 1983 a été adopté, à l'unanimité, par le Sénat le 21 décembre dans les mêmes termes que par l'Assemblée nationale la veille (*le Monde* du 22 décembre).

● PRIX DE L'EAU. — En troisième lecture, et après échec de la commission mixte paritaire, les députés sont revenus au texte qu'ils avaient précédemment adopté *(le Monde* daté 4-5 décembre et 22 décembre) malgré l'opposition du Sénat *(le Monde* des 8 et 9 décembre).

● SERVICES PUBLICS HOSPITALIERS. — En quatrième lecture, là aussi malgré ses désaccords avec le Sénat et après l'échec de la commission mixte paritaire, les députés sont revenus au texte qu'ils avaient adopté en troisième lecture *(le Monde* du 22 décembre 1983).

● BAUX COMMERCIAUX. — En deuxième lecture, puis en troisième et définitive, après déclaration d'urgence et échec de la commission paritaire, les députés sont revenus au texte qu'ils avaient voté en première lecture *(le Monde* des 10 et 13 décembre 1983) limitant l'augmentation des baux commerciaux en 1984 à 5 %, et cela malgré l'opposition constante des sénateurs.

● MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. — Dans les mêmes conditions les députés ont définitivement maintenu leurs positions sur cette réforme *(le Monde* du 24 novembre 1983) contre celles des sénateurs *(le Monde* du 20 octobre 1983).

● CONGÉ SABBATIQUE. — L'Assemblée a aussi adopté définitivement, en troisième lecture, le texte instituant pour les salariés un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique dans la version qu'elle avait précédemment approuvée *(le Monde* du 21 décembre) et que le Sénat avait repoussée le 20 décembre.

Textes encore en discussion

● FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT. — En troisième lecture, après échec de la commission paritaire, l'Assemblée nationale, le 21 décembre, est revenue aux principales dispositions qu'elle avait adoptées en deuxième lecture *(le Monde* du 24 novembre 1983). Il en va ainsi notamment du statut des membres des tribunaux administratifs, malgré les souhaits du Sénat *(le Monde* du 15 décembre 1983). En revanche, comme l'avait décidé le groupe socialiste, l'Assemblée n'a pas maintenu sa décision primitive sur *« le droit à l'élection directe et collective des agents de l'État »*.

● FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. — En deuxième lecture, après déclaration d'urgence, l'Assemblée nationale, après l'échec de la commission mixte paritaire, est pour l'essentiel revenue au texte qu'elle avait adopté une première fois *(le Monde* des 4, 5, 6 et 7 octobre 1983), alors que le Sénat avait considérablement modifié l'esprit de ce texte *(le Monde* du 15 décembre 1983). Les députés ont approuvé la rédaction proposée par les sénateurs pour l'article 86 ; aussi les agents des collectivités locales vont pouvoir continuer à percevoir la prime de treizième mois versée par le biais d'associations en attendant *« l'entrée en vigueur du régime indemnitaire des nouveaux corps ou emplois »*.

● DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL. — La commission mixte paritaire réunie le mercredi 21 décembre a pu parvenir à un accord sur ce texte ; elle a notamment décidé, en ce qui concerne le droit d'option ouvert aux médecins entre la poursuite d'une activité privée à l'hôpital et le bénéfice de droits sociaux nouveaux, de prolonger la possibilité de choix *« jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la publication des nouveaux statuts des praticiens des établissements d'hospitalisaion publiés et au plus tard le 30 avril 1983 »*. Les députés ont ce même jour approuvé le texte de cet accord.

TH. B et A. CH.

Après une émission sur Europe 1

LE P.C.F. DÉNONCE LE FANATISME ANTICOMMUNISTE DE M. BERNARD-HENRI LÉVY

Le bureau politique du P.C.F. accuse M. Ivan Levaï, directeur de l'information d'Europe 1, et M. Bernard-Henri Lévy, son invité de l'émission « Expliquez-vous », mercredi 21 décembre, de s'être *« livrés à une agression intolérable contre les communistes et les travailleurs qui leur font confiance »*.

M. Lévy avait déclaré : *« Le Pen et Marchais, même combat (...). Je crois que c'est d'une certaine manière la même histoire, le même inconscient politique et la même France qui s'expriment dans les deux cas. »* Il avait ajouté : *« Ce sont bien souvent des électeurs communistes qui viennent grossir les rangs des partis factieux d'extrême droite et vice versa. »*

Dans un long communiqué, le bureau politique du P.C.F. *« s'élève contre les insultes formulées à l'encontre de Georges Marchais »* et contre le *« tombereau d'injures »* déversé par M. Bernard-Henry Lévy avec la complicité de M. Levaï sur *« les électrices et les électeurs communistes »*.

Se référant à un sondage de l'IFRES publié le même jour par *le Quotidien de Paris* et selon lequel aucun électeur communiste ou socialiste n'éprouve de la sympathie pour l'extrême droite, alors que 12 % et 26 %, respectivement, des électeurs de l'U.D.F. et du R.P.R. expriment le sentiment contraire, le bureau politique du P.C. affirme : *« Ni l'évidence ni la raison ne peuvent rien dès lors qu'il s'agit de lutter (...) contre le mouvement transformateur, de tenter d'exclure du débat démocratique la sensibilité progressiste en lui jetant un anathème d'autant plus définitif qu'il est fondé sur le fanatisme anticommuniste. »*

La lutte contre les causes structurelles de l'inflation

● *Meilleure connaissance des revenus*
● *Amélioration du fonctionnement de la concurrence*

L'offensive *« tous azimuts et en profondeur »* contre l'inflation va être intensifiée, a annoncé, mercredi 21 décembre, M. Delors, ministre de l'économie des finances et du budget. L'accent sera mis plus particulièrement sur la réforme de la distribution, une productivité accrue dans l'administration et dans les banques et la lutte contre *« les rentes de situation et les corporatismes »*.

Revenant sur les propos du chef de l'État, tenus le matin même au conseil des ministres (M. Mitterrand *« n'est pas partisan d'une politique de l'indice »*), le ministre a affirmé que le gouvernement ne *« doit pas, effectivement, mener une politique de l'indice »*. M. Delors a, toutefois, reconnu qu'une *« entorse »* à ce principe avait été constituée par les *« retouches »* apportées au jeu de la formule automatique pour le calcul du prix des produits pétroliers *« pour éviter à l'économie d'être trop affectée par les variations erratiques du dollar »*. Le ministre s'est défendu, par ailleurs, d'avoir manipulé les tarifs publics ces dernières années, exposant que lesdits tarifs, hors pétrole, avaient monté plus vite que les prix à la consommation, en glissement, de 1981 à 1983.

Abordant la question de la lutte contre *« les corporatismes et les rentes de situation »*, le ministre a annoncé que trois questions seraient traitées dans les mois qui viennent.

Pour ce qui est, d'abord, du fonctionnement des marchés d'intérêt national (M.I.N.), notamment celui de Rungis, des instructions seraient données pour que les prix de gros soient connus à l'ouverture des marchés, afin d'obtenir plus de transparence.

Parlant ensuite du *« refus de vente »*, le ministre a indiqué qu'il fallait se montrer *« moins répressif »*. Le refus de vente opposé par des sociétés à position dominante ou par des ententes horizontales doit, certes, être réprimé, mais, à l'inverse, la liberté doit être donnée pour les produits à haute technologie, qui nécessitent un service particulier avec contrats écrits de vente, et pour lesquels il existe une concurrence entre fabricants. Une circulaire sera diffusée à cet effet.

Pour les « prix d'appels », la réglementation actuelle n'est pas adaptée, a estimé M. Delors, et un arrêté interdira d'afficher des prix d'appel minorés sur des produits non disponibles, ce qui incite les clients à se porter sur d'autres produits disponibles et plus chers.

Le contrôle sur les concentrations va être renforcé : la loi de 1977, *« très insuffisante à l'usage »* sera modifiée, vraisemblablement en février prochain, sur deux points : tout projet important de concentration devra être notifié préalablement à l'administration, qui pourra saisir la commission du la concurrence ; des « seuils » seront fixés, en fonction de la dimension de ces projets, pour publier leur notification.

L'étude sur le « coût d'intermédiation » des banques, c'est-à-dire le coût de leur intervention (marge entre les ressources et les emplois) va être accélérée, la tarification des opérations bancaires et, notamment, des chèques devant constituer *« un des thèmes de la réflexion »*. Ce coût pourrait être réduit de 0,50 % dans l'immédiat, en particulier au niveau de la collecte, ce qui entraînerait une baisse supplémentaire du coût du crédits. L'État pourrait récompenser les banques les plus méritantes en augmentant leur capital.

Enfin, le ministre souhaite négocier un nouveau calcul de la rémunération des professions « fermées », avec, le cas échéant, une remise en cause des formules d'indexation. Quelques résultats ont été obtenus avec les agents de change, essentiellement pour les courtages sur les obligations, et des textes préparés conjointement avec le ministère de la justice devraient s'appliquer prochainement aux officiers ministériels (notaires, huissiers), ainsi qu'aux syndics et aux administrateurs judiciaires, dont les rémunérations seraient mieux surveillées.

[Les intentions de réglementation du « prix d'appel » demandent à être précisées. Déjà, en effet, par une circulaire du 22 septembre 1980, M. Monory, ministre de l'économie, avait interdit la pratique du prix d'appel, dès lors qu'un commerçant ne disposerait pas (soit par ses stocks, soit en raison des commandes passées) en quantité suffisante du produit mis en promotion. Cette circulaire précisait les conditions dans lesquelles le refus de vente pouvait être opposé par le fabricant au commerçant pratiquant un prix d'appel.]

Au Sénat

REJET DE LA SECONDE LOI DE PLAN

Inscrite en fin de session au *Sénat*, la discussion de la deuxième loi de Plan n'a guère gagné aux multiples interruptions rendues nécessaires par l'examen des textes en navette. Le débat, qui s'est poursuivi mercredi 21 décembre, n'a pas permis de concilier — ni même de rapprocher — les points de vue : la majorité sénatoriale a maintenu son opposition aux *« moyens d'exécution du IXe Plan de développement économique, social et culturel »* préparés par le gouvernement, en votant la suppression des trois articles du projet. De ce fait, la discussion des amendements, qu'ils aient été présentés par le gouvernement ou les élus de sa majorité, est restée vaine.

Les porte-parole de la majorité sénatoriale — qualifiés de *« chevaliers de l'Apocalypse »* par M. Pierre Gamboa (P.C., Essonne) — ont dénoncé les lacunes d'un projet *« éloquent par ses silences »*, selon la formule de M. Marcel Lucotte (R.I., Saône-et-Loire), reprise par le rapporteur, M. Bernard Barbier (R.I., Côte-d'Or). Le censeur le plus sévère aura sans doute été M. Paul Masson (R.P.R., Loiret) : *« En huit mois*, constate-t-il, *nous sommes passés de « la Grande Illusion » à « Quai des brumes », sans changer d'acteurs, ni de metteur en scène (...) : quel talent ! »*

Après que M. Jean Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, eut observé le *« pessimisme morbide »* et *« le défaitisme »* de ces critiques, M. Barbier estime que les débats de l'Assemblée nationale *(le Monde* des 1er et 2 décembre) ont démontré *« l'impossibilité du dialogue »*. Il rappelle que depuis les débuts de la Ve République, l'opposition d'alors n'a voté aucun Plan : *« Nous n'avons donc*, estime-t-il, *aucune leçon à recevoir »* de la majorité d'aujourd'hui.

ENDETTEMENT EXTÉRIEUR ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Le Sénat ayant décidé précédemment la constitution de deux commissions (l'une d'enquête, l'autre de contrôle), ces dernières se sont réunies, mercredi 21 décembre, pour constituer leur bureau.

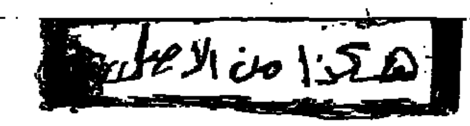
La commission d'enquête *« chargée d'évaluer la structure et le montant de la dette extérieure de la France, ses incidences prévisibles sur l'évolution de la balance des paiements, ainsi que la part prise par les entreprises publiques et les banques dans l'évolution de la dette extérieure depuis 1981 »* a nommé M. Jean Colin (Un. cent., Essonne) président ; MM. Louis Perrein (P.S., Val-d'Oise) et Michel Durafour (Gauche dém., Loire) vice-présidents ; et M. Marcel Lucotte (R.I., Saône-et-Loire), rapporteur.

La commission de contrôle *« des conditions de fonctionnement, d'intervention et de coordination des services de police et de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme »* a nommé M. Jacques Pelletier (Aisne, président du groupe de la Gauche démocratique) président ; MM. Jacques Menard (R.I., Deux-Sèvres) et Pierre Matraja (P.S., Bouches-du-Rhône) vice-présidents ; MM. Alfred Gérin (rat. adm. Un. cent., Rhône) et Jacques Eberhard (P.C., Seine-Maritime), secrétaires ; M. Paul Masson (R.P.R., Loiret), rapporteur.

M. RAUSCH (U.D.F.) : LES IMPOTS LOCAUX DANS LES GRANDES VILLES RISQUENT D'AUGMENTER DE 15 %

M. Jean-Marie Rausch, maire (U.D.F.) de Metz, président de l'Association des maires des grandes villes de France (A.M.G.V.F.), qui réunissait son assemblée générale le 15 décembre au Sénat, a déclaré que les communes allaient avoir de grandes difficultés pour établir leurs budgets de 1984 *« à cause de la décision gouvernementale de limiter la hausse des tarifs des services publics locaux (piscines, foires et marchés, cantines scolaires...) à 5 %, les maires devront faire voter des impôts locaux en hausse de 15 % environ »*, a-t-il dit.

En effet, selon lui, ces recettes représentent 20 % des ressources des communes, la fiscalité 45 %, et les transferts de l'État et des départements environ 35 %. Or, les transferts de l'État (c'est-à-dire essentiellement la dotation globale de fonctionnement) ne devraient pas augmenter de plus de 6 %. *« Nous sommes devant un choix très difficile. Ou bien continuer un rythme normal d'investissements, et alors il faut accroître les impôts pour les financer, ou alors stopper les investissements et entretenir la crise. »*



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 21 décembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

● BUDGET DE 1982

Le déficit budgétaire aura été limité en 1982 à 2,79 % du produit intérieur brut. – Le secrétaire d'Etat chargé du budget a présenté au conseil des ministres le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'État pour 1982.

Ce projet constate les dépenses et les recettes de l'Etat effectivement exécutées au cours de l'année 1982. En définitive, le déficit budgétaire s'établit à 98,95 milliards de francs, soit à un niveau très voisin de celui qui avait été prévu. Restant en deçà du plafond de 3 % du produit intérieur brut, il est inférieur à celui constaté au cours de la même année dans la plupart des pays comparables.

● AFFAIRES EUROPÉENNES

Sur la proposition du premier ministre, le conseil des ministres a adopté le décret fixant les attributions du ministre des affaires européennes, M. Roland Dumas.

● TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Majoration de 2 % au 1er janvier 1984, conformément à l'accord salarial du 22 novembre 1982. – Sur la proposition du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives, le conseil des ministres a adopté le décret revalorisant de 2 % à compter du 1er janvier 1984 les traitements des personnels civils et militaires de l'Etat.

Cette revalorisation a pour effet de porter le minimum de traitement en région parisienne à 4 489,73 francs brut.

La revalorisation supplémentaire de 2 %, qui a été accordée précédemment aux agents dont l'indice est inférieur à 478, sera étendue à l'ensemble des personnels.

Ces mesures sont conformes au relevé de conclusions soumises aux organisations syndicales le 22 novembre 1982.

● RISQUES NATURELS MAJEURS

Mieux prévoir les risques et mieux coordonner les moyens d'action. – Après avoir rappelé le bilan des activités de M. Haroun Tazieff, qui a fait l'objet d'un rapport au président de la République en mai dernier, le premier ministre a fait le point des actions en cours en matière de prévention des risques naturels majeurs :

– Coordination et financement de la prévention des incendies de forêts dans l'espace méditerranéen;

– Création d'un comité supérieur d'évaluation des risques volcaniques;

– Préparation du décret, prévu par la loi du 13 juillet 1982, relatif à l'élaboration des plans d'exposition aux risques.

Pour l'avenir, il est apparu qu'une structure de réflexion et de proposition indépendante des organismes opérationnels qui relèvent de plusieurs départements ministériels était nécessaire. A cette fin, une délégation sera créée auprès du pPremier ministre.

La mission de cette délégation sera d'apprécier les risques naturels majeurs, d'évaluer les moyens de les prévenir et de proposer les mesures nécessaires à une coordination efficace des moyens de secours civils, publics ou privés, et militaires. Il lui sera demandé, en particulier, d'apporter l'impulsion nécessaire à la mise en place des plans d'exposition aux risques prévisibles et d'être, dans la préparation des mesures de prévention des catastrophes, l'interlocuteur des organisations non gouvernementales spécialisées dans les secours d'urgence.

● LUTTE CONTRE L'INFLATION

Une action indispensable pour assurer durablement la compétitivité de notre économie. – Le ministre de l'économie et des finances a fait le point sur les actions menées contre les causes structurelles de l'inflation.

Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine qui concourt à la fois à la politique d'assainissement à court terme et à l'effort pour établir les fondements d'une économie plus performante à moyen terme.

Le changement des comportements en matière de prix et de revenus constitue l'élément central dans la lutte contre l'inflation. Les progrès enregistrés depuis dix-huit mois devront être consolidés en 1984. Ils le seront d'autant mieux que se poursuivra la politique d'équité sociale et de justice fiscale. Le ministre a rappelé les améliorations apportées dans ce sens à notre système fiscal et les mesures importantes qui figurent, à ce titre, dans la loi de finances pour 1984, notamment en ce qui concerne les régimes fiscaux des non-salariés.

L'inflation doit être combattue par une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des coûts. Cette préoccupation a conduit le gouvernement à geler les charges sociales des entreprises – à l'exception de celles afférentes à l'assurance chômage, – à contribuer à la diminution relative des coûts financiers, à encourager la productivité et l'investissement. Le système bancaire, l'administration et les régimes de sécurité sociale ont été invités à participer à cet effort.

Meilleure compétitivité des entreprises, efficacité plus grande des administrations, diminution des coûts collectifs, tels sont les grands axes de cette politique structurelle qui ne peut réussir sans que notre économie retrouve plus de flexibilité et fasse davantage jouer la concurrence. Les orientations définies par le conseil des ministres du 9 novembre dernier en matière de politque de la concurrence s'inscrivent dans cette perspective.

Dans un monde marqué par une compétition acharnée et des mutations technologiques, il n'y a de place que pour les nations qui savent non seulement produire mieux et plus, mais aussi dominer leurs déséquilibres intérieurs, dont le plus pernicieux est bien l'inflation qui incline à la facilité et nuit à une meilleure productivité de l'économie.

[Le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, a précisé, à l'issue des délibérations, que M. Mitterrand était intervenu pour exprimer, à ce sujet, son attachement à la vérité des prix. Le secrétaire d'Etat a déclaré : *« Le président de la République a indiqué qu'il tenait à la vérité des prix, à la réalité des prix et des coûts.*

» Il a indiqué qu'on ne pouvait pas contraindre les secteurs vivants de l'économie par des mesures administratives, insistant bien qu'il n'était pas partisan d'une politique des indices. Il a marqué que, à son avis, l'effort entrepris pour réduire les coûts financiers des entreprises étaient insuffisants et que les remboursements auxquels elles étaient contraintes étaient un lourd handicap dans leur politique d'investissements. »

● STATUTS DES PERSONNELS DE RECHERCHE

Les nouvelles dispositions statutaires assureront la mobilité des chercheurs et une meilleure organisation de leurs carrière. – Le ministre de l'industrie et de la recherche a présenté au conseil des ministres une communication sur le nouveau statut des chercheurs, ingénieurs, tecjhniciens et persdonnels administratifs des établissements et services publics de recherche.

Ce statut, élaboré après consultation des instances scientifiques et des organisations syndicales représentatives,met en œuvre, à compter du 1er janvier 1984, le principe de la titularisation dans la fonction publique qui avait été fixé par la loi d'orientation et de programmation de la recherche du 15 juillet 1982.

Les personnels bénéficieront désormais de meilleurs garanties sur le plan des carrières et de la couverture sociale. Le statut permettra du même coup la mise ne œuvre d'une mobilité efective tant au sein de la recherche publique qu'entre les organismes et la recheche industrielle. Des passerelles avec l'enseignement supérieur seront aménagées.

l'évaluation de l'activité des personnels au regard de l'ensemble des missions définies par la loi d'orientation et de programmation sera effectuée périodiquement par des commissions d'experts.

Les aménagements à ce statut-cadre qui s'avèreront nécessaires pour tenir compte des spécifictés des différents établissements et services seront arrêtés après consultation des instances soncernées.

Ce nouveau statut doit assurer une ouverture accrue de la recherche publique sur l'ensemble des activités économiques et sociales. Il est un élément essentiel de la politique de développement scientifique et technique qu'a engagée le pays.

● ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

Le ministre de l'éducation nationale a rendu compte au conseil des ministres des réponses apportées par les partenaires aux propositions qu'il a faites, au nom du Gouvernement, le 19 octobre dernier, concernant l'évolution des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Les conditions d'ouverture de négociations globales n'ayant pas pu être réunies, des négociations partielles et bilatérales seront engagées très prochainement sur des problèmes précis, avec les partenaires les plus directement concernés.

Elles devraient être achevées dans un délai de l'ordre de deux mois, de façon que les dispositions législatives puissent être soumises au Parlement à la session de printemps et que les solutions retenues, tant législatives que réglementaires, puissent être appliquées dès la rentrée scolaire 1984.

Le ministre de l'éducation nationale fera ce jour et sur ce sujet une délaration au nom du gouvernement *(lire page 8)*.

● SESSION PARLEMENTAIRE

Un important travail législatif a été accompli. – Consacrée en grande partie au débat budgétaire, la session ordinaire qui s'achève le 21 décembre par un très courte session extraordinaire, aura en outre permis l'adoption de quarante-huit lois.

Cet important travail législatif a notamment porté sur :

– la poursuite du programme de réforme engagé en mai 1981 (lois sur l'enseignement supérieur, la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et l'organisation bancaire) ;

– la deuxième loi de plan ;

– diverses mesures d'ordre économique et social (seconde tranche du fonds spécial des grands travaux, congé d'entreprise et congé sabbatique, réforme des caisses de mutualité sociale agricole, contrôle de l'état alcoolique, vente des logements H.L.M.) ;

– plusieurs textes concernant les départements et territoires d'outre-mer ;

– seize conventions et accords internationaux.

En outre, l'examen de plusieurs projets importants a été entamé, en particulier celui des lois sur la formation professionnelle continue et sur la limitation de la concentration des entreprises de presse.

● AIDE AUX TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI

Le ministre délégué chargé de l'emploi a informé le Conseil des ministres de la conclusion par les partenaires sociaux, le 20 décembre 1983, d'une convention ayant pour objet de prolonger jusqu'au 31 janvier 1984 le système actuel d'indemnisation des chômeurs. Cette convention sera agréée dans les prochains jours.

MESURES INDIVIDUELLES

Le conseil des ministres du mercredi 21 décembre a nommé M. Jean Giry, conseiller référendaire à la Cour des comptes, conseiller maître à ladite Cour.

En outre, le conseil a adopté diverses mesures d'ordre individuel relatives à des officiers généraux et supérieurs des trois armées. – *(Lire page 8.)*

Le Monde

société

LES PROPOSITIONS DE M. SAVARY SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

« Pourquoi cet acharnement à tout fonctionnariser ? »
demande le président de l'UNAPEL

M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des associations de parents de l'enseignement libre (UNAPEL), confirme dans l'entretien qu'on lira ci-dessous l'opposition de son association à la titularisation des enseignants du privé.

« Quelle est votre première appréciation sur la déclaration de M. Savary ?

— Je constate tout d'abord le sentiment d'une très grande volonté actuelle de la part du gouvernement d'aller vite, très vite même, puisqu'il faut un délai d'un mois et demi pour régler un sujet très délicat. C'est beaucoup trop court.

» Il nous faut bien relever aussi que l'on n'a guère tenu compte de notre refus de négocier sur la titularisation des maîtres du privé. Enfin, le fait que les négociations porteront à la fois sur les *« principes »* et sur les *« modalités »* des mesures projetées mérite attention. S'il en est vraiment ainsi, nous pourrons mettre en cause les textes qui nous seront soumis. Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu de projet de textes et nous attendons donc avant de juger.

— Tout de même, après avoir examiné cette déclaration, pensez-vous que vous allez pouvoir discuter avec le gouvernement ?

— Sur les trois premiers points — l'harmonisation des ouvertures et fermetures de classes entre le public et le privé, la notion de crédits limitatifs inscrits au budget, le rôle des collectivités territoriales, — la négociation devrait être possible, à condition qu'il s'agisse d'une véritable négociation. Elle devrait être d'autant plus possible que nous avons déjà dit que ce sont trois points que nous acceptons d'étudier avec le ministère. Sur le quatrième, la titularisation des enseignants, tout dépendra des intentions du gouvernement.

» Ou bien nous pourrons faire valoir que l'enseignement catholique a besoin d'un statut spécifique pour ses maîtres, ou bien cela sera refusé. Dans ce dernier cas, l'on prendra un chemin difficile. Car nous ne pourrons admettre que les personnels de beaucoup d'entreprises — E.D.F. par exemple — qui concourent au bien public, disposent d'un statut particulier et pas les nôtres.

— Quel « statut particulier » exigez-vous ?

— Les lois actuelles n'accordent pas un statut très clair aux enseignants du privé. Certains, sous contrat simple, sont seulement « agréés » ; d'autres, sous contrat d'association, sont « contractuels ». Nous voudrions fondre les statuts actuels en un seul qui assurerait une meilleure garantie d'emploi. Nous souhaiterions aussi améliorer le fonctionnement des commissions mixtes d'emploi que nous voudrions plus délibératives, c'est-à-dire jouissant d'un pouvoir plus grand pour l'affectation de nos enseignants.

— Un accord vous paraît-il possible aujourd'hui sur ce problème de la titularisation ?

— L'application aux maîtres du privé du statut des maîtres du public nous paraît impossible. Le statut est beaucoup trop centralisé, les règles de mutation dans la fonction publique sont telles qu'elles ne sauraient correspondre aux besoins de nos écoles par rapport à nos choix éducatifs et à la liberté de choix des maîtres. Si le gouvernement ne veut pas y mettre du sien, ce point pourra vraiment déclencher la guerre scolaire.

— « Mettre du sien », qu'est-ce que cela veut dire ?

— Comprendre que cette mesure est dénuée d'intérêt évident. Elle prétendrait, paraît-il, à un mieux social. Nous pensons, quant à nous, qu'une meilleure garantie sociale n'impliquerait nullement l'obligation de titularisation. Pourquoi cet acharnement à tout fonctionnariser ? Ce n'est pas raisonnable. Sur ce point, nous sommes prêts à réagir très fortement dès que les textes seront connus. Nous déclencherons notre plan de mobilisation en l'adaptant graduellement si nécessaire.

— Qu'allez-vous faire dans l'immédiat ?

— La commission permanente de l'enseignement catholique se réunit ce jeudi 22 décembre. Mais, en l'absence des textes de « propositionsconcrètes », elle ne pourra se prononcer par un oui ou par un non. Je répète seulement que si certains points peuvent faire l'objet de négociations, le principe d'une titularisation des maîtres, en revanche, s'il était imposé, ne saurait obtenir notre accord. Des tensions très dures apparaîtraient. Il y aurait affrontement. Ce que nous ne souhaitons pas. Pourquoi ne pas envisager la capacité d'innovation et le bon sens des uns et des autres pour trouver une solution à ce grave problème ? »

Propos recueillis par
CHARLES VIAL.

De la satisfaction au mécontentement

Les déclarations de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, sur les rapports de l'Etat et de l'enseignement public avec l'enseignement privé suscitent satisfaction, indignation ou réserve selon les partenaires.

La satisfaction est celle du Comité national laïque (CNAL). Son secrétaire général, M. Michel Bouchareissas, *« prend acte du changement de méthode qui est positif »*, et considère *« comme important que le Parlement doive être prochainement consulté »*.

L'indignation, la colère même, s'expriment dans les propos des élus de l'opposition. Ainsi, l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement (A.P.L.E.) estime-t-elle que *« le pire des sectarismes l'a emporté sur la volonté de dialogue »*. Pour l'association, dont le secrétaire général est M. Jacques Barrot, député U.D.F. de Haute-Loire, *« le calendrier retenu ne permettra qu'une parodie de négociations »*.

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale, a déclaré que le gouvernement *« impose maintenant un ultimatum inacceptable aux défenseurs de la liberté de l'enseignement privé »*. Le ton monte encore chez M. Guy Guermeur, président de Combat pour la liberté de l'enseignement (CLE), pour qui, *« face à cette agression caractérisée contre une liberté fondamentale garantie par la Constitution et par la Déclaration des droits de l'homme, la parole n'est pas à la négociation mais à la résistance »*.

La réserve, on la trouve chez certains de ceux que M. Savary considère, selon ses propos tenus mercredi après-midi à l'Assemblée nationale, comme *« ses interlocuteurs véritables »*. Le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, ne cache pas son inquiétude. *« On constate,* nous a-t-il déclaré, *une volonté de faire disparaître des différences entre les établissements, une volonté d'alignement. La liberté est sauvegardée, nous dit-on, mais peut-être pas les différences qui sont nos raisons mêmes d'exister. »* Il s'étonne d'un *« changement, non seulement de méthode »*, mais d'une *« accélération du processus, car les délais d'examen des textes seront très insuffisants »*. Cependant, M. Guiberteau réserve la position de l'enseignement catholique jusqu'à la publication des projets de ces textes.

Risque de blocage

(Suite de la première page.)

Qu'ont donc découvert les partenaires du ministre de l'éducation nationale à l'issue du conseil des ministres du 21 décembre si ce n'est qu'il entend suivre pas à pas le chemin qu'il s'est tracé depuis bientôt deux ans qu'il consulte, reçoit ses interlocuteurs et concocte ses orientations ?

Où est le *« changement de méthode »* dont se félicite le Comité national d'action laïque (CNAL) fier du succès de ses récentes manifestations ? Où est la *« précipitation »* dont parlent les parents d'élèves de l'enseignement privé dans l'entretien que nous a accordé M. Pierre Daniel, président de l'UNAPEL.

En fait, il faut, de toutes parts, compter avec la stratégie et la difficulté de faire coexister dans chaque « camp » des modérés et des ultras. Au sein même du gouvernement, les contradictions successives affichées par le premier ministre, qui, personnellement, a besoin de l'appui des forces laïques, ont laissé des traces. Même si, à aucun moment, le président de la République n'a désavoué le ministre de l'éducation nationale.

Tout dépend désormais, de ce que M. Savary mettra dans la corbeille des négociations. La carte scolaire, la nature limitative des crédits d'État à l'enseignement privé, la participation financière des collectivités territoriales, sont autant de thèmes sur lesquels les esprits ont évolué et où un accord est possible. En revanche, la titularisation éventuelle, et sur place, des enseignants volontaires des établissements privés demeure inacceptable pour les responsables de l'enseignement catholique qui y voient une menace d'« intégration » à terme.

C'est bien entendu sur ce point que les laïques sont le plus pressés d'aboutir. Mais c'est un dossier à plusieurs facettes. Or M. Savary n'a jamais dit s'il envisagerait pour ces personnels un *« statut spécifique »*, comme le demandent les catholiques. Il n'a jamais non plus prétendu qu'il autoriserait les mutations de personnels entre les deux systèmes d'enseignement.

En définitive, tout est encore à inventer. Le ministre et ses interlocuteurs ont sans doute déjà affuté quelques armes. Ils auront environ deux mois pour échanger et étudier leurs arguments respectifs, puisque les principaux projets de textes seront, confirme le ministère, entre leurs mains dans les premiers jours de janvier.

Du côté de l'enseignement public, les interlocuteurs du ministre disposeront du même délai pour « balayer devant leur porte ». La rénovation des collèges est loin de faire l'unanimité d'autant qu'elle aura inévitablement des conséquences sur le sacro-saint horaire de service des enseignants...

CATHERINE ARDITTI.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

Voici le texte de la déclaration de M. Alain Savary approuvée par le conseil des ministres du 21 décembre :

« Le ministre de l'éducation nationale a rendu publiques, le 19 octobre dernier, les propositions du gouvernement concernant l'évolution des rapports de l'Etat et de l'enseignement public avec l'enseignement privé.

» En réponse, une majorité de partenaires, de l'enseignement public et de l'enseignement privé, a fait connaître son refus de la démarche globale proposée et de son contenu. De leur côté, certains partenaires avaient accepté cette méthode et son objet.

» Le ministre de l'éducation nationale constate que, dans ces conditions, il ne peut ouvrir de négociations globales ; mais il est de son devoir, au nom du gouvernement, de conduire la rénovation de l'ensemble du système éducatif afin d'offrir à chacun les voies les plus efficaces de sa formation dans des conditions d'égalité pour tous et d'égal respect des mêmes principes dans tous les établissements qui concourent au service public.

» La phase de concertation préalable étant maintenant achevée, il soumettra désormais aux partenaires des propositions concrètes qui permettront de résoudre progressivement les différents problèmes.

» Sur la base de ces propositions, les négociations seront ouvertes sans délai, domaine par domaine, avec les partenaires qu'elles concernent le plus directement et qui en acceptent la méthode. Ces négociations garderont un caractère bilatéral et porteront à la fois sur les principes et modalités des mesures projetées.

» Un premier groupe de propositions sera communiqué aux partenaires dans les jours qui viennent. Il vise à régler les problèmes les plus urgents et constitue un ensemble cohérent, représentatif des orientations et de la méthode choisies par le gouvernement.

» Dans la perspective d'une application pour la rentrée scolaire 1984, et compte tenu du calendrier de mise en œuvre des solutions retenues au terme des négociations, les projets législatifs devront être arrêtés pendant l'inter-session parlementaire, soit, afin de laisser à la négociation un délai raisonnable, au mois de février prochain. Il en sera de même pour les textes non législatifs.

» Ce premier groupe de propositions concernera :

— L'harmonisation des ouvertures et des fermetures de classes dans l'enseignement privé sous contrat avec les mesures de carte scolaire prévues dans l'enseignement public, et l'expérimentation de l'assouplissement des procédures d'inscription des élèves ;

— L'interprétation de la notion de « besoin scolaire reconnu » dans la passation des contrats, et l'inscription corrélative de crédits limitatifs dans les lois de finances ;

— L'intervention financière des collectivités territoriales à l'égard de l'enseignement privé actuellement sous contrat, et la définition de l'établissement d'intérêt public ;

— La titularisation des personnels enseignants volontaires de l'enseignement privé sous contrat.

» En outre, le ministre de l'éducation nationale mettra en place un groupe de travail chargé d'examiner les conditions de l'application de la réforme des collèges aux établissements qui concourent au service public. »

LA MAJORITÉ SÉNATORIALE SOUHAITE LA CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

Les responsables des groupes de la majorité sénatoriale souhaitent que le Sénat crée une mission d'information *« sur l'enseignement libre en France, en particulier dans ses rapports avec l'Etat et les collectivités locales »*. Pour MM. Adolphe Chauvin, président du groupe de l'Union centriste, Charles Pasqua, président du R.P.R., Philippe de Bourgoing, président des R.I. et Jean-Pierre Cantegrit, vice-président de la Gauche démocratique, cette mission devrait donner au Sénat *« les moyens d'exercer une vigilance accrue au moment où le gouvernement remet en cause l'existence même de l'enseignement libre »*.

Le groupe des Républicains indépendants *« dénonce la responsabilité du gouvernement qui, après trente ans de paix scolaire souhaitée par tous les Français, a déclenché dans le pays un affrontement des consciences »*. Après avoir affirmé que les sénateurs républicains et indépendants sont décidés *« à combattre »* aux côtés des familles *« pour préserver leur droit de choisir l'école de leurs enfants »*, ces sénateurs s'interrogent : *« Pourquoi ce sauve-qui-peut ? Pourquoi cette urgence ? (...). On ne peut qu'être atterré et indigné par la décision prise en conseil des ministres. »*

DÉFENSE

Le général Mahlberg devient inspecteur général de l'armée de l'air

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 21 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

• AIR. — Est élevé au rang et à l'appellation de général d'armée aérienne, le général de corps aérien Théodore Mahlberg, nommé inspecteur général de l'armée de l'air en remplacement du général d'armée aérienne Henri Gimbert, qui a trouvé la mort, jeudi 8 décembre, dans un accident d'avion au large de l'Ecosse.

[Né le 18 janvier 1931 à Strasbourg et pilote de chasse issu de l'Ecole de l'air, Théodore Mahlberg a notamment servi en Algérie et en Allemagne fédérale, puis à l'état-major de l'armée de l'air avant de commander, en 1973, la base de Dijon. Promu général de brigade aérienne en 1977, il est sous-chef d'état-major « opérations » de l'armée de l'air et, en 1981, avec le grade de général de division aérienne, il est commandant en second la 1re région aérienne et la force aérienne tactique (Metz). Elevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, Théodore Mahlberg était, depuis 1982, commandant de la défense aérienne.]

Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne Jean Maffre.

Sont nommés : commandant la défense aérienne et commandant « air », les forces de défense aérienne, le général de division aérienne Jean-Marie de Buretelle de Chassey ; commandant la IIIe région aérienne, le général de division aérienne Gilbert Gagneux.

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Roger Pessidous ; général de brigade aérienne, les colonels Claude Lartigau et Jacques Lépine.

• TERRE. — Sont promus : général de division, les généraux de brigade Georges Baffeleuf et Louis Forest ; général de brigade, les colonels Michel Sevrin (nommé commandant l'Ecole d'application de l'artillerie) et François Cann.

[Commandant les deux mille hommes du contingent français de sécurité à Beyrouth depuis septembre dernier, François Cann sera général de brigade, à titre définitif, à compter du 1er janvier prochain. Le colonel Cann était parti au Liban avec, par anticipation, les marques extérieures du grade de général de brigade pour éviter un hiatus, dans le commandement, avec prédécesseur, le général Jean-Claude Coullon, mais il était inscrit sur la liste d'aptitude des officiers généraux. La décision du conseil des ministres est, donc, une confirmation officielle de sa promotion qui avait été volontairement anticipée.]

Est nommé major régional des forces françaises en Allemagne fédérale, le général de brigade Daniel Billot.

• MARINE. — Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Bernard Klotz et le contre-amiral Louis Fuzeau.

• ARMEMENT. — Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Jacques Divan, Michel Dumas et Jean Dangreaux ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Philippe Protard, Georges Fulachier, Maurice Carlier, Jean-Paul Bailliard, Pierre Betin et Jacques Pitrat.

• SERVICE DE SANTÉ. — Est promu médecin général, le médecin chef des services de classe normale Paul Estraillier.

• SERVICE DES ESSENCES. — Est promu ingénieur général militaire de deuxième classe, l'ingénieur en chef de première classe Maurice Durand.

Le sursaut de Marie-Christine

De notre envoyée spéciale

Reims. — *« La petite brune qui a tué son gosse ? Elle traînait dans les cafés près du théâtre. Elle n'a eu que ce qu'elle méritait. »* Sur Marie-Christine Da Silva, vingt-sept ans, condamnée le 14 octobre dernier pour infanticide à dix-sept ans de prison, le patron de bar est catégorique. Deux mois après le verdict de la cour d'assises de la Marne, le procès plonge encore la ville en pleine controverse.

Pour les uns, le châtiment est à la hauteur de la faute. *« Même pendant la guerre, dans la pire des misères, on ne se débarrassait pas de son gosse. »* Pour d'autres, la sentence est excessive. *« C'est un procès malhonnête. Elle-même a manqué de peu son suicide. »*

Le 12 mai 1981, aux premières heures de la matinée, dans le petit square Jeanne-d'Arc à côté du palais de justice, Marie-Christine Da Silva a absorbé quinze cachets de barbituriques, après en avoir fait avaler six à Michaël, son fils âgé de quatre ans. Transport à l'hôpital. L'enfant meurt. La mère en réchappe. Le 14 mai, elle est inculpée d'infanticide et écrouée à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne.

Le 14 octobre 1983, la cour d'assises condamne Marie-Christine Da Silva à dix-sept ans de réclusion. Dans la salle d'audience, pleine à craquer, des gens protestent. A la barre, le « déballage » a choqué.

Le procès devient le sujet du jour, estompant même les faits. On évoque le prétoire, les dépositions, parfois jusqu'à l'écœurement. Comme on dit ici, les témoins se sont succédé pour l' *« entasser »*. Le père de Marie-Christine, modeste employé aujourd'hui à la retraite, la mère dont l'autorité est connue... C'est une famille qui se veut « modèle », où tout irait bien sans l'accusée partie sans retour à dix-huit ans, « pour vivre sa vie ».

Mauvaise fille. De surcroît, mauvaise mère... C'est une amie de Marie-Christine, raconte-t-on, qui, à la barre, *« lui a asséné le coup final »*. Pendant deux ans, elle a hébergé la jeune femme et son fils. Elle se souvient de tous ces hommes « supposés » amants, des fugues multiples en laissant l'enfant à la maison. La déposition a été accablante. Dépravation de l'accusée contre vertu du témoin : c'est ce qu'a retenu l'accusation qui n'a pas laissé à la défense le temps de démentir certains faits. L'« amie » a pourtant des liens avec le milieu de la prostitution. Lorsque ce témoignage a pris fin, tous les regards ont convergé vers Marie-Christine. Allait-elle pleurer ? Se repentir enfin ? La jeune femme a gardé un air buté.

« Mais pourquoi s'est-elle obstinée ?, répète-t-on aujourd'hui, *si elle avait eu une autre attitude... »* Certes, elle a souffert de la sévérité excessive qui régnait dans la maison familiale. La cour, pourtant, critique-t-on, n'a guère laissé de place à cette évocation, interrompant même certains témoins cités par la défense. De même, la misère de Marie-Christine a été jugée « hors sujet ». Au père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement Aide à toute détresse-Quart-monde, qui tentait d'exprimer cette misère, le président de la cour a répondu : *« Nous jugeons ici une affaire... pas le malheur. »*

On ne s'étonne pas, alors, si les faits ont pris une certaine coloration. L'accusée n'aurait-elle pas simulé le suicide pour se débarrasser de l'enfant ? Soupçons. *« Le tour était joué »*, vous explique-t-on. L'avocat général requit de douze à quinze années. Les jurés — six femmes et trois hommes — optèrent pour dix-sept ans de réclusion. La nouvelle condamnée ne réagit même pas.

Pourvoi en cassation

En ville, depuis, l'opinion s'agite... *« Ils ont jugé non les faits, mais Marie-Christine, son attitude. »* Selon un journaliste, *« le président n'avait aucune sympathie pour l'accusée. L'inconvénient, c'est que cela se voyait. » « Fallait-il, pour autant, oublier les circonstances atténuantes ? »*, interroge-t-il. Solitude et misère : ni travail, ni domicile. *« Elle n'a pas tué son enfant, elle voulait partir avec lui »*, expliquent certains.

Une longue errance a, de fait, précédé le drame. De 1976 à 1979, Marie-Christine Da Silva a vécu avec un homme, le père de Michaël. Elle a repris alors les trois premiers enfants de ce dernier, confiés jusque-là à la DDASS (Direction départementale de l'action sanitaire et sociale).

Disputes, séparation : la jeune femme se retrouve à la rue avec son fils. Elle travaille à l'occasion, en intérim, comme mécanographe. *« Michaël était tout pour elle »*, soulignent ses proches. Elle vit chez les uns et les autres. Pendant un hiver, elle élit domicile dans une voiture abandonnée sur un parking. Son fils est chez un de ses frères, sa belle-sœur n'a pas voulu d'elle. Plus tard, elle trouve refuge chez une amie — celle, précisément, dont la déposition au prétoire l'accablera. Passent ainsi deux ans d'accalmie relative.

Puis, de nouveau, la rue. Marie-Christine a fini par lasser son monde. Elle sollicite alors son ancien concubin, qui la repousse. Elle lui annonce sa décision d'en finir...

Et c'est le drame. Puis la détention, le procès, le verdict... et le sursaut. Marie-Christine Da Silva se pourvoit en cassation.

Des familles rémoises d'Aide à toute détresse-Quart-monde lancent alors un comité pour soutenir le pourvoi. En quelques jours, celui-ci recueille deux mille signatures, celles de mères de famille, d'enseignants, de membres de la municipalité et des professions judiciaires. A droite comme à gauche, on demande que Marie-Christine soit rejugée. En prison même, après une période de quarantaine, on a « compris » la jeune femme. *« N'est-elle pas déjà condamnée à vie ? Jamais elle ne pourra oublier. »* La pétition a été récemment transmise au procureur général et au ministre de la justice.

Pour une partie de l'opinion, *« dix-sept ans, c'est trop, c'est injuste »*. On compare. Il y a quelques semaines, la cour d'assises de Haute-Garonne a jugé une affaire semblable. Une jeune femme avait tué son bébé par barbituriques, avant de tenter, sans succès, de se donner la mort. Pour un amour déçu. La cour s'en est émue. L'accusée a été condamnée à deux ans de prison avec sursis...

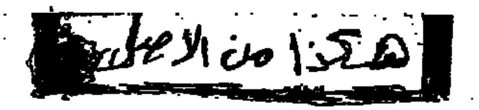
DANIÈLE ROUARD.

TRANSPORTS

A LA SEYNE
Lancement d'une frégate pour l'Arabie Saoudite

De notre correspondant

Toulon. — Vendredi 23 décembre sera lancée la première des trois frégates du programme Sawari construite à l'établissement seynois des C.N.M. (Chantiers du Nord et de la Méditerranée) pour la marine de guerre saoudienne. Ce lancement a été rendu possible à la suite de la décision de la C.G.T. et de la C.F.D.T. de lever le piquet de grève que les deux syndicats maintenaient depuis le 23 novembre autour du paquebot *Fairsky* en vue d'empêcher ses essais en mer. Cette action visait à manifester leur inquiétude devant le dégonflement du carnet de commandes. Elle a été suspendue à la suite de la signature par la COMEX et les C.N.M. d'un protocole d'accord en vue de la construction d'une plate-forme semi-submersible (*le Monde* du 20 décembre). Malgré cela, les salariés de La Seyne redoutent toujours la publication, début janvier, du « plan de redressement » demandé à la direction des C.N.M. par les pouvoirs publics en échange de l'aide de 725 millions de francs qui leur a été octroyée. C'est pourquoi les syndicats des chantiers navals seynois envisagent pour le début de l'année une marche sur Paris comme ce fut déjà le cas dans les périodes de grande crise, en 1966 et 1978. — J. L.





LES ÉVÊQUES ET LES IMMIGRÉS

Une lettre de M. Roland Gaucher

M. Roland Gaucher, membre du bureau politique du Front national, nous adresse la lettre suivante, après ses propos sur le message des évêques aux immigrés, que nous avions commentés dans le Monde *du 16 décembre :*

En quelque sorte, j'aurais, à Radio-Le-Pen, méchamment et abusivement épinglé – le mot est de M. Solé – comme de vulgaires caporaux des évêques et des révérends pères pour certains passages de l'appel de fraternité et de paix qu'ils ont rendu public le 15, à l'intention des immigrés.

Votre collaborateur juge qu'en leur accordant la qualité de « compatriotes », assortie d'un « en quelque sorte » un tantinet restrictif, ces ecclésiastiques « hommes modérés et prudents » ont dû d'abord « retourner leur plume dans tous les sens ».

Possible. Mais je n'ai pas à soupeser les états d'âme des clercs. Je juge un *texte*. Et dans ce texte, le « en quelque sorte » apparaîtra comme une fioriture si l'on rapproche la phrase où il figure d'une autre où les signataires réclament, *avec les immigrés*, « que leur participation à la vie de la cité soit pleinement reconnue, *grâce à l'attribution des droits nécessaires* ». (Souligné dans le texte.)

Parmi ces droits, il faut compter de toute évidence le droit de vote, voire celui d'être élu. On n'est pas, « en quelque sorte », électeur, élu, conseiller municipal ou député. On l'est, ou on ne l'est pas. Des étrangers à qui ces droits seraient reconnus se verraient reconnaître en effet la qualité de Français à part entière.

Les propositions de cet appel s'articulent parfaitement avec le manifeste de la marche des Minguettes qui affirmait comme un fait acquis, irréversible, que la France était désormais « pluri-ethnique ».

Je maintiens que l'ensemble de ces déclarations constitue un défi scandaleux à la communauté nationale. Et que lorsque les excellences et révérends pères signataires posent en principe que les étrangers sont nous compatriotes, ils commettent un mensonge impudent.

Aucune comparaison n'est possible avec les naturalisations passées qu'évoque M. Solé. Échelonnées dans le temps, jugeant de cas individuels, elles ont parfois récompensé le sang versé. Elles concernaient en tout cas des hommes qui, en échange des droits acquis, s'engageaient à respecter certains devoirs, à commencer par l'obligation du service militaire. Guy Viarengo, fils d'immigré italien, candidat du Front national à Aulnay, est assurément mon compatriote. Et de même les fils des harkis. Nous ne saurions, sans perdre notre identité nationale, accorder en bloc cette qualité à une invasion massive, souvent clandestine.

Ce message « de fraternité et de paix », parfaitement justifié avant Noël – et je l'ai dit à Radio-Le-Pen, – débouche sur la provocation délibérée. Par ailleurs, je vois mal pourquoi M. Solé appelle à la rescousse dans ce débat le « Palestinien » que j'appellerais plutôt, préférant le langage des évangélistes à celui d'Arafat, le Nazaréen. Le Christ, qui recommandait de rendre à César ce qui appartenait à César, ne revendiquait pas la citoyenneté romaine pour l'ensemble des juifs de la Diaspora. Il invitait ses disciples à « *enseigner toutes les nations* ». Il ne leur a pas dit : « *Faites-en des machins qu'on appellera plus tard* melting pot ».

Dernier point : je n'aurais pas respecté l'embargo sur ce texte épiscopal. Membre des informateurs religieux, j'aurais certainement observé ce code. Je n'appartiens pas à ce club pour lequel – me dit-on – il faut être parrainé, conception que je juge « élitiste » et désuète. L'appel m'étant parvenu, j'ai fait mon métier de journaliste en alertant l'opinion. A la première occasion, je récidiverai.

SPORTS

FOOTBALL : LE CHAMPIONNAT D'EUROPE DES NATIONS

L'Espagne se qualifie dans des conditions suspectes

« Miracle », « magouille ». Ces deux mots ont été employés pour commenter la qualification de l'Espagne à la phase finale du championnat d'Europe des Nations qui aura lieu en France au mois de juin.

« Miracle ». Parce que l'équipe ibérique avait besoin de battre Malte, avec onze buts de différence, pour dépasser les Pays-Bas au classement du groupe 7, grâce à un plus grand nombre de buts marqués. Et parce que, mercredi soir 21 décembre, à Séville, le gardien maltais Bonello est allé chercher douze fois le ballon propulsé au fond des filets par Santillana (15e, 26e, 29e et 72e minutes), Rincon (47e, 56e, 64e et 78e minutes), Maceda (61e et 63e minutes), Sarabia (80e) et Senor (83e), alors que Buyo n'encaissait pour l'Espagne qu'un but de Degiorgo.

« Magouille ». Parce qu'un climat d'hystérie s'était développé en Espagne autour de ce match. Et parce que les Néerlandais, dont la qualification dépendait du résultat, ont laissé entendre que les Maltais avaient « vendu » leur défaite.

Toutefois, une équipe qui a encaissé huit buts contre l'Irlande et cinq contre les Pays-Bas, qui a été battue sur le score moyen de 6-0 en vingt et une rencontres internationales à l'étranger, ne pouvait-elle s'incliner 12-1, face à une formation ibérique déchaînée, sans interventions divine ou financière ? La question peut aussi être posée.

● *Ski : première victoire d'Hanni Wenzel en descente.* – Championne olympique des slaloms spécial et géant à Lake-Placid en 1980, la skieuse du Liechtenstein, Hanni Wenzel, qui a pris depuis lors une licence lui permettant d'exploiter commercialement son nom, a gagné, pour la première fois de sa carrière, une descente : elle s'est imposée le 21 décembre sur la piste particulièrement difficile de Haus (Autriche).

● *Tennis : Frank Février et Isabelle Demongeot éliminés de l'Orange Bowl.* – Tête de série numéro 2 du « simple jeunes gens » (moins de dix-huit ans), Frank Février a été éliminé le mercredi 21 décembre, au troisième tour de l'Orange Bowl à Miami (Floride), par le Bordelais Jean-Philippe Fleurian (6-1, 6-0) issu des qualifications. Dans les épreuves pour jeunes filles, la Tropézienne Isabelle Demongeot (moins de dix-huit ans) et la Parisienne Natalie Tauziat (moins de seize ans) ont également été éliminées.

EN BREF

M. Marchais doit un franc à M. Le Pen

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, a été condamné le 21 décembre à verser un franc de dommages et intérêts à M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, pour injures publiques ((*le Monde* du 18 novembre), à la suite de son *« appel aux électeurs de Dreux »*, entre les deux tours de l'élection législative partielle.

« Les termes (...) « racisme le plus odieux », « armes répugnantes de la haine » *constituent des invectives qui ne pouvaient être justifiées par la nécessité d'informer les électeurs de Dreux »*, a estimé la première chambre civile du tribunal de Paris. En revanche, le tribunal a jugé irrecevable la plainte en diffamation du Front national.

Deux témoins reconnaissent Klaus Barbie

M. Michaël Thomas, ancien officier des services du contre-espionnage américain, confronté à Lyon, mardi 20 décembre, à Klaus Barbie (*le Monde* du 21 décembre), a déclaré reconnaître en ce dernier l'homme en civil qui dirigea, le 9 février 1943, la rafle au siège de l'Union des Israélites de France, rue Sainte-Catherine à Lyon. M. Thomas a précisé qu'il se trouvait dans le local au moment où les Allemands arrivèrent.

Les défenseurs de Klaus Barbie contestent la valeur de cette reconnaissance fondée, disent-ils, au bout de quarante ans, *« sur certaines attitudes, certains mouvements des mains et un certain sourire »*.

Un autre témoin, Julien Favet, mis en présence de Barbie mercredi 21 décembre, a déclaré lui aussi reconnaître « formellement » l'ancien SS, comme l'un des dirigeants de la rafle opérée le 6 avril 1944 au centre d'Izieu (Ain), d'où furent déportés quarante-trois enfants juifs.

La situation au Pays basque

Deux des cinq personnes qui avaient été placées en garde à vue après les incidents survenus à Bayonne le 20 décembre (*le Monde* du 22 décembre) ont été remises en liberté mercredi en fin de journée. D'autre part, revenant de Paris, où il avait été reçu par M. Gaston Defferre, M. Raphaël Lassallette, maire (P.S.) d'Hendaye, a déclaré que le ministre de l'intérieur lui avait dit avoir reçu de Madrid l'assurance qu'il n'y aurait *« plus d'incursions de policiers espagnols sur le territoire français »*.

Un attentat à Rennes

Une forte charge d'explosif a soufflé plusieurs bureaux de l'hôtel des impôts de Rennes, le 22 décembre, vers 1 heure du matin. L'attentat n'était toujours pas revendiqué jeudi en fin de matinée. Dans la nuit du 16 au 17 décembre, un autre attentat avait été commis contre un pylône d'E.D.F. dans la presqu'île de Quiberon (Morbihan). L'acte avait alors été revendiqué par l'Armée révolutionnaire bretonne, l'une des branches actives de l'ex-F.L.B. (Front de libération de la Bretagne).

Une sonde américaine frôle la Lune

La sonde Isee-3 devait passer jeudi 22 décembre à quelque 120 kilomètres de la surface lunaire. La forte attraction exercée par la Lune va accélérer la vitesse de la sonde et l'envoyer en direction de la comète Giacobini-Zinner au voisinage de laquelle elle passera le 11 septembre 1985. Isee-3 était depuis trois ans « stationnée » entre la Terre et le Soleil et servait d'avant-poste pour l'observation des flots de particules envoyées par le Soleil.

Les Américains, qui, contrairement aux Européens, aux Soviétiques et aux Japonais, n'ont pas envoyé de sonde spatiale vers la comète de Halley, ont trouvé ce moyen pour être quand même les premiers à observer une comète de près.

Le cadavre de John Graham a été identifié

Le parquet de Paris a ouvert, le 21 décembre, une information pour rechercher les causes de la mort de John Graham, vingt-sept ans, expert comptable, disparu le 30 novembre à Paris et dont le corps a été repêché le 20 décembre dans la Seine à la hauteur du bois de Boulogne. Les résultats d'une autopsie pratiquée à l'Institut médico-légal ont permis d'identifier formellement le cadavre. La date de la mort n'a pu être établie avec certitude.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Jean et Marijke BRIDOUX VAN ALPHEN, Nathalie et Caroline, sont heureux d'annoncer la naissance, le 28 octobre 1983, de

Catheline Isabelle,

chez Frédéric et Susan Bridoux-Baurmeister.

195, parc à Ballons-Mermoz,
34000 Montpellier.

– M. Jean-François di CHIARA et Mme, née Catherine Eve ROUPERT, partagent avec Raphaël la joie d'annoncer la naissance de

Gabriel,

le 14 décembre 1983.

Hôpital-clinique Claude-Bernard, rue Claude-Bernard, à Metz-Borny.

Décès

– Le docteur Jean-Claude Pyt,
Le docteur et Mme André Pajot,
Henri et France Nijdam
et Guillaume,
Hubert Pajot,
Jean-Jacques et Christine Benezit,
Alain Pajot,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Françoise CAVALLIER-PYT,

leur épouse, mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 17 décembre 1983, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine) dans l'intimité familiale.

7, rue du Lac,
92410 Ville-d'Avray.
19, rue Charles-Desvergnes,
92190 Meudon.

– M. Michel Crosnier
et sa fille Laura,
M. et Mme Levystone,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Jane CROSNIER,

survenu à Bourg-la-Reine, le 21 décembre.

– M. Camille Desmas,
son mari,
Mlle Christine Breton,
sa petite-nièce,
Tous les parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme DESMAS,
née Louise Rideller,

survenu, le 12 décembre 1983, dans sa soixante-dix-septième année.

Selon sa volonté, ses obsèques ont été célébrées, le jeudi 15 décembre, dans l'intimité familiale.

« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »

5, avenue Philippe-le-Boucher,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– **Georges CALANES**
H.E.C.,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
médaille des Evadés,
décédé le 20 décembre 1983.

Obsèques le 23 décembre 1983, à 10 heures.
Le Mas des Fades,
Bac-du-Sauvage,
Sainte-Marie-de-la-Mer,
(Bouches-du-Rhône).

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert HENRY,
directeur de recherche
à l'INSERM,

survenu le 20 décembre 1983, dans sa soixante-treizième année.

De la part de
Mme Robert Henry,
de ses enfants et petits-enfants.
Sa famille et ses amis se réuniront au cimetière de Marcoussis (Essonne) le vendredi 23 décembre, à 15 h 45.

6, rue de la Chaussée,
91460 Marcoussis.

– M. et Mme Jean Leps,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Leps,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Robert Leps,
ont la douleur de faire part du décès de leur frère, beau-frère, oncle et grand-oncle,

M. Jacques LEPS,
colonel de l'armée de l'air (C.R.),
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
et 1939-1945 (douze citations)
Military Cross,

survenu, le dimanche 18 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont lieu dans l'intimité familiale, le jeudi 22 décembre 1983, à Aix-en-Provence.

Une messe sera célébrée à son intention, en l'église Saint-Louis des Invalides, le mardi 10 janvier 1984, à 11 h 30.

L'Association nationale des AS s'associe à cette cérémonie.
6, rue du Vieux-Colombier,
75006 Paris.
La Verdoise-Villandry,
65, rue du 19-Janvier,
92380 Garches.
10, rue Joseph-Liouville,
75015 Paris.

– Mme Valentin Nikiprowetzky,
son épouse,
M. et Mme Antoine Gallez,
M. et Mme Erminio Moretti
et leur fils,
M. et Mme Emmanuel Nikiprowetzky,
ses enfants et petit-fils,
M. et Mme Tolia Nikiprowetzky.
M. et Mme André Bouër,
ses frère, sœur, beau-frère et belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Valentin NIKIPROWETZKY,
professeur à l'université
de Paris-Sorbonne,

survenu le 19 décembre 1983, à l'âge de soixante-quatre ans.

La levée du corps aura lieu à 8 h 30, le vendredi 23 décembre 1983, 161, rue de Sèvres, Paris-15e, où l'on se réunira, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Pantin-Parisien.

Cet avis tient lieu de faire-part.

85, avenue Jean-Jaurès,
75019 Paris.

– Perla Pieuchot,
son épouse,
Denise et Guy Canevet,
ses enfants,
Pierre et Sophie Canevet,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre PIEUCHOT,
survenu le 20 décembre 1983.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Roger PUYBOUFFAT,
chirurgien-dentiste,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palmes,

survenu le 19 décembre 1983, à l'âge de soixante-quinze ans.

De la part de
Rose Puybouffat-Merrien
Claude Briand,
ses filles,
Joël Merrien
Jean-Paul Briand,
ses gendres,
Lise, Marianne et Claire Merrien,
Nadège Briand,
ses petites-filles,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
L'amicale des vétérans du parti communiste français.
Les communistes du douzième arrondissement de Paris,
La Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes, comité de Paris,
L'amicale Châteaubriant-Voves,
L'amicale des déportés et familles de Mauthausen-Loibl-Pass,
Et de la Fédération des officiers de réserve républicains.

La levée du corps se fera le vendredi 23 décembre 1983, à 13 h 45, à l'hôpital d'Orsay (Essonne).

L'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise, entrée place Gambetta à Paris-20e (Me Gambetta), aura lieu le même jour. On se réunira à la 85e division à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Vidal-de-la-Blache,
75020 Paris.
28, rue Jules-Ferry,
91470 Limours-en-Hurepoix.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Jean Quilichini,
son épouse,
Françoise, Denise, Didier et Claude Quilichini, ses enfants,
Mme Pierre Quilichini,
sa maman,
Les familles Cadars, Quilichini, Genestine,
ses frères et sœurs,
Les familles Piret et Ribeaud,
les frères et sœurs de son épouse,
Tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa cinquante-deuxième année, de

M. Jean QUILICHINI,
professeur agrégé de mathématiques
à l'INSA de Lyon.

La messe des obsèques sera célébrée en l'église Sainte-Madeleine des Charpennes, à Villeurbanne, le jeudi 22 décembre, à 14 h 30. Une bénédiction et l'inhumation auront lieu à Sallacaro (Corse), le samedi 24 décembre à 14 heures.

Pas de fleur, mais un don peut être envoyé à la Fédération de cardiologie (C.C.P. Paris 58-40 D).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Tous ceux qui les aimaient se souviennent avec émotion de

Jean VISSEAUX
et
François BAZELAIRE,

si prématurément disparus,

le 23 décembre 1978,
le 30 décembre 1969.

Le temps, qui efface tout, n'estompe pas leur merveilleux et impérissable souvenir.

Reims-Taissy.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université de Paris-I, vendredi 13 janvier, à 14 h 30, salle 1, centre Panthéon, M. Fathi Kemicha : « L'aide publique arabe au développement : aspects juridiques et institutionnels ».

– Université de Paris-II, vendredi 13 janvier, à 17 heures, salle des Commissions, Mlle Samia Chaar : « Les fondements de la liberté de la femme dans le droit musulman ».

– Université de Paris-II, samedi 14 janvier, à 15 heures, salle des Commissions, Mme Marie-Luce Morancais-Demeester : « Les droits professionnels des étrangers non salariés en France ».

– Université de Paris-II, mardi 17 janvier, à 14 heures, salle des Commissions, M. Benachir Baalouk : « La loi applicable aux contrats en droit international privé marocain ».

Bienfaisance

– Le Secours de France lance un appel, à l'approche de Noël, afin d'aider les combattants de l'Algérie française, les réfugiés du Sud-Est asiatique, les chrétiens du Proche-Orient et le peuple polonais. Les dons sont à adresser au Secours de France, 9, rue Bernoulli, 75008 Paris. C.C.P. Paris 16 590 11 D.

– Le Comité national « Noël pour la Pologne » lance un appel pour aider le peuple polonais. Les dons, par chèque bancaire, postal ou mandat, sont à adresser au Comité national « Noël pour la Pologne », 166, rue Jeanne-d'Arc, 75013 Paris. C.C.P. Paris 620 77 F.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

Reconnue d'utilité publique

CAS Nº 56

Dans cette famille de 5 enfants, les trois derniers sont handicapés mentaux. Le père salarié agricole était logé par ses employeurs. Mis en invalidité, il doit retrouver un logement à la campagne où ses enfants sont habitués à vivre au milieu d'animaux familiers : poules, lapins, chèvres, chiens, chats. Provisoirement la municipalité a accepté d'accueillir la famille dans une ancienne ferme, qu'elle met maintenant en vente. Située à proximité de la ville près de l'Institut médico Pédagogique où se trouvent les trois derniers enfants, cette habitation convient très bien à la famille. Le père doit se porter acquéreur. Il a 20 000 F d'économies. Un prêt est demandé sur 15 ans. La municipalité fait des conditions avantageuses de vente, et la Mutualité sociale agricole fait une avance exceptionnelle. Malgré cette entraide générale il manque :

6 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. C.C.P. Paris 4-52 X ou chèques bancaires

Aucune quête n'est faite à domicile

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

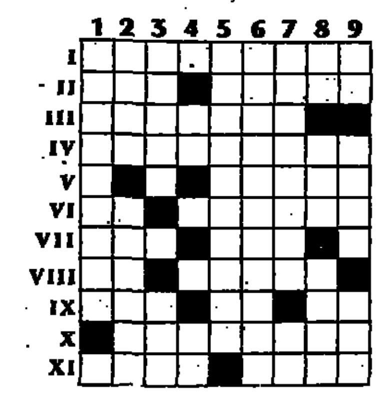
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS



PROBLÈME N° 3608



HORIZONTALEMENT

I. A ceux qui mettent les doigts sur la touche, on recommande de ne pas mettre le doigt sur la détente. — II. Elle a prêté sa gorge à un fameux buveur. Première définition pour un sphinx. — III. Compagnie d'assurances. — IV. A la dernière, c'est vraiment la lutte finale. — V. Veste pour manchot intégral. — VI. Pièce. Vêtement d'origine britannique évocateur d'une veste russe. — VII. Limite de l'horizon des courtes vues. Se débat parfois longtemps avant d'être violée. — VIII. En rade. Agent au service de l'identité. — IX. Sur les Côtes-du-Nord, mais invisible sur les côtes du Nord. Dans le doute. Dans la devise des trois mousquetaires. — X. Ce qu'on peut rendre quand on a mal digéré. — XI. Ne devient grand qu'après être devenu beau. Même le dernier peut la gagner à la course.

VERTICALEMENT

1. Plumer un dindon dans une optique de colombophilie. — 2. Recouvre ce qui est déjà couvert. Tragédie de Sophocle. — 3. Voie principale très arquée au départ. Tous ses fonds sont en Suisse. — 4. Partie de rire devant l'irrésistible. Note. — 5. Entorse faite à une boiteuse. — 6. Mets fumant ou débit fumeux. — 7. Rideau de fer. Participe passé. — 8. Deux lettres pour une enveloppe. « Quotidien » anglais. Ne peut marcher ni debout ni à quatre pattes. — 9. Personnel. Insulaire d'une activité débordante. La dernière n'est pas nécessairement l'ultime.

Solution du problème n° 3607

Horizontalement

I. Appétits. — II. Urinal. Aa. — III. Dés. Sot. — IV. Is. Trie. — V. Obtus. Inn. — VI. Myrmidon. — VII. Etoile. Op. — VIII. Tête. Puce. — IX. Troènes. — X. Enée. Ne. — XI. Or. Usité.

Verticalement

1. Audiomètre. — 2. Presbyte. No ! — 3. Pis. Trotter. — 4. En. Lumière. — 5. Tas. Sil. — 6. Ilot. Dépens — 7. Trio. Un. — 8. Sa. Innocent. — 9. Amen. Pesée.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Epiphanies romanes et gothiques », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« Le quartier de l'Horloge », 11 heures, 2, rue du Renard (Paris autrefois).

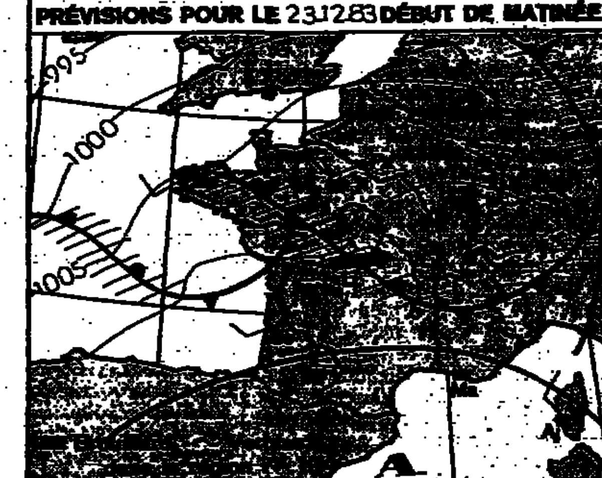
« Promenade dans l'île Saint-Louis », 15 heures, 45, quai Bourbon (Paris et son histoire).

« Rue de Richelieu », 15 heures, métro Quatre-Septembre (Résurrection du passé).

« Exposition Turner », 11 h 15, Grand Palais (Visages de Paris).

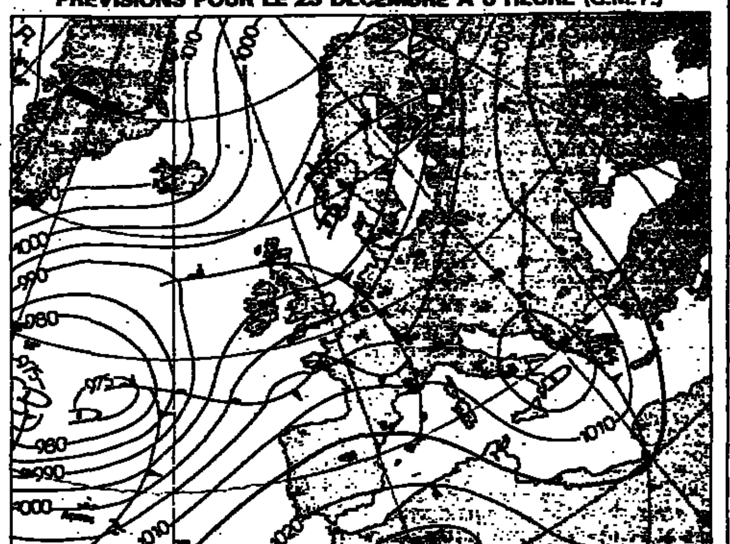
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22.12.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 23.12.83 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 23 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le jeudi 22 décembre à 0 heure et le vendredi 23 décembre à minuit.

La France reste sous l'influence de la dépression centrée sur les îles britanniques. Un courant de sud-ouest dirige du proche Atlantique vers la mer du Nord des perturbations peu actives. L'anticyclone d'Afrique du Nord repoussera vers le nord.

Vendredi matin, temps maussade très nuageux presque partout. Quelques éclaircies sur le pourtour de la Méditerranée et des brumes près des Pyrénées. Les pluies toucheront surtout une bande de régions allant de la Bretagne, de la Vendée et des Charentes au Limousin, au Massif Central, aux Alpes et au Jura.

Les températures généralement entre 6 et 9 degrés atteindront 11 à 12 degrés sur le bord de la Méditerranée.

Au cours de la journée, les nuages et les pluies intermittentes se cantonneront surtout à la moitié nord. Sur la moitié sud, le ciel se dégagera un peu et quelques éclaircies se développeront.

Sur toute la France, des températures très élevées pour la saison, 10 à 14 degrés sur la moitié nord, 15 à 17 degrés sur la moitié sud.

Le vent de sud-ouest soufflera plus modérément.

COMPLÉMENT MONTAGNE POUR LE WEEK-END

Ce week-end, peu de changement, la France restera sous l'influence du temps très doux avec par moment des offensives du mauvais temps venant de l'ouest.

Actuellement vers 1 500 m tous les massifs sont relativement bien enneigés, il y a en général plus de 30 cm. Les Alpes du Nord ont même près de 50 cm et les Alpes du Sud ont bénéficié d'un fort enneigement : il y a plus de 70 cm.

Samedi : un peu de répit dans le mauvais temps, nuages et éclaircies se succéderont sur le Massif Central; les Alpes et les Pyrénées. Mais sur Jura et Vosges, nuages plus abondants et quelques pluies. Températures très élevées pour la saison.

Dimanche : aggravation en cours de journée par l'ouest dans les Pyrénées et le Massif Central avec chutes de neige vers 1 800 m.

Sur les Alpes, persistance du ciel variable sans menace de pluie ou de neige.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris le 22 décembre à 8 heures, de 1003,3 millibars, soit 752,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 décembre; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22 décembre) : Ajaccio, 11 et 11 degrés; Biarritz, 13 et 7; Bordeaux, 12 et 8; Bourges, 10 et 2; Brest, 11 et 8; Caen, 12 et 7; Cherbourg, 10 et 8; Clermont-Ferrand, 9 et 3; Dijon, 10 et 0; Grenoble, 6 et − 1; Lille, 9 et 5; Lyon, 9 et 2; Marseille-Marignane, 15 et 7; Nancy, 10 et 3; Nantes, 12 et 5; Nice-Côte d'Azur, 14 et 8; Paris-Le Bourget, 10 et 5; Pau, 12 et 7; Perpignan, 12 et 10; Rennes, 12 et 6; Strasbourg, 7 et 2; Tours, 10 et 5; Toulouse, 9 et 9; Pointe-à-Pitre, 27 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 12 degrés; Amsterdam, 9 et − 3; Athènes, 17 et 10; Berlin, 5 et 0; Bonn, 9 et 1; Bruxelles, 9 et 5; Le Caire, 19 et 10; îles Canaries, 22 et 17; Copenhague, 5 et 2; Dakar, 25 et 20; Djerba, 21 et 13; Genève, 5 et 1; Jérusalem, 15 et 6; Lisbonne, 15 et 14; Londres, 9 et 5; Luxembourg, 7 et 4; Madrid, 11 et 6; Moscou, 3 et 2; New-York, −7 et 2; Palma-de-Majorque, 16 et 12; Rome, 16 et 11; Stockholm, 1 et 1; Tozeur, 21 et 9; Tunis, 22 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

NOËL

Les services ouverts ou fermés

BANQUES. — Les banques qui sont habituellement fermées le samedi seront fermées le lundi 26 décembre. Celles qui sont habituellement fermées le lundi fermeront le samedi après-midi 24 décembre.

GRANDS MAGASINS. — Tous les grands magasins seront ouverts le samedi 24 et le lundi 26 décembre aux heures habituelles.

SÉCURITÉ SOCIALE. — Les centres et services de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris seront fermés du vendredi 23 au lundi 26 décembre aux heures habituelles.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — Les services d'accueil et les unités de gestion de la Caisse d'allocations familiales de la région parisienne seront fermés du vendredi 23 à midi au lundi 26 décembre aux heures habituelles.

LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant l'Office de tourisme de Paris : 720-94-94 (informations en français) ; 720-88-98 (informations en anglais) ; 720-57-58 (informations en allemand).

MUSÉES. — Le musée national Jean-Jacques Henner sera ouvert le dimanche 25 décembre. Le Musée de l'holographie au Forum des Halles sera ouvert le dimanche 25 décembre de 14 heures à 19 heures.

Les musées de l'hôtel national des Invalides (Musée de l'armée, des plans-reliefs, dôme royal, tombeau de l'Empereur) seront fermés le dimanche 25 décembre. Toutefois, l'accès à l'église Saint-Louis-des-Invalides reste libre jusqu'à 13 h 30 pour permettre aux fidèles d'assister à l'office matinal (messe solennelle à 11 heures).

OFFICES RELIGIEUX

CULTE CATHOLIQUE *ORIENTAL*

NOTRE-DAME DU LIBAN

17, rue d'Ulm, 75005 Paris

Samedi 24 décembre. — 23 heures, messe de minuit. Veillée.

Dimanche 25 décembre. — 11 heures, grand'messe.

● Le Centre d'information de Notre-Dame (CIDR) dispose d'un répondeur automatique qui donne les horaires de toutes les messes à Paris : 329-11-22. D'autre part, un service personnalisé existe au même centre, pour répondre à toutes les questions d'ordre religieux : 633-01-01.

SERVICE NATIONAL

Appel sous les drapeaux des Français nés entre le 12 et le 26 novembre 1963.

Le ministère de la défense communique :

La fraction de contingent 1984/02 comprendra, s'ils ont été reconnus « aptes » au service :

1. Les jeunes gens :

a) Dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er février 1984 ;

b) Dont l'appel avec une fraction de contingent antérieure a été, pour des motifs divers, annulé et fixé à l'échéance du 1er février 1984 ;

c) Volontaires pour être appelés le 1er février 1984 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er décembre 1983, déposé une demande d'appel avancé ;

d) Volontaires pour être appelés le 1er février 1984 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er décembre 1983, fait parvenir leur résiliation de report d'incorporation.

2. Les jeunes gens non titulaires d'un report d'incorporation, administrés par les bureaux du service national de métropole, nés entre le 12 novembre 1963 et le 26 novembre 1963, ces dates incluses, recensés avec la quatrième tranche trimestrielle de la classe 1983.

Les jeunes gens destinés à l'armée de terre, à la marine ou à l'armée de l'air seront appelés à partir du 1er février 1984.

EN BREF

EXPOSITIONS

LE « FRANÇAIS » DANS LE MÉTRO. — Trois siècles de création à la Comédie-Française sont présentés dans les gares d'Auber et Châtelet-Les Halles du R.E.R. (salles d'échanges). L'artisanat du théâtre, ses traditions, son évolution et des éléments de décors de créations sont installés sous la voûte d'Auber : *Némésis, les Caprices de Marianne, le Bourgeois Gentilhomme*, etc. Aux Halles, deux cents photos et documents racontent l'histoire de la Comédie-Française depuis sa création, le 21 octobre 1680. Un audiovisuel présente « Félicité », de Jean Audureau, dernière création de la maison de Molière. Jusqu'au 15 janvier.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 22 décembre :

DES LOIS

● Relative à l'indemnisation d'infirmités contractées dans certains lieux de captivité ou d'internement.

DES DÉCRETS

● Portant constitution du domaine de la commune de Paéa (subdivision administrative des îles du Vent).

● Déterminant les modalités d'application des dispositions du code du travail relatives à la durée du travail dans les entreprises de transport par voie de navigation intérieure et au personnel navigant de la batellerie fluviale.

● Modifiant certaines dispositions du code du service national.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE LA NEIGE

TIRAGE N° 80 DU 21 DECEMBRE 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	1 21 531 3 471 4 051 7 051 061 511	100 300 600 2 100 2 100 2 100 4 000 100	6	746 4 106 4 296 5 396 6 876 80 856	500 2 000 2 000 2 000 2 000 10 000
2	642 862 20 672 78 862	500 500 10 000 10 500	7	07 97 847	200 200 500
3	043 053 217 453	500 500 1 000 000	8	048 308 398 668 49 558 97 118	500 500 500 500 10 000 10 000
4	754 934 7 644 8 834 49 134	500 500 2 000 2 000 10 000	9	9 589 809 959 4 109 30 069 72 349	100 600 1 100 600 2 100 10 100 10 100
5	45 20 765 42 555	200 10 000 10 000	0	20 560 700	200 500 500
6	066	500			

PROCHAIN TIRAGE LE 28 DECEMBRE 1983

TRANCHE DE NOËL A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO — TIRAGE N° 51 : 4 7 20 27 42 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 46

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 81 DU 21 DECEMBRE 1983

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
6	Tous les billets terminés par 6 gagnent 70 F dans toutes les séries
11	Tous les billets terminés par 11 gagnent 500 F dans toutes les séries

Finales	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
952	0259	1259	2259	3259	4259	5259	6259	7259	8259	9258	F. 400
	0295	1295	2295	3295	4295	5295	6295	7295	8295	9295	400
	0529	1529	2529	3529	4529	5529	6529	7529	8529	9529	400
	0592	1592	2592	3592	4592	5592	6592	7592	8592	9592	400
	0925	1925	2925	3925	4925	5925	6925	7925	8925	9925	400
	0952	1952	2952	3952	4952	5952	6952	7952	8952	9952	4 000
958	0589	1589	2589	3589	4589	5589	6589	7589	8589	9589	400
	0598	1598	2598	3598	4598	5598	6598	7598	8598	9598	400
	0859	1859	2859	3859	4859	5859	6859	7859	8859	9859	400
	0895	1895	2895	3895	4895	5895	6895	7895	8895	9895	400
	0958	1958	2958	3958	4958	5958	6958	7958	8958	9958	4 000
	0985	1985	2985	3985	4985	5985	6985	7985	8985	9985	400

Finales	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 35	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 35	Sommes à payer Autres séries
3084	0348	F. 10 000	F. 2 000	4038	F. 10 000	F. 2 000
	0384	10 000	2 000	4083	10 000	2 000
	0438	10 000	2 000	4308	10 000	2 000
	0483	10 000	2 000	4380	10 000	2 000
	0834	10 000	2 000	4803	10 000	2 000
	0843	10 000	2 000	4830	10 000	2 000
	3048	10 000	2 000	8034	10 000	2 000
	3084	3 000 000	30 000	8043	10 000	2 000
	3408	10 000	2 000	8304	10 000	2 000
	3480	10 000	2 000	8340	10 000	2 000
	3804	10 000	2 000	8403	10 000	2 000
	3840	10 000	2 000	8430	10 000	2 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 4 JANVIER 1984 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

Le Monde

LIVRES

billet

Une valeur en hausse : l'imaginaire

EN 1966, un professeur un peu lunaire et farfelu, Gilbert Durand, créait, dans le modeste centre universitaire de Chambéry, un institut appelé Centre de recherche sur l'imaginaire (CRI). Son but était d'inventorier tout ce qui, dans les productions culturelles ou matérielles, sacrées ou profanes, relève de la pensée mythique et de l'irrationnel. Tâche immense, aux relents jungiens ou bachelardiens, qui s'accordait mal avec la componction positiviste d'un siècle voué à la science.

Dix-sept ans plus tard, le CRI est installé à Paris dans la prestigieuse Maison des sciences de l'homme (1) et rattaché au C.N.R.S. Il regroupe seize équipes de recherches, a suscité de nombreuses thèses et publications, et s'est doté d'une banque de données informatisée (CRI-STAL). Il vient de tenir, à la Sorbonne, un colloque de deux jours sur le thème : « Savoir rationnel et savoir imaginaire ».

Ce succès tient évidemment à la conviction de l'homme qui a fondé ce centre. Mais pas seulement. Comme l'explique Gilbert Durand, qui, au moment de prendre sa retraite, contemple avec une certaine fierté le chemin parcouru, cette recherche sur l'imaginaire rencontrait une sensibilité nouvelle de notre époque. Elle coïncidait avec une révolution de la pensée scientifique.

Pour Gilbert Durand, nous assistons en cette fin du vingtième siècle à un « grand changement », *comme l'Occident en a connu au douzième siècle, à la Renaissance ou à l'époque classique (qui, dans son esprit, va des dernières années de Louis XIV au milieu du dix-neuvième siècle).*

Ce bouleversement de la pensée contemporaine se caractérise précisément par la fin du dualisme entre le rationalisme et le symbolisme, entre l'abstrait et le sensible. Toute l'évolution de la pensée scientifique moderne, que ce soit en mathématiques, en physique ou en biologie, montre que les savants ont désormais recours à des modes de raisonnement directement empruntés à la pensée symbolique. Les notions d'implication, d'interaction, de champ génétique, de non-séparabilité, utilisées par la science moderne, sont proches des formes de pensée à l'œuvre dans la création artistique et mythologique. On voit des hommes de science éminents se réclamer de la gnose ou du taoïsme, de la poésie ou de la magie.

Pour Gilbert Durand, chaque époque se compose un fonds commun d'images, de sensations, de représentations – qu'il appelle un « bassin sémantique », *– dans lequel viennent puiser toutes les formes d'expression et de création, qu'elles soient littéraires ou scientifiques, artistiques ou métaphysiques, utilitaires ou économiques. Or c'est bien à la formation d'une nouvelle structure de l'imaginaire que nous sommes en train d'assister en cette fin du vingtième siècle.* « La nouvelle physique était attendue par l'anthropologie de l'imaginaire, mais on le disait à mots couverts. On n'osait pas en parler. Maintenant, on peut siéger à l'intérieur d'un même langage. Il y a une connivence nouvelle entre la poésie et la science. »

Ce nouvel imaginaire, nourri de technologie et de poésie, c'est sans doute dans la science-fiction qu'il s'exprime le plus directement, comme l'a bien montré Louis-Vincent Thomas au cours de ce colloque. Dans cette confrontation entre une science aux progrès stupéfiants et un imaginaire où se mêlent les fantasmes les plus archaïques et les prémonitions les plus enivrantes, la S.F. vient à point nommé fournir à l'homme une mythologie à la mesure de ses angoisses et de ses espérances. Elle exprime notamment sa hantise d'être un jour dévoré par les machines monstrueuses nées de ses rêves...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(1) Maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris.

CONTES ET FÊTES

André Pieyre de Mandiargues le maître de l'étrange

QUELLE rare et troublante beauté ont les nouveaux contes d'André Pieyre de Mandiargues ! Dans cet exercice bref, dense, l'artiste consommé qu'il est jette son plus vif éclat. Comme des diamants noirs, amoureusement polis, ces sept récits brillent de feux multiples et qui se contrarient : le solennel y côtoie le familier, le tragique affleure sous le cocasse, la volupté sert de prélude à la mort. De surprise en surprise, ils nous entraînent loin du temps, hors *du monde où, pourtant, la plupart se* déroulent et ils nous plongent dans l'ensorcelante rêverie d'où ils sortent.

Si politiques qu'ils soient dans leur effet et leurs moyens, ces récits content des histoires qui se dénouent parfois sur des coups de théâtre. La minutie descriptive qui les caractérise n'exclut donc ni l'action ni le mouvement dramatique. Dans ses entretiens avec Yvonne Caroutch, dont le titre, *Un Saturne gai* (1), définit à merveille son originalité ambiguë, André Pieyre de Mandiargues disait que le conte naissait en lui quand il tenait un sujet.

Ces sujets frisent souvent l'invraisemblance. Voyez *le Deuil des roses*, qui ouvre le recueil et lui donne son nom. Un homme en plein Paris est enlevé par trois jeunes et jolies Japonaises pour assister à l'agonie d'une femme. Celle-ci est une ancienne comédienne de Tokyo, célèbre pour avoir joué là-bas Kleist et Racine. Elle s'est retirée en France avec quatre suivantes, dans un pavillon aménagé à la nippone : géométrie rigoureuse, parois coulissantes, couleurs rouge, blanc, noir... Prévoyant le jour de sa mort, elle veut en faire un spectacle. Et le passant kidnappé, enchaîné sur un fauteuil de paralytique, mais délicatement traité, suivra la représentation funèbre et superbe, avec une curiosité fascinée qui se communique au lecteur.

La mort fardée

A quoi obéit Mandiargues en donnant corps à ce singulier fantasme ? A la séduction qu'exercent sur lui le suicide d'un Mishima et son cérémonial ? Veut-il farder la mort ? Transmuer l'horreur en somptuosité, rapprocher les contraires ? Le conte joue dès son titre sur de telles dissonances : le noir, le rose, l'affliction, le sourire, le plaisir, la cruauté. On les retrouve dans les autres récits.

Le thème du *Crachefeu* nous rapproche de la vie, mais André Pieyre de Mandiargues le déréalise d'une autre manière. L'histoire se passe dans une forêt baignée de lumière et de chants d'oiseaux. Une jeune fille à bicyclette pédale sur une route, bientôt rattrapée par la torpédo noire, le « crachefeu » *(spit-fire)* d'un garde-forestier qui s'amuse à la suivre. Un léger accrochage se produit entre les deux véhicules. La jeune fille tombe, elle n'a que peu de mal, le forestier l'assiste et, dans la douceur mêlée des soins et des caresses, il lui prend, sans violence, sa virginité.

Or, la veille, la jeune fille a rêvé l'accident : mêmes circonstances, même voiture, mais le conducteur était roux et elle mourait de sa chute. L'acte d'amour qui vient de se produire paraît avoir retiré sa portée maléfique au cauchemar. Il n'en est rien. Quelques instants plus tard, celui-ci, point par point, se réalise. Avant que son amant, retenu par *une panne de moteur, ne la rejoigne*, la jeune fille est tuée par un rouquin au volant d'un autre « crachefeu » noir et le forestier passe sans s'arrêter, auprès de son cadavre.

Nous retrouvons ici le caractère prémonitoire qu'André Pieyre de Mandiargues aime prêter aux rêves, à l'imagination. Ce procédé fantastique qui entraîne la répétition d'une même scène, avec issue différente, est utilisé à deux reprises dans le recueil. Le dernier conte, *Sixtine Agni*, fait écho au *Crachefeu*. Il nous transporte en Crète, dans un univers réaliste de vacances. Une fille, un garçon, se baignent, unis par une camaraderie bon enfant. Le jour où le désir s'en mêle, la fille s'amuse à décrire, au conditionnel, l'irruption dans sa chambre d'un mâle violent. Le garçon comprend la leçon, exécute le début du programme. La mort, une mort à la Socrate, donnée par la ciguë et risquée comme à la roulette russe, en


(Dessin de CAGNAT.)

changera la fin : l'amant ne presse entre ses bras qu'une forme inerte et froide.

Le Deuil des roses accumule ainsi les cadavres de femmes, surtout juvéniles, encore chauds de l'amour ou de son attente. Vierges sages qui subissent, consentantes ou terrifiées, les assauts de l'homme, vierges folles qui les ordonnent en ayant recours à de singuliers chantages. Telle cette sœur adorée qui forçait son jeune frère à l'inceste en lui brandissant des vipères sous le nez et qui s'est jetée du haut de la falaise. L'adolescent n'a pu se détacher de son souvenir. Un an plus tard, il la rejoint dans une course haletante à la mort *(Madeline aux vipères)*.

Sur ces sept contes, deux seulement ont pour héros des hommes, déjà marqués par l'âge. C'est encore une mort bizarre que le premier met en scène *(Des cobras à Paris)*. Il se joue d'abord à Beaubourg. Un habitué du Centre qu'on pourrait confondre avec l'auteur bien que son nom l'en distingue, écoute un vieux poète, ami perdu de sa jeunesse, lire ses œuvres. La peinture est moqueuse, caricaturale. L'assistant croit voir un serpent dans la main du diseur, qui se balance. La séance terminée, il le suit de loin dans un café. La vision du serpent reparaît au moment où l'autre sur sa chaise s'effondre. Les journaux du lendemain annoncent la mort subite du poète qu'ils disent provoquée par la morsure d'un de ces cobras qu'exhibent les saltimbanques du quartier.

Le burlesque sort ici du réel. Dans *Rébellion de l'ombre*, dédié à Chirico, il naît au contraire du fantastique mais renvoie un tragique écho des dictatures d'aujourd'hui. Sur le port d'Odessa, à l'heure où les ombres s'allongent, un vieux professeur, un peu gâteux, croit voir la sienne lui désobéir. Il se plaque au sol pour la reconquérir. Des policiers le trouvent ainsi rampant, le soupçonnent d'espionnage et le font conduire à l'asile.

C'est le seul récit où filtre une intention politique. Les autres se contentent, pour nous surprendre et nous charmer, de montrer leurs joutes érotiques où l'amour et la mort se pénètrent, où le rêve et la réalité s'emmêlent. De l'art pour l'art, oui, mais du grand art où l'acuité visuelle, la féerie des couleurs, le rituel des gestes, le *contraste des tonalités, le comique* allié à l'horreur, concourent à produire l'impression d'étrangeté. Par la caricature ou par l'outrance, l'humour se glisse en cette recherche qui veut acclimater l'incongru, l'absurde, l'insensé, dans notre quotidien ou nous arracher à lui par l'excentricité.

JACQUELINE PIATIER.

★ LE DEUIL DES ROSES, d'André Pieyre de Mandiargues, Gallimard, 184 pages, 62 F.

(1) Gallimard, 1982.

Quand les Français savaient dire des histoires...

VOICI quinze ans paraissaient à Chicago, dans la classique collection « Folktales of the World », soixante-dix contes recueillis en France de 1950 à 1960 par Geneviève Massignon (*Folktales of France*, 1968, en anglais évidemment).

Par quelle succession de malchances ou de négligences ces contes ne sont-ils publiés qu'aujourd'hui dans leur texte d'origine ? Peu importe. L'essentiel est qu'ils le soient, dans la collection « Territoires » dirigée par Jacques Lacroix chez Berger-Levrault (1).

Ce recul ajoute encore à leur intérêt. Chargée en 1951 par le C.N.R.S. de mener entre Loire et Gironde les enquêtes de dialectologie nécessaires à l'établissement de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'ouest de la France*, G. Massignon profita de cette tâche pour recueillir tout ce qui pouvait encore l'être des contes populaires de cette région, particulièrement riche à cet égard.

Ils constituent plus de la moitié du volume. Les autres viennent du Massif Central et du Sud-Est, particulièrement de Corse. Les conteurs et conteuses mis à contribution par G. Massignon avaient, à quelques exceptions près, de soixante à soixante-dix ans et plus à l'époque. Ils étaient (et elle l'a bien senti) les derniers témoins de cette tradition. Après eux, la dislocation des communautés rurales et l'entrée des exploitations survivantes dans l'enfer de la productivité ont balayé le goût et le savoir de « conter ».

Pour le spécialiste, ces contes confirment, comme il était attendu, la validité de la classification thématique internationale de Stith Thompson et Antti Aarne et de la classification française de Paul Delarue et Marie-Louise Tenèze : à une exception près, ils appartiennent à un fonds européen répertorié.

Cette constatation n'enlève rien au plaisir du lecteur. Ce qui importe dans le conte, c'est moins son arrière-plan symbolique, son « signifié », que son mouvement narratif, son humour ou sa noirceur forcée, son « signifiant » pour rester dans le même registre. Voici, par exemple, *le Conte de La Ramée*, recueilli au pays de Retz (au sud de l'estuaire de la Loire), en mai 1958, auprès d'une paysanne de soixante et onze ans qui le tenait, tout enfant, d'un vieux fabricant de paniers ; les vanniers sont partout des maîtres conteurs.

Ce texte associe le thème de la princesse triste, qui n'épousera que l'homme capable de la faire rire, au thème des animaux secourables. Mais le prétendant est *un vieux-t-homme appelé lé Ramaïe*, et les animaux secourables *un souris, un gueurlet* (grillon), et *un barbot* (scarabée bousier). L'histoire, qui finit bien, est authentiquement et parfois crûment paysanne dans ses détails. Le conte est bref : chaque mot vaut et va à son affaire.

C'est que le conte oral, qu'il soit africain, maghrébin ou français, est le produit de cultures populaires exigeantes et subtiles sous leur déguisement bon enfant. Le « collecteur », extérieur à cette culture, a pour premier devoir de s'effacer derrière le conteur. Trouver *celui-ci (ou celle-ci)*, se faire accepter, ne rien solliciter mais ne pas laisser passer le moment d'enregistrer : autant de difficultés bien connues de l'ethnographe de terrain.

Geneviève Massignon les a remarquablement dominées. En séparant le texte, brut et nature, d'un commentaire sobre et clair elle marque à la fois sa connaissance et son respect du patrimoine culturel qu'elle a voulu transmettre. *De bouche à oreilles* est en tous points une réussite, posthume, hélas !

JACQUES CELLARD.

(Lire la suite page 13.)

(1) G. Massignon, *De bouche à oreilles, le conte populaire français*, Berger-Levrault, 88 F.

le feuilleton

« NUITS DES TEMPS », de Norman Mailer

Pour lecteur ayant quatre vies devant soi

QUAND viennent les fêtes, certains livres se déguisent en boîtes de friandises. Avec sa pyramide chocolat sur fond de crépuscule cerise, et ses filets d'or, *Nuits des temps* sent la bouchée fourrée. Et sur deux étages, s'il vous plaît ! sept cent vingt pages : l'indigestion assurée, ou alors l'oubli en haut d'une armoire...

Devant pareils pavés surgit un problème proprement existentiel. Le jeune Sartre estimait lu tout livre ayant séjourné plus d'une semaine, ouvert ou pas, dans sa « thume ». (Aron, de qui je tiens la chose, ajoutait, moqueur : ce fut sans doute le cas pour Marx !) Tout le monde n'a pas le culot de Sartre, ni les moyens de son culot. Avaler *Nuits des temps* pour de bon demande, si on a un petit estomac, une vingtaine d'heures étalées sur des semaines. Les gros mangeurs de papier descendront à une douzaine d'heures plus ramassées – et payées, dans le cas des professionnels, ce qui change les perspectives ; mais, enfin, de toute manière, ce sont des pans entiers de vie qui s'écoulent. Au bout du compte, la valeur accordée au livre dépend du prix que chacun accorde à ses propres instants sur Terre.

Les raisons qu'on a de se lancer à l'aveugle dans de telles traversées tiennent souvent au souvenir que l'on conserve des précédentes. Une croisière à bord du *Norman-Mailer*, cela ne se refuse pas après *les Nus et les Morts* (1950), *Un rêve américain* (1967) et *le Chant du bourreau* (1980). Avec la violence déchirée des

par Bertrand Poirot-Delpech

immigrés de la première génération, le révolté baroque de Brooklyn illustre une des grandes veines du roman américain. A soixante ans, il présente *Nuits des temps* comme le travail de dix années, une entreprise titanesque, une expérience-limite – pour parler « colloquéen ». Comment ne pas y aller voir ?

ON a vu. C'est colossal, en effet. Rien de moins que l'Egypte des pharaons vue à travers les quatre vies et les sept âmes d'un fellah qui se rêvait monarque. Menenhetet, c'est son nom, raconte, à cent quatre-vingts ans, comment il s'est incarné en paysan, en aurige (conducteur de char, pour qui n'a jamais croisé les yeux de danseur de l'aurige cuivré de Delphes), en général de Ramsès II, en favori violé, en gardien de harem, en grand prêtre. Ce parcours initiatique, où la mort ne marque que des étapes et laisse intactes les expériences antérieures, nous conduit dans les bordels de Thèbes, au temple d'Amon, à la bataille de Kadesh, dans le désert d'Echouranib. Les flèches se fichent dans les torses et les aines, les lances balancent des têtes de Hittites, tandis que la reine Nefertiti et la tendre Boule-de-Miel assurent le repos des guerriers.

Le roman a l'apparence d'une reconstitution géante pour Cecil B. De Mille, d'un *Quo vadis ?* Sur les bords du Nil, les champs de bataille torrides et les toits de palais à la fraîche. Mais les choses ne tardent pas à se compliquer, du fait du télescopage des mémoires que le narrateur a successivement habitées, et du souffle épique, prophétique, que l'auteur s'est juré de soutenir jusqu'à épuisement... du lecteur.

LES combats s'enchaînent sans autre logique ni intérêt que ceux des énumérations dans les textes sacrés ou homériques. Les généalogies s'égrènent entre des rangées de majordomes et d'eunuques. Les majuscules de déité et de majesté pleuvent. Des noms imprononçables usent notre souci de reconnaître qui est qui, et où. Notre machine à agripper des caractères d'imprimerie et à les transmuer en action, pensée ou émotion se met à déraper. On descend à trente pages-heure, puis à vingt. Les roues s'enfoncent, l'œil brûle comme dans un vent de sable. Vous avez beau embrayer les quatre roues motrices, sortir les pelles, c'est l'enlisement.

Croyez-en quelqu'un qui vous traverse un « Pléiade » dans la semaine – affaire d'entraînement, – et un « Pléiade », quand on commence à patiner dans tout ce fouillis de lettres ourlées, dans ce papier bible si lent à grossir sous le pouce gauche, ce peut être la Croisière jaune ; eh bien ! là, avec *Nuits des temps*, j'ai vu le moment où l'expédition qu'est toute lecture s'arrêterait net sous le soleil blanc, où l'envie d'aller au bout crèverait sur place, sécherait au bord de la piste, comme un squelette de chameau.

VERS le milieu, page 410 si vous voulez savoir, s'étend l'oasis d'un passage annoncé comme voluptueux. Cela s'appelle le « Livre des reines ». Il y a des jardins reclus, des concours de lascives, des ventres fabuleux où se donnent rendez-vous les plaisirs de plusieurs millénaires, des gloussements et des chuchotis doux comme le mot palme dans un vers de Mallarmé ; et, pourtant, voilà que le moteur cale à nouveau, et que monte en soi l'interrogation fatale à toute littérature : pourquoi, mais pourquoi ces années d'efforts, ces millions de signes tracés, jetés au vent ? Jean Paulhan avait un mot assassin pour exprimer le désarroi peiné qui vous saisit alors. C'est un livre, disait-il, *« que c'est pas la peine »* !

(Lire la suite page 15.)

la vie littéraire

Treize éditeurs : « Autour de la littérature »

« Parce qu'ils ont la passion des livres qu'ils publient et parce qu'ils entendent les défendre », treize « petits » éditeurs (1) se sont regroupés au sein d'une association sous la loi 1901, Autour de la littérature. De cette façon, ils participeront aux débats, expositions et animations que l'association organisera dans les librairies, bibliothèques, centres culturels, comités d'entreprise, etc. Elle a déjà mis sur pied une exposition itinérante autour de Raymond Guérin et de Paul Gadenne.

L'association dispose aussi d'une publication *Autour de la littérature,* fort agréablement mise en pages et illustrée, dont la rédaction est coordonnée par Bernard Geniès. Son premier numéro est consacré à la *Revue littéraire* (15 F) et présente des auteurs tels que Raymond Guérin, Albert Caraco, Armand Robin, Jean de Boschère, André Suarès, Xavier Forneret, etc., dont les œuvres de qualité auraient pu glisser dans l'oubli s'il n'y avait eu des fous de littérature pour les tirer vers la lumière. Les textes de présentation sont accompagnés d'extraits, de correspondances, d'inédits — de Paulhan ou de Zweig, par exemple, — l'ensemble constituant une bonne introduction à l'œuvre.

★ Pour tous renseignements : Autour de la littérature, 4, rue Beautreillis, 75004 Paris. La cotisation annuelle de 300 F donne droit aux publications ; elle est nécessaire pour pouvoir accueillir les animations proposées.

(1) A l'Imprimerie quotidienne, les Cahiers du double, le Castor astral, Granit, l'Ire des vents, Lettres Vives, Obsidiane, Solin, le Temps qu'il *fait*, Thot, le Tout *sur* le tout, Ubacs, Verdier.

A l'enseigne des « Fruits du Congo »

Désormais *les Fruits du Congo* ne sont plus seulement un *livre d'*Alexandre Vialatte, mais une librairie que viennent d'ouvrir Claude Pinganneaud, Catherine et Jean-Claude Guillebaud au 8, rue de l'Odéon à Paris (6e) : une librairie de livres d'occasion, doublée d'une maison d'édition, une entreprise née d'une amitié et de la nostalgie d'une tradition.

Claude Pingannaud, libraire, et Jean-Claude Guillebaud, directeur de collection aux éditions du Seuil, partagent depuis l'adolescence la passion des livres. Aussi la lecture des souvenirs de José Corti, parus au printemps, leur a-t-elle donné l'envie de devenir, eux aussi, libraires-éditeurs. De leur désir à la réalité il n'y avait que le temps d'une décision, celle de se laisser aller à leur goût du risque et des paris.

En quelques semaines, ils ont fondé une S.A.R.L. — de sept personnes, — acheté une vieille librairie et conclu avec le Seuil un accord pour la diffusion de leurs ouvrages. *« Nous ne commencerons à publier que pour la rentrée prochaine,* explique Jean-Claude Guillebaud. *D'abord seulement quatre ou cinq livres, la première année. Nous sommes décidés à nous garder de toute mégalomanie. Pour nous, le livre doit rester une aventure personnelle entre un éditeur et un auteur. Je crois qu'à côté des gros porte-avions, une vedette lance-torpilles a sa place et que cela peut être intéressant. »*

Quant à Claude Pingannaud, il a envie de faire de la librairie — ouverte tous les jours sauf le dimanche, de 11 heures à 20 heures — *« un endroit où l'on se sente libre de regarder, de feuilleter, de chercher ».* — Jo. S.

L'appartement de Colette au Palais-Royal ne deviendra pas un musée

L'appartement du Palais-Royal à Paris, où la romancière Colette s'éteignit à quatre-vingt-un ans en 1954, ne deviendra pas un musée consacré à son souvenir. Le ministère de la culture, qui, depuis plusieurs années, s'était entendu avec la Ville de Paris pour réaliser ce projet, annonce dans un communiqué que les négociations entreprises pour acheter l'appartement situé 9, rue de Beaujolais ont échoué.

Le dernier mari de Colette, mort en 1978, Maurice Goudeket, auteur du livre *Près de Colette,* précieux témoignage sur la vie de l'auteur de *la Vagabonde,* avait légué cet appartement à son fils Laurent.

Cependant, le ministère de la culture participera à la création du musée que la ville de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), où est née Colette, a l'intention de réaliser dans son château. Les meubles, souvenirs et ouvrages que les héritiers de Colette, et notamment sa fille Colette de Jouvenel, dernière occupante de l'appartement de la rue Beaujolais, décédée en 1981, ont cédé à l'Etat y seront présentés.

La farandole de Thésée

Savez-vous que la farandole provençale, dont une variante s'appelle la *« mauresque »* en souvenir du temps où s'y mit l'occupant sarrasin, avait été introduite en Gaule par les Grecs d'Asie Mineure fondateurs de Marseille ? Ceux-ci attribuaient l'invention de cette danse à Thésée, grisé par sa victoire sur le Minotaure ! Pensiez-vous que l'antique coutume régionale de ne pas se marier en mai — *« le mois de Marie »* — était en fait un héritage du paganisme repris à son compte par le christianisme du Midi ? Imaginiez-vous que la « bravade », cette fantasia à la provençale connue partout depuis que Saint-Tropez est à la mode, est l'ultime avatar des groupes de villageois armés, organisés pour lutter contre les incursions des Barbaresques ?

Ces traditions et des dizaines d'autres avaient été recueillies et expliquées, il y a cent ans, par Bérenger-Féraud dans un gros livre savoureux, depuis lors objet des convoitises de plus d'un bibliophile. Grâce à l'éditeur, Jeanne Laffitte, on peut de nouveau disposer de ce livre — repris en fac-similé, — particulièrement bienvenu en cette fin d'année pour qui veut comprendre les us et coutumes souvent compliqués du Noël provençal. — J.-P. P.-H.

★ *Traditions de Provence,* de Bérenger-Féraud, Laffitte Reprints, 1, place Francis-Chirat, Marseille. 406 p., illustrations, 99 F.

Barbe-Bleue vu par Barbe

Quand on est un dessinateur à la barbe bleutée, qu'on s'intéresse aux femmes et qu'on s'appelle Barbe, il est fatal qu'on ait un jour affaire à Barbe-Bleue... Les dessins qu'a crayonnés Barbe pour relater l'histoire de son illustre homonyme ressemblent à ces visions inquiétantes et gondolées que vous renvoient les miroirs déformants. Images qui rappellent aussi les mauvais rêves, où certains objets vous sautent à la figure (la funeste clef, bien sûr, ou les cadavres pendus dans le placard), ou bien où l'on se retrouve aspiré sans fin, dans des perspectives vertigineuses et molles (l'escalier de la tour, les chambres immenses du palais).

Barbe-Bleue, comme le dit Régine Deforges dans sa préface, est *« le prédateur des rêves érotiques des petits enfants ».* Le méchant *mari n'est là que pour donner de délicieux frissons à la jeune épousée, — laquelle est une sacrée coquine, fascinée par le plaisir, le luxe*



et le danger. L'effroi qui se lit dans ses yeux n'est pas exempt de fascination. Barbe-Bleue, vu par Barbe, annonce les sombres fêtes du divin marquis (B. Diffusion, 40, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, 120 F). — F.G.

Les voix des femmes et hommes arabes

A la suite de l'article d'Eveline Laurent sur le livre d'Aïcha Lemsine : *Ordalie des voix - Les femmes arabes parlent* (« le Monde des livres » du 2 décembre), l'auteur nous a adressé une lettre dont nous publions des extraits :

Eveline Laurent « procède à coup d'affirmations péremptoires et s'élève contre « les conversations aimables autour d'une tasse de thé ». Que les Arabes soient hospitaliers et offrent le thé à leurs interlocuteurs ne semble pas plaire. Il aurait fallu sans doute conduire les entretiens avec une mitraillette sous le bras. Alors qu'en fait, Eveline Laurent tait l'essentiel de cette enquête, à savoir : les interviews des femmes et hommes arabes de toutes catégories sociales et intellectuelles. Dans les souks, dans les mosquées, les églises, les universités, les écoles, bureaux, campagnes et villes du Proche-Orient, et ce durant plus de trois années d'écoute. Eveline Laurent omet de signaler que l'avant-propos avertit qu'il ne s'agit pas d'un livre sur la condition des femmes seulement, mais sur celle des peuples arabes. Musulmans, chrétiens et juifs. Là où j'ai pu les contacter dans une même douleur, dans un même antagonisme empoisonnant le quotidien de cette terre.

» Ces voix ont tissé mon livre, leur parole vient de l'intérieur, et dans ce domaine (la réalité arabe), je n'ai de leçon à recevoir de personne. Car, en tant que femme et qu'Arabe, je n'ai jamais cessé d'être blessée et je ne cesserai jamais de poser des questions. »

vient de paraître

Récits

DANIEL KARLIN, TONY LAINÉ : *la Mort du père et autres récits du fils.* — A travers une succession de récits vécus, les deux auteurs donnent la chronique d'une filiation, nouée de sentiments ambigus et poignants, et qui est aussi un adieu au père. (Messidor/Editions sociales, 252 p., 80 F.)

Poésie

ARAGON : *Choix de poèmes.* — Une anthologie des poèmes les plus représentatifs de l'art d'Aragon établie et présentée par Michel Apel-Muller. (Temps actuels, 378 p., 80 F.)

Correspondance

ALEXIS DE TOCQUEVILLE : *Œuvres complètes (tome XVIII).* — « Correspondance d'Alexis de Tocqueville avec Adolphe de Circourt et avec Mme de Circourt », de 1848 à 1859. Circourt, en rédigeant des notes, a contribué à la préparation de *l'Ancien Régime et la Révolution* et a joué aussi le rôle d'informateur politique auprès de Tocqueville. Volume établi par Anne P. Kerr. (Gallimard, 594 p., 250 F.)

Arts

PIERRE BORCUR : *Leonor Fini ou le théâtre de l'imaginaire.* — L'auteur analyse les mythes et les symboles de l'univers de Leonor Fini. Précédé de *Vrai Lieu de la peinture,* par Jean Burgos. (Lettres modernes, diff. Minard, un album illustré de 312 p., 330 F.)

Théâtre

ALPHONSE BOUDARD : *les Sales Mômes.* — Texte de la pièce-farce en deux actes présentée actuellement sur la scène du théâtre Marigny. (La Table ronde, 182 p., 69 F.)

Témoignage

JEAN-BAPTISTE DESPARMET : *Journal d'un vieux marin.* — Fils et petit-fils de corsaires bayonnais, Jean-Baptiste Desparmet (1817-1873) a laissé un témoignage sur sa vie aventureuse de capitaine de la marine marchande au siècle dernier. (France-Empire, 270 p., 68 F.)

poésie

La parole essentielle de Jean Laude

Jean Laude, qui est mort le 8 décembre à l'âge de soixante et un ans (*le Monde* du 13 décembre), était surtout connu comme historien de l'art, notamment pour ses travaux sur les arts africains et sur la peinture moderne (1). Il était aussi un grand poète, comme le rappelle Michel Collot, qui a suivi son œuvre de très près.

AVEC Yves Bonnefoy, André du Bouchet, Philippe Jaccottet, Jacques Dupin, Jean Laude est l'un des poètes de cette génération qui a renouvelé après la guerre la poésie française, dans le sens d'un retour au dépouillement et à la rigueur d'une parole essentielle, qui se porte elle aussi à la rencontre de l'inconnu.

Dès le début de son œuvre (*Entre deux morts,* G.L.M., 1948), cette exploration de l'inconnu s'avère pour Jean Laude traversée de la mort. Traversée par définition interminable : l'espace de la page et celui du paysage deviennent le lieu d'une errance dans *les Plages de Thulé* (Le Seuil, 1964), son grand recueil. La lointaine Thulé, où se dérobe dans le froid le secret de la mort, est aussi baignée par la lumière blanche de l'origine, qui rayonne entre les mots.

Dès cet ouvrage, Laude avait trouvé sa voie. Et il s'y est tenu avec une honnêteté intransigeante. Son œuvre, dont il reste à publier beaucoup de textes inédits, notamment un recueil admirable intitulé *la Trame inhabitée de la lumière,* comprend encore non seulement des poèmes parus en revues, en plaquettes, en recueils (*Diana Trivia,* superbement mis en page par Brunidor, 1972), mais aussi des proses envoûtantes, qui s'apparentent au récit initiatique (*Discours inaugural; En attendant un jour de fête,* Fata Morgana, 1972 et 1974 ; *Ormes* et *Sur le chemin du retour,* Club du poème, 1967) et qui supportent dans *le Mur bleu* (Mercure de France, 1965) une méditation exemplaire sur la poésie.

Jean Laude cherchait une nouvelle alliance entre théâtre et poésie : il travaillait à un livret d'opéra sur Lilith, ce double fatal d'Eve, qui donne aux hommes non la vie mais la mort. Cette recherche avait infléchi son style poétique vers un vocalisme à la fois rigoureux et passionné qui éclate dans sa dernière œuvre publiée, *le Dict de Cassandre* (Fata Morgana, 1982) dont l'héroïne hurle à « voix rauque » *« l'horreur vivante/opérant en dessous »,* comme si Jean Laude avait pressenti, au plus profond de son corps et de son écriture, l'approche de la maladie qui devait l'emporter quelques mois après sa femme.

MICHEL COLLOT.

(1) Voir notamment *les Arts de l'Afrique noire* (Chêne, 1979), *la Peinture française* (1905-1914) et *l'Art « nègre »,* (Klincksieck, 1968). Jean Laude avait publié récemment un essai sur le cubisme de Braque (Maeght, 1982) et collaborait à un ouvrage collectif sur Paul Klee.

en bref

● **UNE EXPOSITION DE BEAUX LIVRES** parus en France au cours des six derniers mois, « Livres en fête », est présentée jusqu'au 9 janvier à la B.P.I. du Centre Georges-Pompidou (salle d'actualité).

● **LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES** a remis ses prix de fin d'année. Deux prix exceptionnels sont allés au Belge Joseph Hanse pour son *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français* (Duculot) et au poète Bernard Noël pour l'ensemble de son œuvre. Des distinctions ont été attribuées notamment à Christiane Lesparre (*Six contes pour un tatou empaillé* - Grasset), à Jean David (*Bonsoir, Marie-Josephe* - Picollec), à Massin (*le Branle-bas des voleurs* - Table Ronde), à Ginette Briant (*l'Honneur des Albucci* - Presses de la Cité), à Mariella Righini (*la Passion, Ginette* - Grasset), à François Ruy-Vidal (*le Calendrier des enfants 1984* - Agence Création éditoriale), à *Luc Bérimont* (*Reprise du récit* - Rougerie), etc.

Le prix Baudelaire de la meilleure traduction de l'anglais récompense cette année Janine Hérisson pour *Sarnia* de G.-B. Edwards (Maurice Nadeau, éditeur).

En outre, le jeune centenaire Charles Oulmont a rappelé les buts de la commission des lettres du Centre d'aide aux artistes, que préside Jacques Nantet.

● **LE PRIX DES INTELLECTUELS INDÉPENDANTS** a été décerné à Raymond Abellio pour son livre *Visages immobiles* (Gallimard).

● **LE PRIX « BAGDAD »**, qui récompense des auteurs ou créateurs ayant œuvré pour faire connaître la culture arabe, a été décerné à l'UNESCO, en présence de l'ambassadeur d'Irak auprès de cette organisation, à l'orientaliste français Jacques Berque et à l'écrivain libanais Mikhaïl Naïme, pour l'ensemble de leur œuvre.

● **LA DATE DE CLOTURE DU CONCOURS POUR LES GRANDS PRIX DE LA RENAISSANCE AQUITAINE** a été reculée au 31 janvier 1984. Ces prix récompensent des œuvres d'expression classique ou libérée, des poèmes en langue d'oc et une nouvelle. (Règlement contre enveloppe timbrée au secrétariat de la Renaissance aquitaine, à Mme Suzanne Vincent, 14, boulevard des Pyrénées, 64000 Pau).

redécouvrir

Le premier « Goncourt »

● *Connaissez-vous John-Antoine Nau ?*

VOICI tout juste quatre-vingts ans, le 21 décembre 1903, était décerné pour la première fois le prix Goncourt. Il n'avait pas fallu moins de sept ans à la « société littéraire » voulue par Edmond de Goncourt *pour se constituer* officiellement, obtenir une indispensable « reconnaissance d'utilité publique » et se mettre à l'œuvre.

Le premier « déjeuner Goncourt » (*du moins l'officiel*) remontait, lui, au 26 février de la même année. Les Dix, qui n'adoptèrent Drouant qu'après 1918, s'étaient réunis autour de la table du Grand Hôtel.

Ces Dix, qui étaient-ils ? Dans l'ordre traditionnel des couverts, Léon Daudet, coopté par l'Académie et les exécuteurs testamentaires des Goncourt à la mort de son père Alphonse (1897). Puis, Huysmans, Octave Mirbeau (qui préférerait au luxe du Grand Hôtel un restaurant à toile cirée et à pot-au-feu), les deux Rosny, Léon Hennique, Paul Margueritte, Gustave Geffroy, critique d'art et romancier, président de l'Académie ; enfin Elémir Bourges et Lucien Descaves.

Alors que les lauréats des années suivantes (Léon Frapié, Claude Farrère, les frères Tharaud, Emile Moselly, Francis de Miomandre, les frères Leblond, Louis Pergaud) ont tous laissé une trace au moins honorable dans notre histoire littéraire, le tout premier, lui, a sombré dans un gouffre d'oubli. Essayons de l'en sortir.

Il s'appelait Torquet, Eugène Torquet, mais signait ses œuvres John-Antoine Nau. Il avait quarante-trois ans alors, courait les mers depuis des années, comme son contemporain Joseph Conrad, auquel il fait beaucoup penser, et n'avait encore publié qu'un plat recueil de poèmes quand parut son premier roman, *la Force ennemie*, couronné sept mois plus tard par les Goncourt.

Dès ce premier prix, le choix des Dix est fait, comme il le sera toujours dans des proportions variables, d'éliminations d'abord, d'une adhésion plus ou moins collective ensuite. Cette année-là, on éliminera, par exemple, René Boylesve, dont *l'Enfant à la balustrade* est cependant *excellent et connaîtra un succès de* librairie durable. Mais c'est son cinquième roman, et Boylesve n'a pas besoin de cet encouragement pour faire une carrière littéraire déjà bien engagée. Même remarque pour *l'Immoraliste* d'André Gide. Ce n'est qu'un récit, et Gide n'est plus un débutant à aider.

Reste Charles-Louis Philippe. A vingt-neuf ans, il a déjà derrière lui *Bubu de Montparnasse*, sans doute sa meilleure œuvre. Mais *Bubu* est de 1901 et n'est plus couronnable. Quant au *Père Perdrix* (1902), qui le serait, c'est (ont sans doute jugé les Goncourt) un récit autobiographique plutôt qu'un roman.

On demande un rééditeur

L'adhésion se fera donc autour de *la Force ennemie* : un « vrai » roman, en effet, dont le narrateur, Veuly, est un schizophrène délirant, dûment interné d'ailleurs, et qui se sent habité par un être ennemi. Nous ne sommes jusqu'ici que dans du pathologique presque « normal ». Mais le romancier donne ensuite la parole à cette *« force ennemie »*. C'est un extra-terrestre venu voler un corps sur la Terre (celui de Veuly). Il réussit effectivement à chasser celui-ci de son corps, ou, quand le malheureux parvient à y rentrer, à lui faire perpétrer les plus horribles forfaits érotico-sadiques.

Tout cela (nous en passons), en 1903, avait en effet une violence, une originalité, un mélange d'humour et d'horreur très remarquables. Le choix des Dix était parfaitement justifié. Le bizarre, c'est que *non seulement* ce roman, bien fait et prenant, mais encore toute l'œuvre postérieure de Nau, cependant intéressante, n'aient plus jamais trouvé de « rééditeur » après sa mort, en 1918.

S'en trouvera-t-il un, aujourd'hui, pour nous rendre, au moins, le premier Goncourt ?

JACQUES CELLARD.

romans policiers

Chères femmes fatales

● La Juliette de Sade, tueuse implacable, on la retrouve dans les polars. De *Mortelle randonnée*, de Marc Behm, à *Fatale*, de Manchette (en « *Folio* », n° 1 502), elle accomplit solitairement son « horrible travail ». Elle hante aussi *Medusa*, le dernier roman de Marvin H. Albert, alias Mike Barone ou Anthony Rome. *Elancée*, les yeux sombres, démarche de félin, « Medusa » doit abattre un sénateur américain. Des Cubains, un anarchiste serbe, un ancien de la C.I.A., etc., personne ne résiste à cette moderne Gorgone. Derrière elle, sans faiblir, elle laisse une impressionnante traînée de sang. (*Medusa*, de Marvin H. Albert, éd. Encre, 357 pages, 74 F.)

● La « Série noire » révèle encore des chefs-d'œuvre. *On ne meurt que deux fois*, de Robin Cook, l'auteur du merveilleux *Crème anglaise*, en est un. Le cadavre de Staniland, un écrivain raté, est découvert dans un taillis, à Londres. Un flic ordinaire est chargé de l'enquête. *On lui* donne des cassettes enregistrées par Staniland, et ses manuscrits. Il cuisine des témoins, les maîtresses, les amis du mort et, peu à peu, se glisse dans son univers. Pubs glauques, chambres sordides, l'enquêteur fouille, interroge, réfléchit. Sa propre vie, insensiblement, change, comme si cet inconnu prenait sa place. La fin du livre, digne de Goodis, a la fulgurance des solutions extrêmes. (*On ne meurt que deux fois*, de Robin Cook, trad. de l'anglais par J.-B. Piat, « Série noire », Gallimard, n° 1 919, 248 pages.)

● William O'Farrell (1902-1962) a réussi, avec *Pieds humides*, un roman « social » qui vaut ceux de Caldwell. La violence des exploiteurs, économique et sexuelle, y est froidement dénoncée. A la frontière du Mexique et du Texas, surveillée par des gardes, on trafique des Mexicains, les *wetback*, travailleurs clandestins. L'un des gardes, Rudolph Valentino Callahan, petite frappe sadique, va trop loin : il déclenche un vent de folie meurtrière, qui ne l'épargnera pas. L'ignominie du système, dont il est le défenseur, s'exhibe et montre qu'elle est sans bornes. (*Pieds humides*, de William O'Farrell, trad. de l'américain par G. Sollacaro, « Carré noir », Gallimard, 252 pages.)

RAPHAEL SORIN.

CONTES ET FÊTES

Féeries et diableries

Gallimard réédite, dans une très belle présentation illustrée et reliée, *le Trésor des contes*, d'Henri Pourrat. Ils parurent en treize volumes de 1948 à 1962, et furent réunis par l'auteur durant vingt-cinq ans, de 1920 à 1945. Ils sont là cent cinquante que Pourrat notait déjà alors qu'il écrivait *Gaspard des montagnes*, d'Auvergne pour la plupart de ceux qu'il est possible de situer régionalement.

Les transcrire tels que le conteur les récite (remarquait Pourrat dans l'avant-propos de 1946)... *« c'est trahir le conte. Une fidélité littérale tue la fidélité littéraire. Il faut une transcription. Il faut refaire du conte une nature, toute liée et d'une heureuse venue. On ne lui rendra sa nature, même que si on sait l'amener à une forme »*.

Nous nous faisons aujourd'hui une autre idée de nos devoirs envers la tradition orale. Le fait est que les contes « refaits » de Pourrat, à mi-chemin entre la tradition toute littéraire de Mme d'Aulnoye et la rigueur moderne d'une ethnographe comme G. Massignon, sont d'une lecture bien agréable.

Autre réédition majeure : celle du *monumental Folklore de France*, de P. Sébillot, publié (c'est au moins une rencontre significative) en 1904-1906, en même temps que la grande *Histoire de France* de Lavisse, autre monument. L'importance de l'œuvre est grande, tant pour la connaissance de ce paysage irremplaçable de notre patrimoine culturel que pour ses aspects déjà « structuralistes ». Elle a été un peu allégée de son appareil bibliographique et précédée d'une préface explicative de G. Durand. Le fractionnement en neuf volumes, dont quatre parus, permettra d'acquérir en tranches raisonnables cet inventaire fondamental.

Autre reprise encore, et cette fois nous entrons carrément dans la diablerie : *les Evangiles du Diable*, de Claude Seignolle, qui datent de 1964. Il y a de tout, il faut bien le dire, dans les huit cents et quelque petits contes, dictons, trucs de diablerie et de sabbat et récits moralisants recueillis par l'auteur à partir de 1934, en Guyenne surtout ; si bien que la lecture de cette masse, d'intérêt très *inégal*, n'est pas toujours aussi attrayante que le voudrait le titre.

Mais ces *Evangiles* sont, comme le *Folklore* de Sébillot, un *gros morceau de notre mémoire* nationale. Il n'est que de les lire à petites gorgées.

Et si vous craignez qu'à trop bien connaître le Diable il ne vous possède, vous avez la ressource des *Prières aux saints en français à la fin du Moyen Age*, recueillies et commentées par Pierre Rézeau, du C.N.R.S.

J.C.

★ Henri Pourrat, *le Trésor des contes*, I. – *Les Fées*, un fort volume relié, 540 p., très nombreuses illustrations noir et couleur, Gallimard, 285 F. A paraître dans la même série, du même auteur, sous la direction de Claire Pourrat : *le Diable et ses diableries*.

★ Claude Seignolle, *les Évangiles du Diable* (première édition en 1964), 902 p., éditions Maisonneuve et Larose, 142 F.

★ Paul Sébillot, *le Folklore de France* : vol. I. – *le Ciel, la Nuit et les Esprits de l'air* ; II. – *la Terre et le Monde souterrain* ; III. – *la Mer* ; IV. – *les Eaux douces*. A paraître dans la même série : *la Faune, la Flore, les Monuments, le Peuple et l'Histoire* (2 volumes).

★ Pierre Rézeau, *les Prières aux saints en français à la fin du Moyen Age*, deux volumes, 277 et 677 p., Librairie Droz, Paris.

★ Signalons enfin dès maintenant la traduction en français de l'œuvre essentielle de Vladimir Propp, *les Racines historiques du conte merveilleux* (Leningrad, 1946), un vol. 484 p., trad. de Lise Gruel-Apert, Gallimard, 150 F.

Quand les Français savaient dire des histoires

(Suite de la page 11.)

Autre excellent livre, dans la même veine et pour la même région d'entre Loire et Gironde : *les Bachelleries dans le Centre-Ouest*, travail d'une jeune ethnologue-historienne de Poitiers, Nicole Pellegrin (2). Ici encore, un passé à la fois mort et tout proche : la dernière fête de bachellerie a eu lieu à Melle (Deux-Sèvres) en juin 1974. Elle s'y était tenue à peu près sans interruption depuis quatre cents ans au moins, peut-être cinq cents.

Dans l'Ouest traditionnel, les bacheliers sont les jeunes hommes « bons à marier », auxquels s'ajoutent les jeunes mariés encore sans enfants, et parfois les veufs. Tantôt en corps constitué, tantôt de façon moins formelle (la bachellerie n'existe vraiment qu'en fonction de sa fête), ils sont les gardiens de l'ordre moral communautaire, et en particulier les « protecteurs » des vierges du village contre des soupirants étrangers. C'est par eux que se perpétue l'endogamie rurale.

Survivance probable de rites païens, les bachelleries suscitent la méfiance de l'Eglise, qui ne parvient pas à les « intégrer » dans un ordre chrétien, et l'hostilité déclarée, à partir du dix-huitième siècle, des notables (laboureurs et meuniers), qui voient bien ce que cette « dissipation » a de préjudiciable à l'utilitarisme bourgeois.

Considérées comme une survivance du droit féodal, une « superstition » et une occasion de révolte, les bachelleries *sont abolies par la* Révolution, et progressivement folklorisées, c'est-à-dire neutralisées.

Le livre de N. Pellegrin est un excellent (et trop rare) exemple d'un travail scientifique bien écrit, chaleureux et vivant.

Toujours pour l'Ouest, un document intéressant de l'université d'Angers : les actes du colloque de 1982, *Langue et Littérature orales dans l'ouest de la France* (3). Les travaux et les jours, le conte, la chanson, les légendes, les fêtes : une trentaine de communications de très bonne qualité, en particulier sur le vocabulaire et la culture populaire *gallos*, le pays *gallo* étant, rappelons-le, toute la Bretagne non bretonnante (le *gallo* est un dialecte d'oïl), Rennes et Nantes comprises.

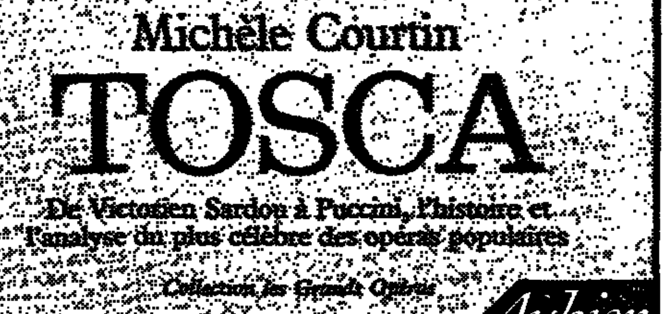
Une réédition : *le Folklore de la Beauce et du Perche*, de Félix Chapiseau (1902), excellent document d'époque (4). C'est surtout la Beauce historique, entre Orléans, Chartres et Dreux, qui a retenu la curiosité de l'auteur.

J.C.

(2) N. Pellegrin, *les Bachelleries. Organisations et fêtes de la jeunesse dans le Centre-Ouest, XVe-XVIIIe siècles*. 400 p., cartes, tableaux, reproductions. Editeur : Société des Antiquaires de l'Ouest (rue Paul-Guillon, B.P. 179, 86004 Poitiers Cedex.) 160 F.

(3) *Langue et littérature orales dans l'ouest de la France*. Actes du colloque d'Angers, 464 p., aux Presses de l'université d'Angers (boulevard Lavoisier, Belle-Beille, 49045 Angers Cedex), 116 F, envoi du volume compris.

(4) F. Chapiseau, *le Folklore de la Beauce et du Perche*, tome I (réimpression), un volume petit format, 366 p., *Editions du Cherche-Lune*, *Diffusion* Presses Universitaires de France.





Arts et formes

Jurgis Baltrusaitis, historien du bizarre

Dans un éventuel tableau de l'histoire de l'art du vingtième siècle, Jurgis Baltrusaitis serait sans doute légèrement à l'écart. Originaire de la périphérie de l'Europe (il est né en Lituanie, on ne sait trop quand, mais, après avoir eu quatre-vingt-dix-neuf ans durant quelques années, il en avoue en ce moment cent trois !), il a fait sa carrière en marge des écoles théoriques, des institutions universitaires et des pensées à la mode.

A l'origine élève de Focillon, il a par la suite toujours travaillé en franc-tireur et, s'il a été invité dans les plus grandes universités (Harvard, Yale, Cologne, l'Institut Warburg, etc.), il n'a été professeur titulaire qu'à l'université de Kaunas, dans son pays d'origine, entre 1933 et 1939. Il se situe surtout dans les marges de sa discipline par ses sujets d'intérêt, qui constituent une sorte d'inventaire du bizarre artistique.

Il a étudié dans un premier temps l'art médiéval, et notamment ses liens avec des domaines apparemment fort éloignés (*Art sumérien, art roman*, 1934 ; *le Problème de l'ogive en Arménie*, 1936). Ce qui l'a conduit à examiner les curieuses résurgences fantastiques dans l'art gothique finissant (*Réveils et prodiges*, 1960), notamment à travers ses emprunts aux imaginaires islamiques, extrême-orientaux. (*le Moyen Age fantastique*, 1955) ; rééd. Flammarion 1981). De ces ouvrages se dégage l'impression d'une certaine identité des principes formels à travers les civilisations, les époques et les religions.

Baltrusaitis semble à cette occasion avoir pris goût au bizarre lui-même et a commencé à l'étudier en tant que tel et non plus seulement sous l'angle des influences. Qu'il s'agisse du délire mythique (*la Quête d'Isis*, en 1967), des bizarreries de la perspective (*Anamorphoses*, 1955), de la légende scientifique (*le Miroir*, 1978) ou encore des *Aberrations*, qui sont le sujet de l'ouvrage récemment réédité par Flammarion, Baltrusaitis a constitué comme par hasard un catalogue très cohérent du bizarre, sorte de face cachée de l'histoire de l'art officielle. Son œuvre n'est pas sans rapports avec ces « Kunst und Wunderkammern » (*Cabinets de curiosité*) des XVIe et XVIIe siècles dans lesquelles s'accumulaient merveilles et prodiges de la nature et de l'art.

La méthode de Baltrusaitis n'est pas moins originale. Sa démarche est volontairement concrète, son argumentation très visuelle, et il ne se laisse jamais aller à la tentation théorique ; libre au lecteur de prendre le risque de théoriser à partir du matériau, abondant et d'une effrayante érudition, qui lui est fourni.

Souhaitons que Flammarion, qui entreprend la réédition cohérente de toute cette œuvre, le fasse à un rythme suffisamment soutenu pour que les lecteurs des années à venir disposent enfin de la totalité des ouvrages de Baltrusaitis et non plus seulement des quelques rares volumes trouvés au hasard des bouquinistes. Il apparaîtra alors clairement que tout ce travail met au jour l'équivalent artistique de *la Formation de l'esprit scientifique* de Bachelard, avec tous les échanges que cela suppose entre les aberrations de l'œil et celles de l'esprit.

J. B.

ENTRETIEN

« Je me suis toujours heurté au problème du monstrueux »

« On connaît mal votre formation. Quelles sont les influences que vous avez subies ?

— Je suis arrivé à Paris avec l'intention de travailler sur l'histoire du théâtre médiéval, et avec un bagage allemand : Wölfflin et les formalistes. Or, dans cette ville, l'atmosphère était très différente. Le bagage allemand était lourd, encombrant mais très précis. A Paris, j'ai trouvé une histoire du théâtre, mais elle était totalement différente, elle ne s'intéressait qu'au contenu et négligeait la mise en scène et tout le reste. Alors j'ai renoncé à faire quelque chose dans ce domaine-là. Le hasard a voulu que Focillon soit nommé à Paris et j'ai découvert chez lui une veine formaliste qui n'était pas celle, iconographique, de Mâle. J'ai pris alors une voie tout à fait formelle ; j'ai commencé par étudier théoriquement un geste ornemental, puis un geste plastique avec une liberté plus ou moins contenue, et enfin le geste baroque, pathétique où les choses se déchaînent, éclatent. Focillon m'a suggéré d'en faire une thèse. J'ai débuté par le geste ornemental roman et il en est sorti *la Stylistique dans la sculpture romane*. C'était un travail parallèle à celui de Focillon sur les sculpteurs romans et les deux ouvrages ont paru le même jour, l'un complétant l'autre ; le sien était plus général dans ses conclusions et le mien plus concret. Par la suite, dans des domaines tout à fait différents, j'ai continué à travailler dans le même esprit.

Le Caucase, entre Orient et Occident

— C'est donc comme cela que vous êtes passé à l'histoire de l'art. Ensuite vous vous êtes occupé de problèmes d'influences morphologiques.

— Oui, c'est exact, mais toujours avec la même rigueur de méthode... J'ai eu l'occasion d'aller dans le Caucase, alors très difficile d'accès, et j'ai été frappé par la similitude de la sculpture géorgienne et de la sculpture romane. J'ai fait une moisson de documents dans l'esprit de la stylistique ornementale. J'ai trouvé qu'il y avait là une charnière très importante entre l'Orient et l'Occident. J'ai vu deux mondes : le monde antique fasciné par l'harmonie et le Canon, et le monde oriental dominé par une abstraction tourmentée et une géométrie qui déforme les images. Ce foyer oriental s'est toujours heurté à la civilisation antique. Le Moyen Age réfléchit les mêmes éléments dans leur succession.

— Mais quelle était votre méthode de travail ? Vos livres fourmillent d'exemples visuels...

— J'ai toujours dessiné. Pour ma thèse, il me fallait des milliers d'exemples qui étaient petits et lointains, difficiles à photographier. Et puis les éditeurs redoutaient les photographies, alors la chose la plus simple était le dessin au trait et j'en ai rempli des dizaines de carnets.

— C'est donc à partir de vos travaux caucasiens que vous avez commencé à étudier les relations formelles entre l'Orient et l'Occident.

— En étudiant l'art géorgien et arménien, j'ai vu qu'il se passait là quelque chose d'essentiel entre les deux mondes, le géométrique et l'organique. L'art gothique est à un moment donné une réaction contre l'orientalisme du roman, et pour cela il a effectué un retour à l'art carolingien qui détruisait les formes romanes, c'était le *Réveil* ; ensuite viennent les *Prodiges*, car ce roman détruit réapparaît progressivement, d'abord sur la périphérie, et un peu partout au XIVe-XVe siècle avec un retour à des formes convulsées, déformées, monstrueuses.

La règle des dérèglements

— Quand on lit Réveils et Prodiges et le Moyen Age fantastique, *on a l'impression que votre théorie aurait pu, à l'époque, faire scandale.*

— Non, il n'y a pas eu de scandale, car ce que j'avançais était établi sur des faits indiscutables. Cependant, il y avait des silences au moment où le gothique revient vers son fonds roman, mais avec des thèmes et des sujets différents, j'ai vu que sur les ruines de cet ordre gothique s'accomplissait un retour à l'Orient, ce qui est paradoxal. Mais c'était un autre Orient, énorme, magnifique qui allait jusqu'à la Chine.

— Dans un second temps votre travail va être consacré au Bizarre.

— Je me suis heurté au problème du monstreux dès le début. J'étais formé par cette période médiévale où il y avait un certain nombre de bizarreries, de difformités, de dérèglements. Ensuite, je me suis aventuré sur des terrains nouveaux. J'ai commencé par *Anamorphoses*. Il y avait là une géométrie et ses déformations, même s'il ne s'agissait pas d'une géométrie architecturale et ornementale mais optique. La même chose pour *Aberrations* avec leurs légendes, leurs réflexions très rigoureuses et... absurdes. J'ai fait tout cela sans idée préconçue de cohérence, mais brusquement à la fin de ma vie je vois que tout cela se tient. C'était sans préméditation et maintenant je me rends compte que je suis resté fidèle à moi-même.

— Peut-on dire que tous vos travaux portent sur la géométrie et ses perversions ?

— Et ses dépravations, dirais-je. C'est-à-dire la géométrie et la spéculation de l'esprit qui conduit avec une logique totale à une déformation du monde ; les dérèglements des règles et la règle des dérèglements. Mais ces dérèglements, c'est le fond même des choses, ce n'est pas du tout superficiel.

— Vos livres, à l'origine essentiellement visuels, deviennent avec Anamorphoses *et* le Miroir *plus scientifiques.*

— Par la force des choses. Pour la sculpture romane et pour l'art gothique il n'y avait pas de textes d'époque ; quand il y a un bestiaire, je le cite, mais il n'y en pas assez pour expliquer le phénomène. On a toujours tendance à aller vers la scolastique, mais c'est à côté et ça n'explique pas la genèse des images et des formes. En revanche, pour *le Miroir*, je me suis servi uniquement de textes anciens, et pour *Anamorphoses*, j'avais toute une série de documents que je me suis contenté de recueillir. J'ai pris ces textes qui étaient souvent négligés : ils sont bizarres, saugrenus, c'est toute une matière extraordinaire que l'on a complètement repoussée comme indigne de l'intellectuel actuel. J'ai toujours essayé de livrer ces textes tels quels, sans commentaires, car c'est très dangereux de commencer à philosopher là-dessus. Je me contente de les citer, car jamais je ne pourrais les dire aussi bien que les gens de l'époque. Quand on commence à périphraser, on déforme. Traduire un texte en français moderne, c'est lui faire perdre toute sa saveur. Je pense qu'ainsi le développement de la pensée apparaît clairement, que je n'ai rien à ajouter. Je ne donne pas de théorie.

— Tout cela représente un travail effrayant, vous avez toujours travaillé seul ?

— Pratiquement tout le travail de recherche, c'est moi qui l'ai fait, mais, après chaque publication, on me signale des éléments à rajouter. Je travaille en solitaire. La méthode qui consiste à confier à quelqu'un une liste de choses à trouver est pernicieuse et inutile, car on cherche certaines choses et l'on en trouve d'autres qui sont meilleures ; si l'on confie la recherche à quelqu'un on ne trouve rien du tout.

— Vous n'avez pas de regrets vis-à-vis des beaux-arts traditionnels ? De n'avoir jamais travaillé sur Michel-Ange ou Poussin ?

— Je n'ai aucun regret... C'est un monde parfait, équilibré, merveilleux, mais cela ne m'intéresse pas. Je comprends sa sublime beauté, mais je me suis consacré à autre chose. »

Propos recueillis par
JACQUES BONNET.

Aux sources de l'imaginaire

LE Littré définit l'aberration comme une *« erreur de jugement, un égarement »*. Baltrusaitis ne se permet jamais de qualifier d'erronés les jugements les plus surprenants, mais il apparaît bien comme une sorte de Bon Pasteur des égarements ; il les poursuit, les répertorie et les ramène au sein du troupeau de l'histoire de l'art.

Fidèle à sa méthode, il recense les affabulations formelles et, sans commentaire, nous livre les merveilles d'imagination relevant de quatre catégories d'égarement : la fable de la bête dans l'homme (*Physiognomonie animale*), l'image dans la pierre (*Pierres imagées*), le conte de la forêt dans l'édifice gothique (*le Roman de l'architecture gothique*), et le mythe du monde entier dans un jardin (*Jardins et pays d'illusion*).

Il y a quelque chose de fascinant dans cet univers des rapprochements incongrus et dans les prodiges d'imagination qu'ils inspirent ; le moins étrange n'étant pas la persistance, à travers les âges, d'élucubrations que l'on pourrait croire exceptionnelles et isolées. Elles se répètent au contraire avec une troublante obstination, comme si l'esprit humain mû par un besoin inaltérable d'explications par assimilation et analogies, retombait inéluctablement dans les mêmes fantaisies.

Les ouvrages de Baltrusaitis sont trop peu théoriques pour être résumés : il accumule les exemples le plus souvent visuels, que le commentaire appauvrirait. Mais disons quelques mots d'un des sujets traités, celui de la physiognomonie animale. La fable prend appui sur une ressemblance indéniable entre l'homme et la bête pour, avec une logique imperturbable, déduire du physique une analogie de comportement : *« L'homme qui possède les mêmes traits a, par conséquent, un caratère analogue. »* Les théories se succèdent, de l'Antiquité aux temps modernes (della Porta, Camper, Lavater, Gall) en passant par les penseurs arabes ou médiévaux (Michel Scot ou Roger Bacon) ; cependant que les plus grands artistes les mettent en pratique (le Titien, Rubens et surtout Le Brun, dont quelques planches physiognomoniques sont ici admirablement reproduites). Enfin, les écrivains ne se privent pas d'user d'une analogie bien utile puisqu'elle permet d'éclairer, par le moyen d'un monde animal que nous croyons comprendre, un monde humain si complexe.

L'apparente scientificité de la théorie séduisit bien sûr le romantisme (Gœthe, Balzac, mais aussi Stendhal et Michelet), et Baltrusaitis aurait bien pu aborder, mais ce n'était pas son propos, toute la tradition de la fable animale (du *Roman de Renart* à *Arche* de Torga, des *Animaux de la ferme* d'Orwell aux *Fables de la dictature* de Sciascia), ou encore la contamination zoomorphe de notre langage qui de (jeunes) loups en coqs (du village) charrie des poussins, des poules, de jeunes oies, des requins (de la finance), de vieux chevaux (de retour), des gorilles, etc.

On voit combien tout cela forme un tout cohérent, l'ouverture pratiquée par Baltrusaitis dans l'aberrant renvoyant à notre quotidien immédiat. Les quatre sujets traités par Baltrusaitis sont comme des sortes de nappes phréatiques de notre fonctionnement mental que, sourcier de l'imaginaire, il balise pour nous. Cela rend très précieux un travail qui accroît par le biais du bizarre notre intelligence du réel.

J. B.

★ ABERRATIONS, de Jurgis Baltrusaitis. Flammarion, 155 pages (merveilleuse et abondante illustration), 175 F.

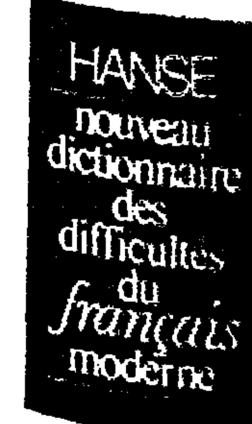
portrait

L'humour

le feuilleton

Pour lecteur ayant quatre vies devant

Prix exceptionnel de la Société des Gens de Lettres à Paris



portrait

L'humour glacé de Jean Forton

● *On vient de rééditer* la Fuite *et* la Cendre aux yeux, *deux romans de cet écrivain bordelais. Il faut s'empresser de le redécouvrir.*

IL écrivit huit romans et, après le dernier paru, *les Sables mouvants* (1966), comme on lui refusait tout, il choisit de se taire, jusqu'à mourir d'un cancer du poumon, en mai 1982. Il avait cinquante et un ans. *« Je suis le pauvre nègre de Tombouctou »*, disait-il. Ignoré de ses concitoyens, oublié par les éditeurs et les critiques, à Paris, Jean Forton vendait des polycopiés de droit dans sa Librairie Montaigne, à Bordeaux, en face de l'Ecole nationale de la magistrature.

De sa vie antérieure d'écrivain, il conservait, sur de hauts rayonnages poussiéreux, enveloppés de papier brun, des exemplaires de ses livres. Le jour où j'allai le voir, il monta lourdement sur une échelle pour me donner *l'Epingle du jeu* et *Cantemerle*. Il m'avait aussi montré deux manuscrits : des nouvelles (1) et un roman, *Pavane pour un vieil enfant.*

Un homme trop ardent

Bordeaux tue parfois lentement, d'amertume et de solitude, ceux qui veulent lui échapper sans la fuir. Hier, Louis Emié et Raymond Guérin, deux amis de Forton, aujourd'hui, Michel Ohl, ont subi l'emprise d'une ville où l'eau *« suggère une sorte d'enlisement moite, de torpeur sucrée, de draps douteux et de bonheurs clandestins »* (2).

On ne définira jamais mieux ce qui rôde dans l'œuvre de Forton, dès son premier texte publié, *le Terrain vague* (3) : le long des maisons inégales des rues hautes, à la lisière de l'ombre et du soleil, il y fait divaguer Marc Frouville, habitué d'un petit café, un double de lui-même qui anticipe sur son propre détachement.


Dessin de BÉRÉNICE CLEEVE.

Il avait pourtant commencé par un acte de foi, créant en 1950, pour lutter contre l'apathie des Bordelais, une revue, *la Boîte à clous*, qui eut treize numéros. De format réduit, simple et touchante, elle publia, par exemple, un bel adieu d'Emié à Joë Bousquet et un « Hommage à Max Jacob », avec des articles de Jean Cassou et d'Henri Sauguet.

Forton lança même une maison d'édition éphémère pour faire connaître une plaquette de Guérin : *Du côté de chez Malaparte.* Comme d'autres revues du début des années 50 rayées de l'histoire littéraire, *le Radeau de la Méduse, Escales, Soleil, Flammes vives..., la Boîte à clous* était d'une exigence absolue. Forton n'avait pas encore tenté – et manqué – sa conquête de Paris.

La Fuite fut accepté en 1954 chez Gallimard. Suivirent *l'Herbe haute, l'Oncle Léon, Cantemerle, la Cendre aux yeux, le Grand Mal, l'Epingle du jeu.* Forton faillit avoir le Goncourt avec *la Cendre aux yeux.* On le donna à *la Loi*, de Vailland. Je suis allé voir son dossier de presse, rempli d'articles jaunis, assez mornes. Les éloges sont mesurés, les reproches plutôt vifs. Kléber Haedens aima *le Grand Mal*, où disparaissent des petites filles, mais Henri Amouroux fut choqué par le héros *« ignoble »* de *la Cendre aux yeux.* Maurice Nadeau trouva ce roman *« plaisant à lire »*.

La critique passa donc à côté de l'humour glacé de Forton. Elle en méconnut la grandeur et tomba dans le piège d'un réalisme de façade qui cachait un pessimisme sans recours. Elle ne comprit pas qu'en admirateur de l' *Orphée*, de Cocteau, et du *Tabou*, de Flaherty, Forton fut un visionnaire, un homme trop ardent pour faire banalement carrière. Mais, depuis sa mort, c'est un autre Forton qui commence : on le prend enfin tel qu'il était, tapant des pages terribles, entre deux clients, sur une vieille Underwood noire.

RAPHAËL SORIN.

(1) Trois nouvelles ont été publiées dans la revue *Grandes largeurs*, nº 4 et nºˢ 6-7 (Diffusion distique).

(2) *Le Nez de Bordeaux*, par Pierre Veilletet, dans l'anthologie *le Retour du je*, éditions Galilée, 1981.

(3) Editions Pierre Seghers, 1951.

le feuilleton

Pour lecteur ayant quatre vies devant soi

(Suite de la page 11.)

Le pis est que l'auteur semble s'en être aperçu le premier. Dans tout roman ou pièce, il se cache toujours la phrase fâcheuse, voulue ou échappée comme un lapsus, et dont le public, quand il s'agit de théâtre, s'empare méchamment comme d'une délivrance. Ici, cet aveu se trouve page 259. *« A quoi bon raconter tout ça ? », demanda Hathfertiti »*... Hathfertiti devient tout à coup un personnage ami, dont on a envie d'encourager le bon sens, dont on regrette qu'il ne se soit pas fait mieux entendre du scribe, là-haut, qui poursuit sa tâche, sourd au doute de ses propres créatures.

IL n'y a pas de quoi sourire. Quand un scribe de la dimension de Norman Mailer s'entête, c'est qu'il a de bonnes raisons. Le naufrage du *Titanic* mérite plus de perplexité que l'échouement d'un caboteur en baie de Paimpol.

On devine ce qu'a espéré l'auteur du *Chant du bourreau :* s'arracher à l'Amérique contemporaine, s'immerger dans d'autres violences, lointaines, immémoriales, et mesurer sa capacité à faire tenir debout un monde sorti de sa seule imagination, à force de phrases, grâce à une caravane innombrable de mots. Flaubert, comme beaucoup d'autres écrivains, a connu le même vertige prométhéen, avec *Salammbô* et avec son *Saint Antoine*, qui devaient susciter, à partir de rien, le grouillement de sociétés et de songes enfuis. *Nuits des temps*, ou la tentation de saint Norman !

Autre propos de Mailer : suggérer, croit-on, que nos consciences d'individualités distinctes dans le temps et dans l'espace sont des leurres, une invention occidentale relativement récente et vouée à une fin proche. Qui sait si nos énergies et nos mémoires séparées ne font pas partie d'une seule vaste mémoire, *« celle de la nature elle-même »*, comme l'écrivait Yeats. D'où les souvenirs du récitant, étalés sur plusieurs générations, sans le point fixe du moi périssable dont l'Europe a fait, pour quelques siècles, le nombril de la planète.

Un jour, peut-être, on s'apercevra que *Nuits des temps* désignait la notion d'individu comme une parenthèse dans l'histoire humaine, et en annonçait l'évanouissement. Pour l'heure, le constat exige du public une indifférence à la durée qui n'est pas encore la sienne. Comme le héros, les lecteurs doivent disposer de quatre vies et de sept âmes. Si c'est votre cas, devenez les pharaons de cette pyramide de papier. Si non...

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **NUITS DES TEMPS, de Norman Mailer, traduction de Jean-Louis Carasso, R. Laffont édit., 720 pages, 92 F.**

Pourvu qu'on ait l'ivresse...

LA Fuite a tout de suite l'allure d'un rêve absurde, d'un cauchemar. Forton faisait ses débuts en ouvrant sèchement les portes d'un monde parallèle au nôtre et enivrant. Jean-François et Laure se couchent tôt un soir d'été. Ils n'ont rien à se dire. Lui se réveille, regarde sa femme qui dort. Il se lève, quitte la chambre, longe un couloir, se retrouve dans la rue. *« Et ma joie naquit tout d'un coup, j'eus la certitude d'être libre, désormais, je me sentis heureux. »*

Il marche vers la cité proche, s'assied au bord du fleuve, dans le noir. Tout le retient. Une fête d'abord, avec ses fusées et ses cliques. Hugo, un vieux clochard, coiffé d'un chapeau haut de forme l'aborde, et lui parle de l'amour. Jean-François entre dans un hôtel où il rencontre Maïté, une petite bonne de quinze ans. Il l'embrasse sur la bouche. Il l'aime déjà. Et ils vont ensemble à la fête...

Longue dérive au centre de la nuit, frôlant les eaux sombres d'une rivière omniprésente et les lumières d'une ville qui s'amuse, *la Fuite* est un livre qui brûle à mesure. Jean Cayrol, un autre Bordelais, a su décrire ce désir et cette crainte de fuir, de tout larguer, qui écrasent le faible héros de Forton. On a le cœur qui chavire à ses côtés. Il porte en lui les moins avouables de nos hantises.

Le dur métier de vivre

Dans *la Cendre aux yeux*, il y a aussi un médiocre qui cherche à s'étourdir. C'est un séducteur, presque un professionnel de la drague. Il habite, dans une maison du cours Belzunce, une chambre mansardée qui donne sur une *« rue parallèle, étroite et laide »*. Il passe par des périodes de fatigue et de tristesse où il n'a qu'une envie : dormir, être seul. Une *« angoisse diffuse »* l'engourdit.

Il croise un jour une fille de seize ans, lui emboîte le pas. Il ne la lâchera plus. Le visage d'Isabelle exprime tout ce que, jusque-là, il a cherché en vain, *« la bonté, la pureté, la patience, l'abnégation »*. Pour la prendre, il va utiliser ses vieux trucs et jeter aux yeux de l'enfant la *« cendre »* qui, en l'aveuglant, doit la lui livrer entièrement.

Chasse spirituelle bizarre, *la Cendre aux yeux* a la perversion effrayante d'un conte. Un ogre s'empare du corps et de l'esprit d'une gamine, s'amuse avec sans mesurer la portée de ses maléfices. On a rarement dit avec une telle perfection le dur métier de vivre et la mauvaise foi qui permet d'aller de l'avant. Une sorte d'ironie froide, à la Swift, fait passer les aspects les plus désagréables de cette tragédie intime. Forton savait déplaire aux tièdes. Il a payé, fort cher, sa lucidité et sa douce violence.

R. S.

★ **LA FUITE, de Jean Forton, Gallimard, 218 pages.**

★ **LA CENDRE AUX YEUX, de Jean Forton, Gallimard, 238 pages.**

EXPOSITIONS

LE CALIFORNIEN JAMES TURRELL A L'ARC

Les chambres de lumière

Quatre espaces sensibles pour un parcours d'illusion, quatre volumes à *première vue vacants et nus* : voilà ce que James Turrell, le Californien, a installé à l'ARC, en marge, au-delà, aux antipodes de l'actuelle exposition « Electra » et de tous ses néons sculptés.

Ne pas s'attendre à une « installation » classique : un peu comme Max Neuhaus il y a quelques mois avec ses indiscernables environnements sonores, Turrell n'a rien à présenter. Rien ? Ne montrerait-il que du vide ? Serait-il seulement un descendant attardé de l'Yves Klein qui, en 1958, invitait deux mille personnes à la galerie Iris Clert pour le vernissage d'une salle privée de tout tableau mais dont les murs avaient *été repeints d'un beau blanc* ? En fait, Turrell, ici, et pour la première fois en France, propose une démonstration de son art, de son génie de la lumière. (Alice, et la « traversée des apparences »).

Turrell est un peu connu en Italie grâce à une commande de la collection Panza à Varèse, il a été reconnu à Amsterdam et Bâle, et à New York ou le Whitney Museum lui a organisé une rétrospective en 1980. Illuminé aux allures tranquilles de *jeune quadragénaire* barbu, *style* côte Ouest des Etats-Unis, il a fait partie dans les années 60 du mouvement des minimalistes radicaux ; maintenant il travaille dans le cratère de Roden, un volcan endormi situé dans le Painted Desert, non loin du grand Canyon où il creuse des cellules et des tunnels ouvrant sur le ciel, sur la clarté *changeante* des ciels. Là-bas, il devient homme termite, fasciné par les effets de durée, ou simplement ermite éperdu des secrets et pièges de la perception. Là-bas, à flanc de cratère, il élabore depuis 1974 une alchimie de la transparence.

En dehors, prétend-il, de tout mysticisme, et sans prétendre, non plus, jouer au jeu de la caverne platonicienne, il attend, guette les lunaisons et les équinoxes, il patiente avec les saisons. Contemplatif intéressé, il collectionne les sensations, observant le long des chemins souterrains les variations de sa propre conscience d'une échancrure de lumière à l'autre ; ensuite il remonte à l'air libre et l'horizon lui semble avoir des courbures nouvelles.

Il y en a qui boivent de l'alcool, d'autres se droguent, certains encore ont besoin de naviguer longtemps en pleine mer pour le plaisir insigne d'éprouver à leur retour le mal de terre. Lui, Turrell, creuse dans le désert, et il a tellement creusé... creusé *la question – cette énigme de la lumière* – qu'il est capable d'en donner davantage qu'une idée dans l'espace clos d'un musée. Il crée artificiellement une représentation de ce que la nature à de plus immatériel, en bâtissant dans l'air des ambiances nées de projecteurs à quartz, d'ampoules à l'argon ou au xénon, *de tubes fluorescents. Et pour que* toutes ces sources lumineuses disparaissent, le velum servant de plafond a été peint et repeint en blanc juqu'à l'opacité. Hermétiques et translucides à la fois, les toits et les murs de ses « chambres de l'esprit » ont pour rôle unique et neutre de diffuser des variations de colorations tantôt tangibles, tantôt *insoupçonnables de la* lumière. Elle n'est plus destinée à éclairer quoi que ce soit, ni aucun objet, ni aucune image.

Immersion

On entre là dedans, on « s'immerge » ainsi que le conseille Turrell. C'est une enfilade de quatre pièces, aux proportions différentes, un antilabyrinthe. Il s'agit d'une ex*périence à ressentir comme on res*sent par exemple dans la salle des *Nymphéas* de Monet, l'humide, l'aquatique. Mais cela n'a rien de commun : ici les couleurs n'existent pas, ne reflètent aucune réalité préalable. Rien n'accroche l'œil, et c'est pourtant le regard seul qui d'abord est sollicité. Bientôt, affluent des *pensées muettes, surviennent de pe*tits vertiges. L'imagination s'abandonne, bifurque, s'échappe puis se ressaisit. La raison poussant – et ce désir têtu de vérification – on revient sur ses pas, on refait le chemin à l'envers, en marquant des arrêts, en s'attachant à multiplier les points de vue, on s'immobilise, on se prend à trouver très insolites, *les sil*houettes des autres visiteurs. Les perspectives s'inversent et le couloir en demi-cercle qui au départ vous apparaissait rose, semble maintenant baigné d'orangé. Ce long et vaste hall d'abord perçu comme aussi blanc et stérile qu'un bloc opératoire n'est plus que fluidité bleu*tée*. Bachelard disait : *« D'abord il n'y a rien, ensuite il y a un rien profond, puis une profondeur bleue »*. Bachelard avait raison. Il aimerait ça, l'évanouissement des murs, les vibrations fragiles immatérielles, ce sentiment par instant très concret en revanche de privation sensorielle, de *silence épais* comparable un peu à l'impression bizarre que cela fait de chanter dans une « chambre sourde », dénuée de tout écho, de parler sans s'entendre soi-même. Quinze pas plus loin, au contraire, la moindre parcelle de lueur semble résonner, volatile.

La chose la plus spectaculaire de l'installation de James Turrell est à découvrir dans la première des quatre salles, ou la dernière selon le sens que vous emprunterez. Ce volume-là, *cubique, a été laissé* dans la pénombre. En y pénétrant on croit voir accroché un grand tableau monochrome gris. On approche pour voir. On a un doute. Et la main ne peut s'empêcher de toucher. Surprise. Elle passe, la main, à travers ce que l'on croyait être une toile. Il s'agit seulement d'une ouverture découpée dans une cloison donnant sur un autre cube, un espace plus réduit empli d'une espèce de brouillard grisâtre et dense. On se recule, hypnotisé. Effet d'optique ? Trompe l'œil ? La seule explication rationnelle est la différence d'intensité entre la lumière éclairant directement la salle et sa diffusion ambiante dans le second espace.

Les gens de théâtre, les metteurs en scène d'opéra, les décorateurs toutes destinations – qu'ils travaillent pour l'amour de l'art ou au service d'architectes d'intérieur – doivent aller voir ça. Et aussi les scientifiques, même si l'illusionniste du volcan se déclare plus soucieux de poser des questions que d'y répondre. On sort de là aussi intrigué que des tombeaux des rois égyptiens conçus afin qu'un trait de soleil parvienne jusqu'au plus profond du sépulcre. Avis aussi aux musiciens, un minimun intéressés par la composition électronique en temps réel. Avis enfin aux rêveurs qui se souviennent de leurs frayeurs d'enfance quand les phares d'une voiture dans la nuit venaient balayer en tournant les murs de leur chambre.

La science de Turrell est expérimentale, il n'ignore rien de ces soirs d'avril où le crépuscule bascule du rose au mauve, et au violet violent. Il n'ignore rien du rayon vert, ni des orages de chaleur, ni de ces matins où l'on dit : *« Le plafond est bas, l'air est compact. Il va neiger. Vous avez vu la lumière ? »*

MATHILDE LA BARDONNIE.

P.S. Nous avons vu l'exposition de nuit. Durant le jour, les lumières, paraît-il, changent encore. Signalons que le musée est ouvert au public le soir chaque mercredi, jusqu'à 20 h 30.

★ Arc, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au 29 janvier.

■ **LA MORT DE FANIA FÉNELON. – Fania Fénelon, auteur de *Sursis pour l'orchestre* (Stock 1976), est morte lundi 19 décembre à l'hôpital du *Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)* à l'âge de soixante-quinze ans. Dans son livre, elle racontait comment, déportée à Auschwitz à vingt-cinq ans, elle avait été amenée à participer au seul orchestre de femmes de l'univers concentrationnaire, dirigé par Alma Rose, la nièce de Gustav Mahler, morte en captivité (*le Monde* du 4 juin 1976). *Sursis pour l'orchestre*, qui a connu un succès aux Etats-Unis, a été adapté par Arthur Miller pour la chaîne de télévision C.B.S. Le film, réalisé par Daniel Mann et intitulé *Playing for Time* – d'une durée de trois heures, – avait pour vedette Vanessa Redgrave. Il a été diffusé aux Etats-Unis en 1980 et en France en 1982 (*le Monde* du 22 avril 1982).**

■ ***DÉCENTRALISATION.* – Le Ballet-théâtre Joseph-Russillo s'implantera à Toulouse au début de 1984. La compagnie, qui compte une vingtaine de danseurs, sera désormais soutenu, outre l'État, par la municipalité.**

THÉATRE

Molière, ou l'autodéfense sceptique

(Suite de la première page)

Et Lysidas, l'écrivain, qui semble assis entre deux chaises, pense que « plaire au public » n'est pas tout, qu'il s'agit de savoir si « la pièce est bonne », si elle recueille les suffrages des « connaisseurs ».

Molière conduit ici le débat capital, celui de l'incompatibilité possible entre *la dimension d'une œuvre et* son succès public. Molière sait très bien qu'il peut arriver qu'une œuvre faible « plaise » et qu'une pièce majeure fasse un four, ou ne « plaise » qu'à demi. Et il vient justement d'en avoir une preuve, à laquelle il fait allusion dans *la Critique de l'Ecole des femmes*, lorsqu'il *fait dire à son Lysidas que de* « grands ouvrages » se trouvent dans « une solitude effroyable », alors que « des sottises » font courir « tout Paris ».

C'est qu'une quinzaine de jours après la création de *l'Ecole des femmes*, qui a fait chaque soir salle comble, le grand Corneille a pré*senté, vers le 15 janvier 1663, une* nouvelle tragédie : *Sophonisbe*.

Sophonisbe est le « grand ouvrage » par excellence, un magnifique poème sur la résistance des Africains à l'occupation romaine (l'action est située à Cirta, l'actuelle Constantine), et Molière aime passionnément les tragédies de Corneille. Il aime les interpréter. Or *Sophonisbe* n'a pas fait salle comble, loin de là.

La pièce a rencontré un demi-échec, ce qui a dû d'autant plus cha*griner Molière qu'il est, juste à ce* moment, en froid avec Corneille, et avec son frère Thomas Corneille ; la brouille cessera plus tard, et Corneille confiera de nouveau à Molière ses tragédies, *Attila* (1667) et *Tite et Bérénice* (1670).

Les catégories de Corneille

Ce souci qu'éprouve Molière à *propos* de l'échec public relatif de *Sophonisbe* l'incite à introduire indirectement, dans le débat sur le « succès » des pièces que tiennent les personnages de *la Critique de l'école des femmes*, l'ombre de Corneille. Lysidas, qui pense que le tout n'est pas de « plaire », fait soudain appel aux « règles de l'art ». Or Corneille venait de publier un « Discours du poème dramatique », dans lequel il affirmait qu'il ne faut pas plaire seulement, mais qu'il faut *« plaire selon les règles »*.

Aux tenants du « seul plaisir des spectateurs », Corneille oppose *« ceux qui pensent ennoblir l'art, en lui donnant pour objet de profiter aussi bien que de plaire »*. Il ajoute : *« Horace nous apprend que nous ne saurions plaire à tout le monde si nous n'y mêlons l'utile, et que les gens graves et sérieux, et les vieillards, les amateurs de la vertu, s'y ennuieront, s'ils n'y trouvent rien à profiter. »*

Bon, il est permis de contester les *catégories que donne Corneille* : des adolescents, ou des amateurs du vice, peuvent s'avérer des spectateurs aussi exigeants que des vieillards ou des vertueux. Mais le grand mérite de Corneille, dans ces lignes, *est de se poser en adversaire du laisir pour le plaisir »*, d'ébaucher un raisonnement, de définir certains publics, en s'inscrivant contre la loi sacro-sainte du bon droit de la majorité.

La critique des créations de l'esprit, au théâtre comme ailleurs, se heurte de nos jours encore, avec *la même acuité, à cette contradiction* des goûts. Souvent, la pièce qui « plaît » au public déplaît aux « gens graves et sérieux », cette minorité que définit Corneille. Ou bien c'est l'inverse. Dans *la Critique de l'école des femmes*, Molière fait dire à la spectatrice qui défend sa pièce : *« C'est une étrange chose de vous autres, Messieurs les poètes, que vous condamniez toujours les pièces où tout le monde court, et ne disiez jamais du bien que de celles où personne ne va. »* On croirait entendre Jean Anouilh.

La Critique de l'école des femmes est ainsi une œuvre très bizarre. Molière s'y emploie beaucoup moins à protéger sa pièce, *l'Ecole des femmes*, qu'à faire toucher la vanité de toute critique, favorable ou hostile. Chaque argument peut se retourner contre lui-même. Aucune référence n'est fiable. Les deux personnages auxquels Molière donne la tâche de célébrer, en principe, l'histoire d'Arnolphe et Agnès, peuvent nous paraître tantôt *clairvoyants*, convaincants, tantôt stupides et presque odieux.

Mettre en scène cette *Critique de l'école des femmes*, ce serait donc « laisser le choix », ce serait orienter des comédiens vers l'imagination de personnages plausibles, changeants ; ils joueraient des partisans de Molière, qui peuvent au besoin errer, des ennemis de Molière, qui peuvent tout à coup voir juste. Il faudrait une vision ouverte, un peu indécise, de cette discussion à bâtons rompus. Or Jacques Rosner, aujourd'hui, à la Comédie-Française, a voulu superposer à la critique de *l'Ecole des femmes*, que donne Molière, une autre critique : celle de la société « littéraire » de ce temps-là.

Religion faite

Si l'on excepte un domestique, maquillé en Africain, qui apporte du *raisin et des rafraîchissements, et qui* a une démarche digne (Molière lui fait même manifester une certaine insolence envers ces messieurs-dames), les personnages de *La Critique*, vus par Jacques Rosner, amis de Molière ou adversaires, sont tous « éreintés » d'une certaine manière, sont tous grotesques. Voix haut perchées, gestes chichiteux, costumes d'un luxe hideux. Jacques Rosner souligne si férocement les privilèges, l'argent, le mauvais goût, le désœuvrement de ces gens-là, que la parole de Molière, qu'ils se jettent à la figure comme un babillage de perruches, perd beau*coup de sa richesse, de ses contra*dictions, de son charme, de son intelligence, et de son désenchantement.

Jacques Rosner ne pouvait pas mener de front une satire systématique des salonnards de ce temps-là et une mise en valeur du propos si subtil et si médité de Molière. Oblitérée et appauvrie, *la Critique de l'école des femmes* devient alors une pièce bavarde, et plutôt faible.

Restent quelques bons moments dus, malgré tout, à la patte de Rosner, artiste efficace, et au jeu plus réfléchi de tel ou tel comédien, Jacques Destoop (l'auteur qui ne croit pas que le public soit bon juge), Nathalie Bécue (un personnage singulier, qui feint de changer de chemise au cours de la discussion), Yves Gasc (l'avocat de Molière, tantôt brumeux, tantôt tout feu tout flamme).

L'Ecole des femmes, qui est présentée ensuite, est un chef-d'œuvre si enraciné en chacun de nous, si « fusionné » à nos mémoires, à nos consciences, qu'une nouvelle mise en scène n'en modifie pas l'image ni l'écoute. En chaque spectateur la religion est faite, et un compte rendu ne peut *qu'indiquer la prestation des* comédiens.

Jean Le Poulain (Arnolphe) propose une alliance de clownerie et d'angoisse. Il sait *figurer d'une façon* saisissante, par des signes simples, ce que Pascal appelle *« un horrible abattement de cœur »*. Il cède parfois un peu trop à une maîtrise d'effets sûrs, assez extérieurs, qui suscitent mécaniquement des rires faciles.

Nathalie Bécue (Agnès) indique avec une sûreté calme le caractère d'une jeune fille qui a passé sa première enfance dans une ferme, puis a été sciemment privée d'enseignement par des religieuses, puis se trouve séquestrée par un vieux garçon fantasque (pour ne pas dire plus), mais qui s'est construit l'idée claire de ses droits. Cette jeune actrice diffuse une énergie, et elle sait exprimer la présence d'esprit, dépourvue de ruse, de l'Agnès de Molière.

Interprétation fine, précise, et non *sans une fraîche poésie*, de Guy Michel (Alain, le domestique soi-disant faible d'esprit).

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h 30.

DANSE

A L'OPÉRA

Rudolf Noureev dans « Don Quichotte »

L'Opéra a repris *Don Quichotte*, musique de Minkus, chorégraphie de Rudolf Noureev d'après Petipa, qui fut remonté sur la scène du palais Garnier en mars 1981 (date de la création au Théâtre Marie pétersbourgeois : 1869).

Cette version intégrale en trois actes, venant après celle de *Raymonda*, permet au corps de ballet d'abattre avec ardeur les espagnolades ou danses gitanes qui se succèdent à la chaîne dans les décors goyesques que M. Nicholas Georgiadis a très *intelligemment* décrochés du seizième siècle de Cervantès.

Là encore, les moindres éléments sont employés à fond et la performance collective est d'autant plus remarquable que la troupe de *Don Quichotte* n'est pas la même que celle de *Raymonda*. Citez-moi une Académie de danse au monde capable de produire deux troupes aussi proches de la perfection pour interpréter un grand ballet folklorique après un grand ballet classique. Cette joie de danser toute neuve que manifeste le corps de ballet, c'est le seul Noureev qui en est l'inspirateur. Le savoir implanté à l'Opéra d'une manière permanente comme directeur de la danse est déjà revigorant pour la compagnie.

Quand il lui arrive de payer de sa personne sur scène, donnant le meilleur de lui-même, se sentant pour la première fois sans doute de sa carrière aventureuse « comme chez lui » dans le pays qui le premier lui a offert la liberté, sa présence magique en même temps que son respect de la discipline classique se communiquent à tout le plateau. C'est le spectacle de prix qu'il donne certains soirs aux côtés de l'exquise et divinement dansante M[lle] Loudières.

A la tête du corps de ballet, les prix de beauté andalouse se disputent entre M[lles] Stephant, Serruti et Landault et le cœur de ces belles entre MM. Bernard Boucher et Olivier Patey.

J'ai un peu révisé mes réserves à l'encontre des airs à danser de Minkus : moins élégamment tournés que ceux de Tchaïkovski, bien entendu, mais frappés dans le même rythme sinon dans la même inspiration de Delibes. Mais mon âme d'*aficionado* réprouve toujours autant les véroniques contestables que distribuent généreusement à tout va les belluaires : si un toro « passait » à ce jeu-là, quel carnage !

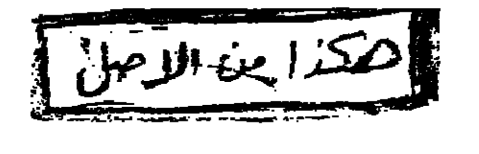
OLIVIER MERLIN.

CINÉMA

Mort du réalisateur soviétique Grigori Alexandrov

Le cinéaste soviétique Grigori Alexandrov vient de mourir des suites d'une longue maladie. Il était âgé de quatre-vingts ans.

[Né en 1903, Grigori Alexandrov est pendant dix ans assistant puis co-metteur en scène et coscénariste d'Eisenstein. *Il tourne son premier film en* 1932 *(l'Internationale)*. En 1934, avec *les Joyeux Garçons*, il signe, sur une partition de Chostakovitch, la première comédie musicale soviétique, un genre dont il restera le maître *(Volga, Volga, le Cirque, le Printemps)*. Passionné de recherches techniques, il en nourrira quelques documentaires de commande, et aborde aussi les problèmes contemporains *(Rencontre sur l'île d'Elbe)*. Enfin, on a pu voir en 1979 une version plus complète de *Que viva Mexico* (coréalisé avec Eisenstein), dont Alexandrov est l'auteur.]



théâtre

ETTORE SCOLA LE BAL

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Intermezzo.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre, 18 h 30 : Par les villages ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : Dévotion à la croix.

TEP (797-96-06), Théâtre : 20 h 30 : la Mort de Danton.

PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33), Concerts-animations, 18 h 30 : Musique vivante : « Calder Piece » ; 20 h 30 : Stockhausen présente Stockhausen ; Cinéma-vidéo, 13 h : Images Maffa ; Koumbédia ; 16 h : House ; 19 h : Atomic Café ; Cinéma : Panorama du cinéma polonais (voir Cinémathèque).

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Sophisticated Ladies.

THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), Danse, 20 h 30 : Alwin Nicolais, Dance Theatre ; 18 h 30 : Alain Duverne (marionnettes).

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : le Dernier Soliste (J.-P. Farré).

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Séance friction.

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle Ch. Bérard, 21 h : Batailles. – Salle L.-Jouvet, 21 h : Cet animal étrange.

BATACLAN (721-18-81), 20 h 30 : Lulu.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; 22 h : la Maison jaune.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Épée de bois (808-39-74), 20 h 30 h : Rue noire.

C.C. 17 (227-68-81), 20 h 30 : Meurtre dans la cathédrale (dern.).

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 : Théâtre forain de J. Cocteau.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : les Eaux et Forêts.

EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.

ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 h : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h, : Tanzi.

ESPACE GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias ; 21 h 45 : Lâche-moi les claquettes.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : le Sixième Jour.

ESSAION (278-46-42), I : 21 h : Agatha ; II. 21 h : Finistère.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Grand-père.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Toad of Toad Hall.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : le Fou et le Créateur ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garounski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. – II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : le Frigo ; – Petite salle, 18 h 30 : la Figurante d'opéra ; 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 20 h 45 : Comment devenir une mère juive en dix leçons. – Petite salle, 20 h 30 h : le Journal d'un homme de trop.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 45 : la Pierre de la folie.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 45 : la Dernière Bande.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37), 20 h : Don Juan aux enfers.



RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : Vincent et Margot.

7, RUE CONSTANCE (367-79-40), 21 h : Loin du grenier.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.

STUDIO FORTUNE, 21 h : la Petite Bouffe.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h : Mixton ; 21 h : Monsieur Tristan Bernard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 20 h 15 : les Dames de fer ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h : Naïves Hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : la Boutique.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. 20 h 30 : les Trois Mousquetaires. – II. 20 h 30 h : Sortilèges.

THEATRE PRESENT (203-02-55), 20 h h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Savannah Bay ; – Petite salle, 20 h 30 : Lettres d'une mère à son fils.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.

THEATRE 13 (588-16-30), 21 h : la Femme indolente.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : le Troisième Témoin.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier service ; 22 h 30 : Fouillis.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Aquarelle ; à 22 h : Brindille.

ESPACE-MARAIS (584-09-31), 20 h 45 : les Fanes amères d'Antoine-Auguste Parmentier.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

PROLOGUE (575-33-15), 20 h 30 : Duende.

RESTO-SHOW (508-00-81), 21 h 45 : M. Morelli.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : la Surprise ; 22 h : les Burlingueurs.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : Quelque estaminet.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez.

Les concerts

Théâtre de la Bastille, 20 h : H. Delavault, Cl. Lavoix, Schönberg, Ginastera, Satie.

Salle Gaveau, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : S. Doron (Haydn, Mozart).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, Ensemble instrumental de l'Orchestre symphonique franco-allemand, dir. : J. Thorel (Vivaldi).

Lucernaire, 21 h : A. Asselin (Chopin).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), 20 h 30 : Jo Kaïat, G. Nemes, J.-Y. Colson.

CASINO DE PARIS, (874-26-22), 20 h 45 : Higelin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : P. Wognin.

DÉPOT-VENTE (624-33-33), 21 h : L. Allison, Trombone Force V.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : F. Van Hove, D. Lazro, P.-B. Lomme.

ESPACE BALARD, 20 h : Ozzy Osbourne, Y et T.

MANU MUSICALE (238-05-71), 22 h 30 : F. Mechali Sextet.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h : M. Anconina.

PHIL'ONE (776-44-26), les 22, 23 : Ray Lema.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : jeu : Watergate Seven + One.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : D. Pifarely, P. Jacobsen, R. Del Fra, E. Dervieu.

SAVOY (277-86-88), 21 h : M. Stekar, M. Godard, Ch. Jous, D. Landreat, A. Bouchaux.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Ch. Escoude, T. Rabeson, O. Hutman, J.-M. Jafet.

TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : Quartet Greg Hunter.

VIEILLE HERBE (321-33-01), 21 h : M. Perrone.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Théâtre

Théâtre de Paris (280-09-30). – Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.

Concerts

Opéra de Paris (742-57-50), 20 h : Orchestre du Théâtre national de l'Opéra de Paris, dir. Z. Mehta (Webern, Wagner, Verdi).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 22 décembre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Le colonel Durand, de R. Chanas ; 19 h : Applause, de R. Manoulian ; 21 h : le Portrait de Dorian Gray, d'A. Lewin.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : les Amours d'Omar Khayyam, de W. Dieterle ; 17 h : Panique année 0, de R. Milland ; 19 h, Cinéma polonais : Kono-piel-ka, de W. Leszczynski.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE (Ital., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ANDROIDE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – (V.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-26-42) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle 15e (575-79-79).

L'ART D'AIMER (franco-it.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER (Chi. vo) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). – (V.f.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLASS (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos III, 5e (354-42-34).

LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Français, 9e (770-33-88).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

GET CRAZY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Escurial, 13e (707-28-04). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (251-50-32) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secretan, 19e (241-77-99).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Sud (en mat.), 14e (327-84-50).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MEGAVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MONDE SELON CARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY (A. v.o.) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (350-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES PRINCES (Fr.) : Cinoches Saint Germain 6e (633-10-82).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (223-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (532-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

SUREXPOSÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Max Linder, 9e (770-40-04).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des Etoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour de Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault, version Gal, version Saurova : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Pagode, 7e (705-12-15).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (325-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ZELIG (A.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAL, film franco-italien d'Ettore Scola : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Images, 18e (522-47-94).

LES DENTS DE LA MER N° 3, (en relief), film américain de Joe Alves, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). VF : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PRÉNOM CARMEN, avant-première, film franco-suisse de Jean-Luc Godard : Studio-Médicis, 5e (633-25-97).

TCHAO PANTIN, film français de Claude Berri : Forum, 1er (297-53-74) ; Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont-Sud, 13e (327-84-50) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA TRACE, film français de Bernard Favre : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

UN BON PETIT DIABLE, film français de Jean-Claude Brialy : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Georges V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

Les festivals

R. ALDRICH : (v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (805-51-33) : l'Empereur du Nord.

AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Banana split.

L'AVENTURE AU CINÉMA (v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38) : Zardoz.

M. BROTHERS (v.o.) : Action Écoles, 5e (327-72-07) : Un jour aux courses.

G. DEBORD : Studio Cujas, 5e (354-89-22) : la Société du spectacle.

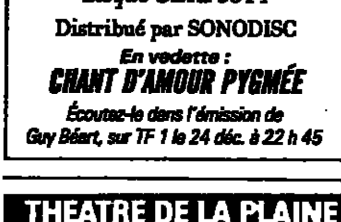
A. HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Agent secret.

S. LUMET (v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-95) 18 h, 21 h : le Prince de New-York.

LA PAROLE A LA MUSIQUE (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) : 20 h : Dona Flor et ses deux maris.

LES PERLES DU CINÉMA COLONIAL (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) : Noces de sable.

JULES VERNE (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) : le Fer à cheval cassé.







COMMUNICATION

Innovations sur Antenne 2

• *Hervé Chabalier quitte le journal de midi*
• *Un nouveau magazine sur le thème : « J'accuse ! »*

Hervé Chabalier, qui dirigeait le journal de la mi-journée d'Antenne 2 depuis un an, va céder sa place début janvier à Jean-Claude Paris, correspondant de TF 1 à Bonn.

Il part au moment où « Antenne 2 midi » s'impose et talonne le « 13 heures » d'Yves Mourousi et de Marie-Laure Augry sur la chaîne concurrente.

Le nouveau directeur de l'information de la deuxième chaîne, Michel Thoulouze, confie à Hervé Chabalier la création d'un nouveau magazine sur le thème : « J'accuse ! ».

Le futur rédacteur en chef d'« Antenne 2 midi » est un professionnel confirmé de l'audiovisuel : il est passé par toutes les chaînes de télévision et par trois des quatre stations nationales de radio (sauf R.T.L.). Il va trouver à son arrivée une situation en or. Une équipe soudée, notamment autour des deux présentateurs Daniel Bilalian et Noël Mamère, une formule stabilisée après plusieurs années de tâtonnements (ce journal a été créé seulement en 1979) et... la réussite. Au dernier sondage du Centre d'études des supports de publicité, il obtenait 9,5 % d'écoute, soit 3,4 points de plus que l'an passé et 3,3 points de moins (1) que le journal équivalent de TF 1, qu'il grignote désormais chaque semaine.

Pourquoi ce succès ? « *Il y a l'effet de chaîne* », répond spontanément Michel Thoulouze. Antenne 2 superstar grimpe, tandis que sa rivale régresse. Tout le monde en profite. Mais il y a autre chose. « *Le journal de midi a retrouvé sa fonction première, l'actualité* », ajoute le directeur de l'information. « *On avait trop tendance à faire parler des invités, à faire du magazine ; on est revenu à un truc très simple : l'événement. Les gens veulent d'abord savoir ce qui se passe* », résume Daniel Bilalian.

La spécificité du journal de midi (en fait 12 h 45 - 13 h 35) repose sur deux éléments : son public et sa durée. Le public avait été « ciblé » par le Centre d'études d'opinion (C.E.O.) : provincial, assez familial, avec beaucoup de personnes âgées, des commerçants, des agriculteurs... Un public, semble-t-il, moins « cultivé » que celui de 20 heures. « *Il faut expliquer davantage, parler de la vie quotidienne, tout dire à condition de savoir le dire* », commente Noël Mamère. En province, on rentre chez soi à midi — contrairement aux habitudes de la région parisienne — et on a envie de se détendre. On est disponible pour l'information, on n'attend pas le film ou le spectacle de la soirée. On veut être informé, pas stressé. Avec un journal de cinquante minutes, on peut « *prendre le temps* ».

Et cela donne cette trame particulière : vingt minutes centrées sur les grands événements du jour (« *en essayant de nous renouveler par rapport à la routine journalistique : Liban - politique intérieure - faits divers - sports* », disent les deux présentateurs), un « break météo » (« *un spectacle* ») et une deuxième partie plus magazine, avec des enquêtes et des reportages. Plus d'invité vedette, style grand témoin, mais deux personnalités par jour, l'une venant du monde politique, l'autre de celui des variétés et de la culture. Depuis septembre, il semble que les téléspectateurs sont de plus en plus nombreux à apprécier le cocktail.

Pourquoi Hervé Chabalier, qui a été le maître d'œuvre de cette formule, quitte-t-il le navire au moment où celui-ci prend sa vitesse de croisière ? Alors que Bilalian et Mamère annoncent leur objectif : *rattraper, puis dépasser Mourousi ?* « *Hervé Chabalier a parfaitement rempli son contrat*, confirme Michel Thoulouze. *Mais il a toujours eu envie de s'occuper de magazines.* » Alors, partir pour partir, mieux vaut le faire après une réussite, entachée seulement d'un petit point noir : lorsque le rédacteur en chef, pendant l'été, a voulu présenter lui aussi le journal et n'a pas, de l'avis général, convaincu.

L'occasion, c'est le nouveau magazine que prépare Antenne 2 pour le mois de février, le quatrième de la rédaction après « Résistances », « A nous deux », et « Dimanche magazine ». Encore un projet ambitieux : des enquêtes très poussées, du journalisme d'investigation, avec une thèse à défendre... « *On prend parti, on accuse, on dénonce, mais on justifie* », explique Michel Thoulouze. Sur la sellette un individu, une personne morale, une institution, un pays... Par exemple ? *Comment les députés, relayant le lobby viticole, favorisent l'alcoolisme...* Si les fruits tiennent les promesses des fleurs, la rédaction d'Antenne 2 ne se fera pas que des amis.

YVES AGNÈS.

(1) Un point est équivalent à 394 700 téléspectateurs.

APRÈS LA REPRISE DE L'IMPRIMERIE VICTOR MICHEL

Le Livre-C.G.T. projette la création d'un centre pilote des arts graphiques

Reprenant à son compte l'imprimerie Victor Michel à Lieusaint (Seine-et-Marne), sous administration judiciaire, le Comité intersyndical du Livre parisien a inauguré, mercredi 14 décembre, la remise en route des installations lors d'une manifestation à laquelle participaient plusieurs responsables du Parti communiste français, dont MM. Georges Marchais, Paul Laurent et Jean-Michel Catala.

Il y a trois ans, au cours d'une action spectaculaire, la C.G.T. déménageait les équipements de la société de gravure Chesnes-Cazelles, au Kremlin-Bicêtre, pour les installer à Arcueil (deux villes limitrophes du Val-de-Marne), dans l'imprimerie Victor Michel. Cette dernière disposait d'une rotative hélio, installée à Lieusaint, arrêtée depuis cinq ans. Au début du mois de décembre, cette rotative reprenait du service (*le Monde* du 21 octobre). L'ensemble Chesnes-Cazelles-Victor Michel est aujourd'hui « *géré directement par les travailleurs du Livre de l'entreprise* ». C'est une première. Et ce syndicat espère montrer ainsi sa capacité à gérer.

M. Roger Lancry, secrétaire du Comité intersyndical presse rappela que la machine était complètement laissée à l'abandon. « *En juillet 1983, des spécialistes de la maison Cerruti ont pu constater que la machine avait été sabotée, voire « vandalisée ». Une étude de plusieurs semaines était nécessaire pour fixer l'ampleur du désastre évalué à plusieurs millions de francs.* » Trois raisons principales, selon lui, avaient poussé le Syndicat du Livre à remettre cette machine en route : « *L'exode des travaux relevant de la presse parisienne et qui sont effectués en hélio, notamment* France Dimanche, *les quotidiens, etc. ; la faune de « hors-la-loi » qui ne rêvent que de « faire la peau » aux ouvriers du Livre C.G.T. ; l'apport de notre concours dans la lutte pour le rapatriement des travaux confectionnés à l'étranger.* »

La remise en état de la machine a été financée par la souscription lancée par le Syndicat du livre et qui aurait rapporté 500 000 F.

Pour M. Jean-Pierre Page, secrétaire de l'union départementale C.G.T. du Val-de-Marne, l'initiative du Syndicat du Livre C.G.T. est « *une réponse offensive qui permet de prendre le contrepied des tentatives patronales visant les périodiques du septième jour, tout en gardant au centre de la région parisienne la production graphique* ».

Le premier projet était de réimplanter la rotative dans le centre graphique d'Arcueil où était prévu un secteur d'impression hélio presse. La réalisation à Arcueil demandait plusieurs années, et *France Dimanche*, premier client potentiel, ne pouvait attendre. Lieusaint, bien que prioritaire, n'est donc qu'une période transitoire. M. Trigon (P.C.), maire d'Arcueil, présenta les grandes lignes du projet. « *La ville a acquis des terrains à cet effet. Sept mille mètres carrés sont disponibles, d'autres seront libérés : en tout plus de deux hectares.* » L'entreprise comprendrait un centre pilote de préparation, un secteur impression, une école de formation aux métiers nouveaux de la préparation et un laboratoire de recherche et d'essais. La C.G.T., avec l'appui du parti communiste, entend faire de Lieusaint plus qu'un symbole, un exemple dans la lutte contre la « désindustrialisation ».

FRANCIS GOUGE.

En bref

● *Levée des préavis de grève à la radiotélévision.* — Les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. des personnels administratifs et techniques de l'audiovisuel public ont décidé, mercredi 21 décembre, de ne pas donner suite aux préavis de grève déposés pour la journée de jeudi 22. Les négociations engagées avec l'Association des employeurs pour la mise au point d'un nouveau système salarial unique devant s'appliquer dès janvier prochain dans les sociétés issues de l'O.R.T.F., n'ont pas encore abouti mais semblent évoluer favorablement.

● *« Le Recrutement des journalistes ».* — Le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes publie sous ce titre les résultats d'une étude réalisée par Etienne Gingembre sur l'avenir de la profession de journaliste, à moyen terme, par rapport aux besoins des différentes sortes de presse. « *Dans les années à venir,* lit-on dans les conclusions, *les emplois offerts à de jeunes journalistes seront relativement moins nombreux que précédemment pour ce qui concerne le remplacement de départs à la retraite et sans doute assez abondants s'agissant de créations de postes.* »

★ C.F.P.J., 33, rue du Louvre, 75002 Paris. 16 F (plus 8 F de frais d'envoi).

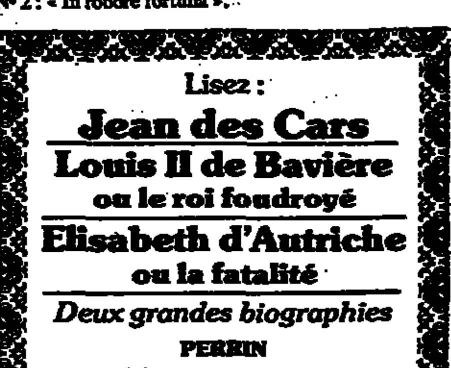
● *« Nouveau Midi », mensuel toulousain d'opposition.* — Le premier numéro de *Nouveau Midi*, publication mensuelle « *d'opposition républicaine* » a été mise en vente en décembre à Toulouse (prix : 8 F). Il comporte 20 pages, format tabloïd, et est édité par la société Breet, dont le siège est à Neuilly-sur-Seine. Directeur de la publication, M. Bernard Andreu écrit dans un éditorial que « *journal d'opposition, il n'est pourtant pas celui d'un parti ou d'une chapelle* ». Il se propose de traiter de « l'actualité régionale sous un angle original, à l'abri des grands monopoles locaux ».

● *Faim-Développement magazine.* — C.C.F.D.-Info, mensuel du Comité catholique contre la faim et pour le développement est devenu, en décembre, *Faim-Développement magazine*, le journal du C.C.F.D. La pagination est passée de 8 à 16 pages et le tirage atteint 340 000 exemplaires. Il veut « *être la voix qui crie les situations intolérables* » et « *indiquer des chemins de solidarité* » pour « *construire un monde nouveau* ». Ce premier numéro de la nouvelle formule contient *les résultats d'un sondage réalisé par* I.S.L., du 20 septembre au 5 octobre, auprès d'un échantillon représentatif de la population française, et indiquant que les Français placent la faim dans le monde (67,7 %) en tête des questions « *les plus urgentes à traiter* ». Le chômage vient tout de suite après (65,2 %).

Jeudi 22 décembre

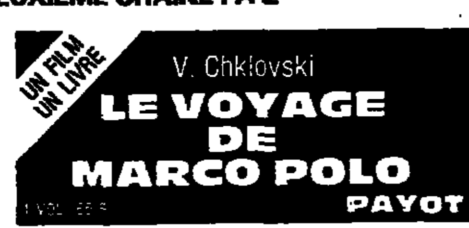
PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : Dorothée, danseuse de corde.
N° 2 : « In robore fortuna ».



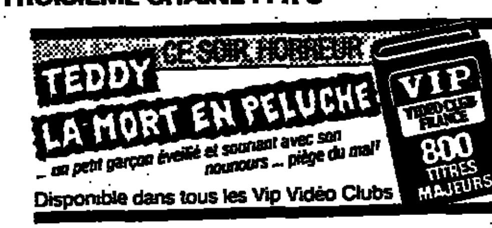
22 h 5 Entracte.
22 h 10 Série : Ludwig... ou le Crépuscule des dieux. De Luchino Visconti (n° 2).
23 h Série : documentaire : Gustave Doré.
N° 2 : Le psychiatre et le philosophe.
23 h 25 Est-ce que les hommes vivront ?
23 h 35 Journal.
23 h 55 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Série : Marco Polo.
Deuxième épisode des aventures de Marco Polo.
21 h 40 Variétés : Richard Gotainer à l'Olympia.
22 h 45 Portrait : Annie Girardot.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3



20 h 35 Téléfilm : Survol avec préméditation.
Un adolescent emprunte un avion. Le téléfilm ne décolle pas pour autant.
21 h 40 Journal.
22 h Film : la Flûte enchantée.
(En simultané avec France-Musique.)
Film suédois d'I. Bergman (1974), avec J. Köstlinger, (v.o. sous-titrée. Rediffusion).
Mozart chanté en suédois, c'est assez surprenant. Mais la mise en scène de Bergman est un modèle d'initiation populaire à une œuvre lyrique.
0 h 15 Prélude à la nuit.
Variations sur le « Don Juan » de Mozart, de Chopin.

FR 3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
17 h 30 Dis, raconte-moi la mer (la muse marine).
17 h 45 La cuisine des mousquetaires (les confits).
18 h Magazine du rock : Rocking chair.
18 h 30 Présence du théâtre (Jérôme Savary).
18 h 55 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

20 h, L'autobus n'est juste à l'heure que quand il ne passe pas, de P. Louki. Avec R. Dubillard et F. Bernet.
21 h 45, Profession spectateur : Guy Dumur.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : *Quatuor à cordes en la mineur, Quintette pour violon, alto, violoncelle, contrebasse et piano en la majeur,* de Schubert, par le Quatuor Orlando.
22 h, Concert (avec FR 3) : *la Flûte enchantée*, de Mozart.
0 h 15, Fréquence de nuit.

Vendredi 23 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h Vision plus ; 11 h 30 La source de vie.
12 h Dix sur dix.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 La Petite Maison dans la prairie.
16 h 25 Film : l'Île mystérieuse.
18 h Les Irrésistibles.
18 h 25 Livres divers, livres d'hiver.
18 h 45 Dessin animé.
19 h Météo.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 La poupée de sucre.
19 h 50 Regards feutrés.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Porte-bonheur.
Avec Christophe, Pierre Richard, Gilbert Montagné.
21 h 40 Entracte.
21 h 45 Feuilleton : la Chambre des dames.
D'après J. Bourin, adapt. F. Verny, réal. Y. Andréi.
A partir d'une famille de riches orfèvres du XIIIe siècle, ce feuilleton en dix épisodes tente de peindre les frivolités d'une époque, la condition féminine... en vain.
22 h 40 Variétés : 22, v'là le rock.
Avec David Bowie et Elton Jones.
23 h 40 Divertissement : Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
23 h 50 Journal.
0 h 5 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : les Amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 55 Série : la Légende d'Adams.
15 h 45 Reprise : Lire c'est vivre.
16 h 35 Itinéraires.
17 h 20 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Émissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Fabien de la Drôme.
21 h 35 Apostrophes.
Sur le thème : « Le langage des animaux », sont invités : Monique Briba (*les Animaux malades*), François Caradec (*Nous deux mon chien*), Rémo Forlani (*Pour l'amour de Finette*), Claude Nuridsany (coauteur de *la Planète des insectes*), Jacques Roubaud (*les Animaux de tout le monde*), François Varigas (*Dix chiens pour un rêve*).
22 h 45 Journal.
23 h Ciné-club (cycle Raimu) : Vous n'avez rien à déclarer.
Film français de L. Joannon (1937), avec Raimu, Alerme, P. Brasseur, S. Fabre, S. Bataille (N.).
Vaudeville sur la façon de perdre une virginité masculine — bien encombrante. A voir pour les acteurs.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 30 Émissions pour la jeunesse.
17 h Télévision régionale.
19 h 50 Dessin animé : l'Inspecteur Gadget.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 30 D'accord pas d'accord.
20 h 35 Téléfilm : les Tilleuls de Lautenbach.
L'Alsace, déchirée entre la France et l'Allemagne, découpée en tranches, à la manière du dessinateur Hansi, racontée par des enfants.
22 h 20 Journal.
22 h 40 Téléfilm : Tant qu'il y aura des enfants, il y aura des clowns, de F. Reichenbach.
23 h 45 Amour, Amours : le Soir des femmes.
Un soir par semaine, les bains romains d'un hôtel sont réservés aux dames...
0 h Prélude à la nuit.
Fantaisie sur « Carmen » de Bizet, *de Busoni.*

FR 3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
17 h 30 A skis redoublés.
17 h 56 Jean Egen, (le gratte-mémoire).
18 h 30 Autour de... le mangeur français.
18 h 56 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h Les chemins de la connaissance.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, La matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge.
11 h 2, Musique : Libre parcours récital.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *le Trésor des contes*, de H. Pourrat.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (Usama Ibn Munqidh).
18 h 30, Feuilleton : Le grand décret.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne.
20 h, Relecture : Louise Labé.
21 h 30, Black and blue : White spirituals.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs.

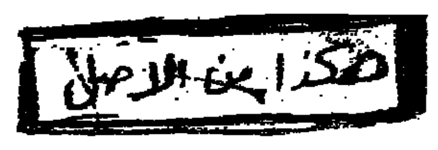
FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : Prokofiev.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Magazine.
9 h 2, Le matin des musiciens ; l'atelier de musique.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche : Petrassi.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Berg, Brahms.
14 h, Equivalences : Bach.
14 h 30, D'une oreille l'autre : œuvres de Bridge, Honegger, Beethoven, Glazounov, Debussy...
17 h 5, Repères contemporains : A. Essyad.
18 h, L'imprévu.
19 h 5, Studio-Concert : œuvres de Bruhns, Tunder, Rosenmuller, Graupner, par l'ensemble vocal et instrumental de la Chapelle royale, dir. P. Herreweghe.
20 h, Jazz.
20 h 20, Concert (émis de Stuttgart) : *Symphonie n° 3*, de Schubert, *Rapsodie sur un thème de Paganini pour piano et orchestre*, de Rachmaninov, *Symphonie n° 5*, de Sibelius, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. N. Marriner, sol. G. Ohlsen, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit : dédale TSF ; à 23 h 10, La radio en pièces détachées.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

— *M. Pascal Perrineau*, professeur à l'Institut d'études politiques de Grenoble, participe à l'émission « Plaidoyer » sur R.M.C., à 8 h 15, sur le bilan politique de l'année 1983.



هكذا من الاصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

FLUTEC

leader français dans l'instrumentation et la télécontrôle de réseaux d'eau, utilisant les technologies à base de microprocesseurs, recherche pour GENTILLY ;

un ingénieur systèmes

Il aura pour mission de prendre en charge une famille de produits et participera au développement d'un système de télécontrôle (matériel et logiciel). Il devra en outre assurer l'animation, la formation et le support technique d'une équipe de techniciens. Des missions en France ou à l'étranger sont à prévoir.

un ingénieur d'études

Il aura pour mission de prendre en charge les études d'une gamme de produits à base de microprocesseurs destinés à la télégestion/téléalarme. Il s'intégrera à une petite équipe placée sous l'autorité du responsable du Bureau d'Etudes.

Ces deux postes s'adressent à des ingénieurs diplômés d'une grande école d'électronique, (ESE, ENSEEITH, ENSAM ou équivalent), ayant une première expérience de 2 à 3 ans en microélectronique et/ou téléphonie. Compte tenu de la croissance de la société ces postes sont susceptibles d'évolution vers de plus larges responsabilités.

Adresser CV, photo et prétentions à Gérard SIBOURD-BAUDRY, FLUTEC, 86 avenue Lénine 94250 Gentilly.

INFORMATIQUE 5
recrute pour banlieue sud

7 INGENIEURS-INFORMATICIENS

Langage commun, miage ou équivalence ou supérieur, débutants acceptés.

Ecr. INF 5 - 23, rue de la Pépinière 75008 Paris sous référence MAN 180

Publicités Régies

RECHERCHONS
INGÉNIEUR
OU
TECHNICIEN AGRICOLE

- Responsable de projet de développement rural intégré au Pérou (phase finale). Coordinateur et animateur d'une équipe de techniciens péruviens sur zone marginalisée.
- Expérience du contexte rural de l'Amérique latine indispensable.
- Langue espagnole exigée.
- Disponibilité nécessaire pour trois ans.
- Salaire mensuel approximatif de 7.000 FF, selon expérience.

Envoyer Curriculum Vitae à CICDA, 8, villa du Parc-Montsouris, 75014 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche

CADRE DE PERSONNEL

QUELQUES ANNÉES D'EXPÉRIENCE

Formation souhaitée : supérieure.
- Collaborateur direct du chef du personnel ;
- Sens aigu des relations humaines et des relations commerciales ;
- Homme de terrain ;
- Poste évolutif ;

Lieu de travail : ETOILE.

Adresser C.V. + photo sous nº 7.274 *le Monde* Pub., Service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

SERVICE
ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES
recherche pour
LOGICIELS DE BASE
OU D'APPLICATIONS

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES UNIVERSITAIRES

Ecrire ou téléphoner à :
78-80, avenue Gallieni
Tour Gallieni 1
93174 BAGNOLET CEDEX
360-13-54/55/56.

GROUPE BBC

Créé en 1973 le ***GROUPE BBC SOCIÉTÉ DE CONSEIL ET DE FORMATION EN ORGANISATION, GESTION DU PERSONNEL, RECRUTEMENT*** *s'agrandit et vous informe de sa nouvelle adresse à partir du 19 décembre 1983 :*

1 bis, place de Valois 75001 Paris
téléphone : 296 55 00 (lignes groupées)

HAVAS CONTACT

ORGANISME PROFESSIONNEL INTERNATIONAL

recherche

CHARGÉ DE MISSION INFORMATIQUE

Etude, conseil, formation.

Envoyer C.V. nº MO. 70437 BLEU, 17, rue Lebel 94307 Vincennes Cedex qui transmettra.

ECOLE Municipale des Sports de Pantin recherche Professeur d'EPS ou spécialiste GYM. le mercredi de 13 h 30 à 15 h 30 (garçons), le jeudi de 16 h 30 à 18 h (filles). Contacter M. Gilbert HOANG 837-07-94 (mercredi matin).

ANIMATEUR COORDINATEUR

Pour le secteur culturel d'un important comité d'entreprise, sera appelé à assurer l'animation, la coordination et l'encadrement d'une équipe. Une formation en gestion est indispensable. Une expérience de responsable de secteur culturel DEFA, permis V.L. sont exigés. Rémunération annuelle 97.000 F (13 mois 66 + avantage)

Envoyer C.V. avec prétentions au : C.E.C.N.A.V.T.S. 12-14, rue de Joinville 75019 PARIS.

GROUPE FRANÇAIS
à implantation internationale
recherche

JURISTE FISCALISTE EXPORT

Analyse et assistance pour la réalisation de projets importants à l'étranger. Formation similaire souhaitée. Anglais et espagnol indispens.

200.000 F

Ecrire s/réf. 350 à SWEERTS 9, rue du Delta, 75009 PARIS qui transmettra.

Organisme de Formation langues, recherche PROFESSEUR D'ANGLAIS pour adultes, obligatoirement de langue maternelle pour poste à plein temps, possédant moyen de transport. Salaire : 6.000 × 12. Envoyer c.v. : SODETEF, 15 bis, rue du Révérend-Père-Christian-Gilbert, 92600 Asnières.

LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE VILLEJUIF
Recrute immédiatement
POUR L'UNITÉ DE MALADES DIFFICILES

INFIRMIERS

Titulaires du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.
SERV. ENTIER. HUMANISÉ

AVANT. PARTICULIERS : Rémunération, prime et indemnité d'affectation

Pour tous renseignements, se présenter ou téléphoner au service du personnel : 677-81-04.

AVEUGLE cherche lectrice écriture, courrier 1 heure 1 ou 2 fois par semaine. C.V., manuscrit. Tél. : 222-18-58.

emplois régionaux

Société d'équipements automobile recherche pour principal établissement 100 km Nord de Paris

RESPONSABLE service entretien et travaux neufs

- Ingénieur mécanicien, électro-mecanicien ou équivalent.
- Quelques années d'expérience dans fonction similaire souhaitées.
- Age 30 ans environ.

Adresser C.V. et prétentions à N. 3578 PUBLICITES REUNIES - 112, Bd Voltaire 75011 Paris qui transmettra.

Sté Française Métallurgie recherche

RESPONSABLE PRODUCTION

Lieu : NORD.
Formation : A.-M. ou équival.
Langue : anglais.
Age minimum 35 ans.
Expérience 10 ans avec 5 ans poste de responsabilité. Production Industrie Métallurgie. Rémunération selon expérience.

Envoyer c.v. + photo sous réf. 3743 à SWEERTS, 9, rue du Delta, 75009 PARIS qui trans.

Recherchons
POUR QUOTIDIEN CORSE
4 JOURNALISTES

Préférence origine corse. Ecrire Editions C.M. 3, rue Versini, AJACCIO. Tél. (95) 21-46-36.

VILLE DE SAINT-PRIEST, 43.000 HABITANTS
AGGLOMÉRATION LYONNAISE
RECRUTE PAR CONCOURS SUR TITRES
POUR SON SERVICE DES JEUNES

UN ANIMATEUR 2e CLASSE

DIPLOME EXIGÉ :
- Soit le DUT option animation sociale ;
- Soit le DECEP 1re partie ;
- Soit 20 unités de valeur CAPASE ;
- Soit une attestation de formation générale DEFA ;
- Trois années d'expérience professionnelle.

Adresser votre candidature avec curriculum vitae manuscrit et photocopie des diplômes à :

MAIRIE DE SAINT-PRIEST
Service du Personnel, place Charles-Ottina,
69800 Saint-Priest.

Au plus tard le 7 janvier 1984.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F., 26 a., secrétaire dactylo, bonne présentation, expérience, ch. emploi secrétariat accueil. Ecr. s/nº 6.567 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

COMMERCIAL et EXPORT UNIVERSITAIRE

QUADRILINGUE
GRANDE EXPÉRIENCE
Ecr. s/nº 6.576 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune fille 28 ans MAITRISE DE PSYCHOLOGIE, cherche emploi débutante Paris ou Banlieue ESt. Etudie ttes propositions. Ecrire Nº 500 M RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris qui transmettra.

J. F. sér. 32 a. ch. gard. enf. nuits fêtes fin d'année. Téléphone : 256-11-66 (soir).

Urgent J.H. 22 ans lib. O.M. ch. place chez un libraire, contrat simple pour prépar. B.T. 663-16-00.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'Étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM). B.P. 291-09 PARIS.

capitaux propositions commerciales

PRÊTS PERSONNELS
EPITRA (1) 555-79-71.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

A vdre 15.000 F DS20 Citroën, semi-aut., coul. grise, année 1970, 82.000 km seul. Etat imp. ent. révisée (fact.). T. (3) 071-42-05 à part. 20 h 30.

---

les annonces classées

Le Monde

sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

NEUF IMMEUBLE TRÈS GRAND LUXE
RESTE 9 APPARTEMENTS de 3 - 4 et 5 PCES et un DUPLEX-TERRASSES
Livraison immédiate

JARDIN PLANTES
1 et 3 RUE POLIVEAU

à partir de 15.000 F le m²
Ferme et définitif

APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 h à 19 h.
Sauf mercredi et dimanche.

A.W.I. Tél. : 267-37-37.

11e arrdt

ST-AMBROISE, très beau 3/4 p. 95 m², 5e ét., imm. réc. stand. 880.000. 347-57-07.

12e arrdt

NATION
grand 2 pièces, immeuble ravalé plein sud. 350.000 F
LERMS 355-58-88.

COURS DE VINCENNES
beau 3 pces, immeuble pierre de taille. 499.000 F
LERMS 355-58-88.

14e arrdt

ALÉSIA. Bel imm. asc. 3 P. entrée, cuis. occupé. 255.000 F - 543-88-60.

15e arrdt

CECOGI CONSTRUIT
329, RUE LECOURBE
IMMEUBLE GD STANDING
STUDIO, 2, 3, PCES

Studio .... 432.500 F
2 P. à part. de .... 678.800 F
3 P. à part. de .... 898.200 F
LIVRAISON NOVEMBRE 83
Bureau de vente ouvert
— du mardi au vendredi de 14 h à 19 heures.
— Samedi de 11 h à 18 h.
T. 575-62-78 ou 557-82-55.

CAMBRONNE, imm. récent ÉTAGE ÉLEVÉ, PLEIN SUD DBLE SÉJ. + 2 chbres, 95 m² 2 bains, parking. GARBI 567-22-88.

16e arrdt

Mº EXELMANS
Dans bon imm. stand. 4e ét. asc. s/rue beau 3 P. de 73 m² + Chbre service. A SAISIR 795.000. SIMRA 365-08-40.

17e arrdt

4 PIÈCES, 85 m²
Mº Brochant, tt cft. 525.000 F. Immo Marcadet. 252-01-82.

18e arrdt

SQUARE CARPEAUX
dans très bel imm. Pierre de T., pptaire vd 5e/asc. en cours 3 p. tt cft 63 m² + balc., occupé dame 80 a. 500-54-00.

CECOGI CONSTRUIT
Résidence « Mairie du 18e »
53, RUE DU SIMPLON
23, APPTS DE STANDING
STUDIO 2, 3 P., PARK.
Studio à partir .... 319.100 F
2 P. à partir ..... 459.300 F
3 P. à partir ..... 682.000 F
Renseignements : 575-62-78.

JARDIN SACRÉ-CŒUR
Imm. 1950. Gd 2 pces tt cft. chff. cent., asc. impecc. 320.000 F Immo MARCADET. 252-01-82.

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENDRE
un logement avec ou sans cft
Adressez-vous à un spécialiste
IMMO MARCADET
88, rue Marcadet, 75018 Paris
Estimation gratuite, publicité à nos frais, réalisation rapide
252-01-82.

78-Yvelines

VESINET
dans immeuble tout confort 4e ét. avec ascenseur, séjour 1 chambre, cuisine, salle de bains, balcon, parking sous-sol Prix : 435.000 F. Agence DURAND Téléphone : 976-18-50

Particulier vend PARLY-2 APPARTEMENT TYPE-2 deuxième et dernier étage. 2-3 pièces, 72 m² loggia vitrée, 12 m² porte blindée, cave, park. extér. Prix 470.000 F. Parfait état. Tél. : 951-34-13

92 Hauts-de-Seine

Part. vend à part. coquet appartement 2 pièces. 45 m², immeuble très bon standing. 480.000 F. Tél. : 757-06-40.

Boulogne, Mº Marcel-Sembat. Beau 3 p. tt cft imm. récent 2e ét. 600.000 F. 266-19-00.

Province

Dieppe Front de Mer
Résidence du Bas-Fort-Blanc, petit imm. neuf, situation exception., appt de 30 à 70 m² + terras. T. (16-1) 366-11-10.

CANNES
Ds imm. av. piscine, 3 pces r.-de-ch., jard. priv., gar., cave. 650.000 F. Téléphone : (93) 99-50-94.

MENUIRES (73) vends au cœur de la station, 10e étage et dernier, calme, très belle vue, 3 pièces cuisine, balcon sud. Téléphone : (74) 87-04-31.

CASSIS
F3 vue s/port et mer. Tr. b. traité. 850.000 F. F4 pl. centre stdg. terrasse. 1.000.000 F. F2 pl. ctre reft nf. 420.000 F. Studio pl. ctre. 300.000 F. LOCATRIM-CASSIS 16-42-01 - 81-60.

Alexandre & Verstraete
SOCIETE D AVOCATS AU BARREAU DE GRASSE
2. avenue Thiers 06130 GRASSE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES A GRASSE

23 et 30 Janvier,
6 Février 1984
à 9h.

45 Appartements libres ou loués dans très belle résidence à ANTIBES Alpes Maritimes (06600)

Saisie sur la S.C.I. LE TANIT
14, chemin de la Rostagne - ANTIBES

Ensemble immobilier résidentiel à proximité des plages dans un parc arboré de plus de 3 ha, avec piscine privée : 45 appartements - Studios, 2, 3, 4 pièces, tous équipés avec balcon, ainsi que 8 locaux commerciaux, parkings couverts, box et caves.

VISITES :
pour tous les lots les 28/12/83
et 4/01/84 de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.
Par ailleurs visites de 10 h à 11 h 30 :
les 20 et 21/01/84 pour les lots 1 à 32 de la 1re audience •
les 27 et 28/01/84 pour les lots 33 à 64 de la 2e audience •
les 3 et 4/02/84 pour les lots 65 à 92 de la 3e audience •

Pour recevoir une documentation : Appel GRATUIT au : 16 (93) 31.68.26

appartements achats

FRANCE AFRIQUE ACH. urgt STUDIOS à 5 PIÈCES ou PAVILLON CFT NEUF ou ANC. BON STANDING, 337-88-58.

BIENS ORIGINAUX
Rech. PARIS, duplex, ateliers immeubles, appts, terrasse-jardin. Tél. 331-89-46.

locations non meublées demandes

Paris

Cherche 2 pièces de 50/60 m² dans Paris. Ar. : 15e, 9e, 8e, 5e. T. 340-63-61 après 20 h.

LOCATION DEMANDE pour importante SOCIÉTÉ NATIONALE PÉTROLES recherche appartements 2 à 8 pces ou villas ttes catégories pour loger personnel et cadres. 503-37-00 poste 12.

Région parisienne

Pr Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux apparts de standing 4 pièces et plus. 285-11-08.

villas

CANNES/LE CANNET, cent. appt/villa, 130 m². 5 pces. ter., cave, gar. Vue except. mer/village. Part. sous-valeur Téléphone : (93) 38-20-30.

FONTENAY/NOGENT
VILLA RÉCENTE
CONSTRUCTION HORS PAIR
150 m² HABITABLES
PRESTATIONS LUXUEUSES
AUCUN FRAIS A PRÉVOIR
JARDIN BIEN CLOS. CALME
GARAGE. GD CONFORT
Et. MICHELET. 878-46-11.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de sociétés et tous services. Tél : 355-17-50.

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 A 6 BUREAUX
excellentes adresses ccIales.

fonds de commerce

Ventes

CASSIS
dépôt de pains, pâtisseries proximité plage 20 m.
Px 300.000 F + loyer 1500 F
Libre à la vente
LOCATRIM CASSIS
Téléph. : 16 (42) 01-81-60.

propriétés

« DORDOGNE. MANOIR. 450.000 Ag. DESPLAT. 19, r. Libération 24400 Mussidan. (53) 81-21-55 ».

Ass. vend maison de vacances tout confort. Capacité d'accueil 80 à 100 pers. Situation Vosges — Altitude 600 m. Terrain 7 ha. Rens. I.D.E.N. B.P. 55. 67.260 SARRE-UNION Téléphone : (88) 00-12-51, h.b.

NOGENT-LE-ROI (centre) MAISON DE BOURG, 100 m² habit., poutres + Tour XVIe. RARE. PRIX 250.000 F. (37 43-44-34 ou 387-71-55.

viagers

Etude LODEL, 35, bld Voltaire PARIS XIe. Tél. 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ 266-19-00.
8, RUE LA BOÉTIE, PARIS-8e
Px rentes indexées garanties
Etude gratuite discrète.

domaines

ACHÈTERAIS GRANDE PPTÉ DE CHASSE SOLOGNE, paiement comptant, discrétion assurée. Ecrire Nº 201884 à AGENCE HAVAS BP 1519 45005 ORLÉANS CEDEX.

Le Monde

économie

DE LA DESTRUCTION DU RAPPORT A LA DESTINATION DES 500 MILLIONS DE FRANCS

Trop de zones d'ombres dans l'affaire d'Elf Aquitaine

En déclarant, mercredi 21 décembre, devant l'Assemblée nationale, que l'ancien premier président de la Cour des comptes, M. Bernard Beck, avait commis une *« forfaiture »* en détruisant par lacération un rapport sur le transfert à l'étranger par Elf-Aquitaine de 500 millions de francs pour développer un nouveau procédé de recherche pétrolière par la suite abandonné (*le Monde* du 21 décembre), le secrétaire d'Etat au budget, M. Henri Emmanuelli, a donné à cette affaire une nouvelle dimension.

Le groupe communiste a immédiatement demandé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire afin d'examiner, notamment, dans quelles conditions *« le rapport de la Cour des comptes concernant l'affaire Elf-Erap a été détruit ».*

Mis en cause, M. Bernard Beck, interrogé par Antenne 2, a déclaré que ce rapport *« était destiné au premier ministre – M. Barre – et à lui seulement ».*

« J'aurais eu le sentiment de faillir à la promesse que je lui avais faite si ce rapport avait pris quelque autre direction que ce soit. (...) Je précise,* a ajouté M. Beck, confirmant les déclarations qu'il nous avait faites, *que le rapport ne contient aucune mise en cause de l'honnêteté et de l'honorabilité ni des dirigeants de l'Erap ni de quelque personnalité politique que ce soit. »

L'ancien premier président a enfin ajouté que le rapport avait été établi non pas par la Cour des comptes, *« selon la procédure habituelle »*, mais par un magistrat de la Cour.

Quelles suites vont maintenant être données à cette affaire ? L'accusation portée contre M. Beck est grave. Le plus simple et le plus clair serait que le gouvernement saisisse la justice, afin que soit établie la nature de la faute commise. D'autres zones d'ombres subsistent en particulier sur l'utilisation de l'argent transféré par Elf-Aquitaine.

Dans un communiqué, M. Giscard d'Estaing se déclare *« scandalisé par l'exploitation politicienne »* de l'affaire, et annonce sa présence, jeudi soir, au journal de 20 heures d'Antenne 2, *« pour mettre les Français au courant, en direct, de la réalité des faits et des manœuvres qui visent à l'abaissement de la France ».*

M. Emmanuelli : de la « forfaiture » à « l'escroquerie »

Interrogé par M. Michel Sapin (P.S., Indre), le mercredi 21 décembre à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, a notamment répondu : *« Des indiscrétions, que je regrette, ont évoqué en effet la séance tenue ce matin par le conseil d'administration d'Erap et la lettre que je lui ai adressée au sujet d'un redressement fiscal de 545 millions. Afin de couper court aux fausses interprétations, voici quelques informations.*

» A l'occasion d'un contrôle fiscal de routine, l'administration en 1982 a constaté que la société Erap avait transféré à l'étranger, de 1978 à 1981, environ un demi-milliard de francs : ces sommes étaient comptabilisées comme « frais d'études, de recherche et de documentation technique », mais les factures présentées à l'administration étaient laconiques et portaient sur des montants très inférieurs aux sommes transférées en Suisse. Devant cette situation insolite, le directeur général des impôts demanda en septembre 1982 une nouvelle enquête, qui fut effectuée en novembre 1982 et dont les conclusions furent transmises au ministre délégué au budget le 14 décembre 1982. Au cours de l'enquête, il fut possible d'apprendre, malgré le secret qui entourait, de 1976 à 1980, cette affaire, qu'un rapport avait été établi par la Cour des comptes : mais le premier président, M. Jean Rosenwald, ne le trouva pas dans ses archives et finit par apprendre de son prédécesseur, M. Bernard Beck, que celui-ci en avait transmis deux exemplaires à M. Raymond Barre, alors premier ministre, en janvier 1981 (...). J'ai sour les yeux le document manuscrit que M. Beck a écrit et dans lequel il retrace l'histoire mouvementée des ces rapports (...). J'affirme qu'aucun des deux rapports [transmis] *ne figure dans les archives de l'Etat (...). M. Beck reconnaît lui-même avoir détruit par lacération, en novembre 1982, les autres exemplaires qu'il détenait, y compris le brouillon du rapport. »* M. Emmanuelli a alors qualifié cette action de *« forfaitaire »*.

« Pour ma part, j'ai sollicité en mars 1983 des explications de l'ancien président de la société concernée : celles-ci ne m'ont pas semblé très satisfaisantes, et quand l'actuel président d'Erap m'a interrogé, le 13 septembre dernier, sur les intentions du gouvernement, je lui ai annoncé que nous ferions procéder à une troisième enquête administrative. Celle-ci a été conduite par le directeur des vérifications nationales et internationales, entouré de fonctionnaires habilités pour le secret défense, puisque celui-ci avait été invoqué : le rapport que j'ai reçu le 18 octobre ne fait aucune clarté sur les tenants et les aboutissants de l'affaire, mais il confirme qu'Erap a transféré en Suisse 100 milliards d'anciens francs au bénéfice de sociétés domiciliées au Panama, au Lichtenstein, aux Nouvelles-Hébrides, et qu'une partie seulement de cette somme a pu être récupérée quand on eut constaté, en 1979, qu'il s'agissait, au mieux, d'une gigantesque escroquerie. Nous ne savons pas quelle a été la destination ultime de ces milliards.

» Pour essayer de répondre aux nombreuses questions qui se posent, j'ai demandé officiellement, le 15 décembre, au président de la Cour des comptes d'essayer de faire reconstituer le rapport détruit par un de ses prédécesseurs : il faut que ce rapport contienne des informations bien capitales pour qu'un des plus hauts magistrats de ce pays ait commis cet acte sans précédent. J'en ai informé par écrit le conseil d'administration de la société intéressée, en demandant que ma lettre soit lue ce matin – c'est sans doute l'origine de l'indiscrétion.

» Différents commentaires ont été faits, sur cette affaire, mais il me semble tout à fait inacceptable qu'un ancien premier président de la Cour des comptes considère comme normal de détruire un rapport, pour quelque raison que ce soit. En outre, j'ai été choqué de voir qu'on s'abritait sans justification derrière le secret défense – M. le ministre de la défense n'ayant rien trouvé dans ses archives faisant allusion à cette opération. »

UN COMMUNIQUÉ DE L'ERAP

Le conseil d'administration de l'ERAP, réuni mercredi 21 décembre, rappelle dans un communiqué que les opérations mises en cause dans la presse relatives à la *« mise en œuvre d'une technologie nouvelle en matière de détection aérienne de ressources souterraines et notamment de gisements pétroliers (...) se sont déroulées en parfaite conformité avec la législation en vigueur, et qu'elles ont fait l'objet, à l'époque où elles ont été engagées, d'autorisations explicites délivrées par les autorités compétentes, tant pour le financement que pour les transferts correspondants. La Cour des comptes a établi en 1980 un rapport qui n'a pas entraîné de suites particulières pour l'ERAP. S'agissant du traitement fiscal, il fait actuellement l'objet d'un examen de la part de l'administration. Aucune décision n'a été prise à ce jour ».* Le conseil d'administration de l'ERAP précise enfin qu'il a arrêté les comptes de l'exercice 1982 et qu' *« aucune provision pour risque n'a été constituée ».*

« Donnez la parole à M. Barre »

Si M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'État au budget, voulait faire un « coup », il a réussi. L'air sombre, le ton solennel, il égrène son réquisitoire. Le silence règne sur les bancs de l'opposition. Un silence stupéfait, ou accablé, d'autant plus impressionnant que la séance de questions au gouvernement du mercredi est, traditionnellement, l'occasion de joyeuses passes d'armes entre les seconds couteaux de l'opposition et ceux de la majorité. M. Raymond Barre, tassé sur son banc, oppose un visage fermé. On murmure dans l'Hémicycle : *« Il faut lui donner la parole. »* M. Barre ne la demandera pas. Il sortira de l'Hémicycle comme il y était entré « à l'anglaise », évitant de passer là où l'attendent les journalistes.

Les députés R.P.R. seront les plus prompts à réagir. Alors que M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée, l'air excédé, refuse de s'expliquer sur *« l'affaire »*, M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) déclare benoîtement que les avions *« renifleurs »* viennent à point nommé faire oublier *« l'autre »* affaire fiscale du moment, *« l'affaire Doumeng »*.

M. Jacques Toubon (R.P.R., Paris) contre-attaque plus violemment, et met en cause M. André Chandernagor, nouveau premier président de la Cour des comptes, à la fois pour son passage direct du Quai d'Orsay à la Rue Cambon et pour le fait d'avoir présidé la *« mission laïque »* (1). Deux raisons, pour le député de Paris, d'affirmer que la nomination de M. Chandernagor est un *« scandale »* et une *« faute »*.

J.-L. A.

(1) La Mission laïque française est une association reconnue d'utilité publique, responsable de la scolarisation d'enfants français vivant à l'étranger. La mission laïque, en tant qu'association subventionnée à plus de 50 % par l'État, fait actuellement l'objet, de la part de la Cour des comptes, d'un contrôle en voie d'achèvement.

Le fonctionnement de la Cour des comptes

La Cour des comptes est la plus importante des juridictions administratives à compétence spéciale. Elle a d'abord pour fonction principale de vérifier les comptes rendus chaque année par les fonctionnaires de l'État chargés de gérer les deniers publics (*« les comptables publics »*). Son rôle est alors de s'assurer que les recettes ont été effectivement perçues, que l'emploi des deniers a été conforme à leur destination et que les dépenses engagées l'ont été régulièrement. Comme le rappelle le professeur Perrot dans son traité sur les institutions judiciaires *« dans l'exercice de ces attributions, la Cour des comptes se comporte comme une véritable juridiction : elle rend des arrêts de décharge ou « quitus »* [si la gestion a été régulière] ou *de debit* [dans le cas inverse] *auquel cas le comptable public peut être obligé de payer la différence sur ses propres deniers ».*

Avec la multiplication des activités de l'État, les actions de la Cour ont été étendues, et certaines attributions administratives – et non juridictionnelles – lui ont été confiées. C'est le cas du contrôle exercé sur la Sécurité sociale et les entreprises publiques. Dans ce cadre, elle surveille l'efficacité de la gestion financière des administrations, des collectivités locales et des entreprises publiques et consigne ses observations dans un rapport annuel largement diffusé. (La Cour, enfin, est depuis la loi du 10 juillet 1982 juridiction d'appel des chambres régionales des comptes.) .

Pour n'être pas un acte juridictionnel, le contrôle des entreprises publiques n'en comporte pas moins des procédures. Un rapporteur est désigné, qui se rend sur place pour consulter les documents nécessaires. Il rédige un premier rapport, qui est transmis à la fois aux dirigeants de l'entreprise et au ministère de tutelle. La chambre (la Cour des comptes est subdivisée en sept chambres) entend ces derniers au cours d'une audition qui leur permet de présenter leurs observations. Ensuite la chambre – au nom de la Cour – établit le texte du rapport définitif.

Dans l'affaire de l'ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières), dès 1979, M. Giraud, alors ministre de l'industrie, avait alerté la Cour sur ce dossier. Peu après, un rapporteur, M. Giquel, était désigné pour une mission de contrôle normal. Cependant, ce contrôle a été *« dissocié »*, à la demande, dit-on, de M. Barre, alors premier ministre, et la procédure normale n'a pas été suivie ; la chambre n'a pas eu à connaître du débat contradictoire entre le ministre et l'entreprise sous tutelle. Du fait, dit-on de bonne source, que ce pré-rapport touchait directement aux relations franco-africaines. Il est vrai que les permis de recherche pétrolière obtenus en liaison avec l'expérimentation de l'*« avion renifleur »* l'ont été exclusivement en Afrique.

C'est la disparition de ce pré-rapport – *« lacéré »* par l'ancien premier président de la Cour, M. Beck – que le secrétaire d'État au budget, M. Emmanuelli, a qualifié de *« forfaiture »*. L'article 166 du code pénal affirme que *« tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions est une forfaiture »*. Sous le titre *« Des soustractions commises par les dépositaires publics »*, l'article 173 du même code précise : *« Tout juge, administrateur, fonctionnaire ou officier public qui aura supprimé les actes et titres dont il était dépositaire en cette qualité ou qui lui auront été remis ou communiqués à raison de ses fonctions sera puni de la réclusion criminelle à temps de dix à vingt ans. »*

Il reste à savoir si un pré-rapport de la Cour peut être qualifié d' « acte ou titre » au sens de l'article 173. C'est là un débat pour juristes.

B.D.

La détection à distance

Quel est le principe physique sur lequel pouvait être fondée la méthode révolutionnaire de prospection aéroportée pétrolière proposée à Elf ? Selon certains, ce serait la magnétométrie, selon d'autres l'électromagnétisme transitoire.

La prospection magnétométrique aéroportée est couramment utilisée dans la recherche pétrolière depuis longtemps. Le magnétomètre pendant sous l'avion au bout d'un câble – « l'oiseau » – détecte les roches contenant des minéraux magnétiques. Il détecte ainsi le socle dont la « susceptibilité » magnétique est très supérieure à celle des sédiments et on en déduit l'épaisseur de ceux-ci. Le levé magnétique détecte le relief de la surface supérieure du socle et peut donc donner des indications sur les structures des couches sédimentaires reposant sur le socle, mais pas sur le contenu de ces couches. Cette technique permet de repérer les zones dans lesquelles, à coup sûr, il ne peut y avoir de pétrole.

La méthode électromagnétique transitoire est fondée sur les changements de comportement et de propriétés d'une onde électromagnétique lancée par un émetteur et reçue par un récepteur, changements dus à la rencontre de structures géologiques différentes. Cette méthode n'intéresse en général que les cent mètres les plus superficiels du sol, c'est-à-dire qu'elle ne peut servir pour le pétrole. Toutefois, les Soviétiques semblent avoir utilisé la méthode électromagnétique pour la prospection pétrolière : en plaçant émetteurs et récepteurs assez loin les uns des autres, ils auraient repéré des structures situées à plusieurs kilomètres de profondeur et, dit-on, auraient eu aussi des informations sur le contenu des couches sédimentaires. Mais une telle pénétration est impossible à obtenir à partir d'un avion. Des essais analogues sont faits en France, mais toujours au sol.

Y. R.

L'ancien président : Une carrière dans la haute administration

M. Bernard Beck aura soixante-dix ans le 9 janvier prochain. Licencié en droit et diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique, il a commencé sa carrière en 1937 au ministère des finances, où il était rédacteur. Nommé administrateur civil en 1946, il devient en 1948 conseiller référendaire à la Cour des comptes. Il est, à partir de 1947, successivement chargé de mission, chef de cabinet et directeur adjoint au cabinet de M. Robert Schuman (ministre des finances en 1947, président du conseil en 1947-1948 et ministre des affaires étrangères de 1948 à 1953).

M. Bernard Beck fut ensuite directeur du cabinet de M. J. Chastellain ministre des travaux publics en 1953-1954), conseiller technique au cabinet de M. Robert Schuman (garde des sceaux en 1955) et directeur au cabinet d'Alain Poher (secrétaire d'État à la marine en 1957-1958). De 1961 à 1966 il fut secrétaire général adjoint puis secrétaire général de la Cour des comptes.

Ce haut magistrat a également exercé les fonctions de secrétaire général de la présidence de la République (intérim de M. Alain Poher du 29 avril au 19 juin 1969 et du 5 avril au 26 mai 1974). Conseiller-maître à la Cour des comptes en 1965, il a présidé la section de l'énergie à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques de 1973 à 1977, et était chargé à ce titre de contrôler la vérification des comptes de l'Erap. De 1975 à 1978 il a présidé la commission de répartition de la redevance pour la radiotélévision avant d'être nommé en février 1977 président de la sixième chambre de la Cour des comptes, puis en mars 1978 premier président de cette institution. M. Beck, qui a fait valoir en octobre 1982 ses droits à la retraite, est commandeur de la Légion d'honneur.

« M. BECK N'EST QUAND MÊME PAS UN CHENAPAN »

« Forfaiture » : L'accusation fait mal. Surtout dans une maison qui met un point d'honneur à respecter une stricte déontologie.

« C'est une plaisanterie », s'exclamait , mercredi soir, un magistrat de la Cour, qui affirmait sa *« perplexité »*, et celle de ses collègues, devant la *mise en* cause de l'ancien premier président de la Cour. Perplexité, parce que, *« M. Beck, quand même, n'est pas un chenapan »*. Perplexité aussi, parce que, l'histoire des avions *« renifleurs »* est *« archi-connue »*.

Dès lors, pour ce magistrat, l'affaire prend les allures d'un *coup* » aux motivations obscures. La petite phrase de M. Emmanuelli, *« une gigantesque escroquerie, au mieux »*, ouvre-t-elle des perspectives plus graves ? Rien, en tout cas, dans le rapport détruit, ne laissait entrevoir une telle hypothèse, affirme ce magistrat.

« C'est une affaire désagréable. Mais ici, nous avons le sentiment que la Cour a bien fait son travail », ajoute-il. Alors M. Beck a-t-il failli ? Un autre membre de la Cour, actuellement en détachement, s'avoue, lui, stupéfait par l'épisode de la destruction du rapport par le premier président. *« Ils doivent être fous de rage, là-bas, à la Cour. »*

J.-L. A.

A TRAVERS LA PRESSE

Une affaire politique

Dans *le Matin*, Guy Claisse estime que l'ancien président de la République *« n'a plus de raison de cacher quoi que ce soit à l'opinion publique »*. Mais dans le *« parfum légèrement rétro »* qui se dégage de cette affaire, l'éditorialiste retrouve un peu celui des *« scandales qui éclaboussaient »* la fin du précédent septennat, et il se demande si *« celui-ci ne risque pas de ternir à nouveau l'image que l'ancien président s'efforce, jour après jour, de redonner de lui-même »*.

Pour Jean Bothorel, du *Figaro*, également, *« l'affaire des avions renifleurs est passée du stade du canular scientifique à celui d'un procès politique »*, et il ajoute : *« Il y a des insinuations dans toutes les petites phrases du ministre, mais aucune démonstration. Henri Emmanuelli, qui a vu éclater sous son nez l'affaire du redressement fiscal de Jean-Baptiste Doumeng, cherche-t-il des chemins de dérivation ? »* *L'Humanité* et *Libération* rendent compte de l'affaire sans la commenter. En revanche, *le Quotidien de Paris* affirme en première page : *« Ça sent le bluff »*, et Dominique Jamet croit pouvoir affirmer que, en donnant *« une caution officielle à l'opération politique lancée par* le Canard enchaîné », M. Emmanuelli veut *« faire oublier les déboires économiques et sociaux du pouvoir »*.

LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE

Les immigrés licenciés de Talbot seront « aidés, s'ils en expriment le souhait à retourner dans leur pays »

déclare M. Ralite

La situation était calme ce jeudi 22 décembre au matin à l'usine Talbot de Poissy, où les salariés présents étaient très peu nombreux. Le 21 décembre, la Fédération C.G.T. de la métallurgie a estimé, dans un communiqué, que *« la situation créée par Peugot S.A. interpelle le gouvernement »*, celui-ci devant *« œuvrer pour empêcher l'arbitraire de la direction et permettre dans un cadre défini »* (par l'accord gouvernement-P.S.A.) *« de prendre en compte les aspirations des travailleurs placés devant l'intransigeance de la direction Talbot-Poissy pour l'application de l'accord qu'elle a conclu avec le gouvernement. L'émotion et les craintes manifestées par les travailleurs sont légitimes, et la C.G.T. les partage »*.

A l'Assemblée nationale, M. Jack Ralite, ministre délégué chargé de l'emploi, a indiqué que les immigrés licenciés de Talbot seront *« aidés, s'ils en expriment le souhait, à retourner dans leur pays »*. Répondant à une question de Mme Frachon (P.S. Yvelines), M. Ralite a souligné que l'accord P.S.A.-gouvernement *« doit faire l'objet de négociations avec les syndicats au sein de l'entreprise. C'était indiqué dans le communiqué diffusé par M. le premier ministre qui, hier encore, a demandé au préfet des Yvelines de favoriser l'organisation d'une réunion tripartite »*. Deux délégations de grévistes conduites par la C.F.D.T. devaient, dans l'après-midi du 22 décembre aller déposer, d'une part à Matignon et d'autre part au siège du groupe Peugeot, des lettres de licenciement collectées.

A Poissy, M. Michel Huc, secrétaire général de la fédération F.O. de la métallurgie, a organisé une réunion le 21 décembre avec des militants français et immigrés de cette organisation pour demander, à la faveur de négociations, que *« les licenciements soient examinés cas par cas. Les actions de formation ne peuvent, en effet, pas tout résoudre. Il faut donner aux immigrés qui le souhaitent le moyen de rentrer chez eux. Pour cela, il faut qu'ils aient droit aux diverses aides prévues, afin qu'ils aient la possibilité effective de se réinstaller au pays »*. M. Blancs (C.S.L.) a fait part de son *« écœurement »* devant *« les querelles indécentes »* entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

La réorganisation du travail à Poissy

La « réorganisation du travail » annoncée le 20 décembre au comité d'établissement de Talbot et résultant de la diminution des effectifs, entrera en vigueur à partir du 3 janvier prochain, précise la direction.

Actuellement, compte non tenu des licenciements qui vont intervenir, les établissements de Poissy emploient 13 000 agents de fabrication sur un ensemble de 16 000 salariés. Ces ouvriers étaient jusqu'à présent répartis en deux équipes de travail, ayant chacune le même effectif (6 500 personnes). La première équipe travaillait de 7 heures à 15 h 30 et l'équipe du soir de 15 h 30 à 23 h 50. Avec le départ de 1 905 licenciés et de 1 235 travailleurs mis en préretraite F.N.E., l'effectif de l'usine sera réduit à moins de 13 000 personnes et à environ 10 000 salariés pour le personnel de fabrication. Afin d'éviter une diminution de moitié de la vitesse de roulement sur certaines chaînes importantes de fabrication, la première équipe comptera désormais 8 000 salariés, tandis que la seconde n'en comptera plus que 2 000, ces derniers travaillant sur des systèmes de chaîne plus lents. Les deux équipes alterneront tous les quinze jours.

En outre, les plages horaires du personnel travaillant en équipe seront avancées d'une heure à partir du 6 février. Les équipes travailleront donc de 6 heures à 14 h 30 et de 14 h 30 à 22 h 30, afin, selon la direction, d'éviter des temps morts pour les agents de maîtrise entre 15 h 30 et 17 heures. Les transports en commun seront réorganisés en conséquence, notamment pour les trains spéciaux au départ de la gare Saint-Lazare.

● **Les syndicats médicaux et la visite à domicile.** – L'Union syndicale de la médecine, qui réunit plusieurs petits syndicats de médecins, notamment généralistes, appelle les médecins à ne pas suivre les mots d'ordre de dépassements de tarif, lancés par les plus importantes organisations syndicales de médecins pour la visite à domicile (*le Monde* du 14 décembre). Elle estime que ces mots d'ordre représentent *« une véritable rupture »* de la convention avec la Sécurité sociale, et que l'augmentation à part du tarif de la visite risque d'entraîner ultérieurement une dévalorisation des autres actes médicaux.

LE PLAN DE LICENCIEMENTS DE MASSEY-FERGUSON

Les pouvoirs publics acceptent de réunir une « mini-table ronde »

De notre correspondant

Lille. – Une délégation de représentants syndicaux de l'usine Massey-Ferguson de Marquette-lez-Lille, accompagnée d'élus régionaux, a été reçue mercredi 21 décembre à Matignon. Au cours de cet entretien, les pouvoirs publics ont accepté de réunir sous leur égide une « mini-table ronde » réunissant au niveau régional la direction, les salariés et l'administration.

A Lille même, un nouveau « plan social » de licenciements a été proposé par la direction de Massey-Ferguson, le précédent ayant été rejeté par la direction du travail.

Massey-Ferguson avait demandé en juin 595 licenciements dans son établissement de Marquette, où travaillent actuellement 2 035 salariés. Dès ce moment avait démarré une épreuve de force, qui se poursuit toujours, entre direction et syndicats et dans laquelle les pouvoirs publics avaient jusqu'à présent refusé de s'engager de façon claire, tout au moins publiquement.

Depuis plusieurs mois, les responsables syndicaux de la C.G.T. et, C.F.D.T., cherchent à se faire entendre des pouvoirs publics, non pour négocier les licenciements ou un éventuel plan d'accompagnement social, mais pour discuter du volet économique d'un plan de restructuration arrêté sans eux et dont ils ont le sentiment de faire les frais. Un responsable C.F.D.T. de l'entreprise souligne, non sans amertume, qu'il n'a pas attendu M. Maire pour dénoncer la politique du secret pratiquée par le gouvernement en matière de choix industriels.

On assiste en fait, depuis des années, à une récession de l'industrie du machinisme agricole dans le Nord, où sont implantés deux géants internationaux : International Harvester à Croix (800 salariés aujourd'hui, près du double voici dix ans) et Massey-Ferguson à Marquette, où l'on comptait 3 500 personnes au tout début des années 60.

Selon les syndicats, les nouvelles suppressions d'emplois à Marquette ne sont qu'une étape. C.G.T. et C.F.D.T. craignent, en effet, qu'avec la fermeture de la fonderie décidée par la direction on ne transforme l'usine de Marquette en simple atelier d'assemblage de moissonneuses-batteuses.

Ne serait-ce pas l'application, s'interrogent les syndicats, d'un accord intervenu avec International Harvester (pour la répartition de certaines productions) et les pouvoirs publics, un accord au terme duquel Massey-Ferguson serait autorisé à limiter à 3 100 ses effectifs en France, contre un peu plus de 4 000 aujourd'hui, dont la moitié à Marquette ? Certains même, notamment la C.G.T., accusaient Massey-Ferguson de vouloir fermer son établissement de Marquette, voire de *« préparer son désengagement du territoire français »*. Faux, rétorque la direction, en précisant que 230 millions de francs doivent être investis en 1983 et 1984 dans l'outil de production (50 millions à Marquette et 180 millions à Beauvais), dont 100 millions mis à la disposition de l'entreprise, sous forme de prêts participatifs, par l'Etat français.

Après quinze jours d'occupation de l'usine en septembre, un accord tripartite entre pouvoirs publics, direction et syndicats intervenait alors, que prévoyait le rapport au 31 décembre du dépôt des demandes des 595 licenciements et l'ouverture de négociations sur l'avenir de la fonderie, la mise en place d'un contrat F.N.E. pour les plus de cinquante-cinq ans, d'un plan de formation pour les autres licenciés et d'une réduction du temps de travail.

Mais les négociations n'aboutirent pas. Après deux mouvements de grève, la direction jugeait l'accord rompu et déposait sa demande de licenciements. C'était de nouveau l'affrontement, qui allait jusqu'à la séquestration pendant une journée d'un cadre de l'établissement.

Depuis le 8 décembre, toute production a cessé dans l'usine occupée. Malgré un jugement du tribunal de Lille autorisant le recours à la force publique pour assurer *« la libre circulation des biens et des personnes »*, les forces de police ne sont pas intervenues à l'intérieur de l'établissement, mais elles ont dégagé, dans la nuit du 16 au 17 décembre, et à grands renforts de matériel de levage, l'enchevêtrement de machines disposées en barrage par les grévistes sur les voies d'accès.

La veille, les grévistes avaient obtenu, après cinq heures d'occupation de la mairie de Lille, la promesse d'un rendez-vous, mercredi, à Matignon. Ils ne se satisfont pas de la réponse de la direction du travail à la demande de licenciements : plan social insuffisant, était-il indiqué en substance. Ce qu'ils veulent, c'est un refus clair et net.

JEAN-RENÉ LORE.

Sidérurgie

SACILOR PRÉVOIT PLUS DE 2 000 SUPPRESSIONS SUPPLÉMENTAIRES D'EMPLOIS EN LORRAINE

M. Claude Dollé, P.-D.G. du groupe sidérurgique Sacilor, a annoncé, le 20 décembre, qu'il envisage entre 2 100 et 2 600 suppressions supplémentaires d'emplois dans sa division des produits longs (fils, rails, poutrelles...).

Elles s'ajouteraient aux 1 373 départs déjà annoncés dans le cadre du plan acier 1982 aujourd'hui révisé (*le Monde* du 22 décembre). Au total cette division ne compterait plus que 7 000 salariés début 1987, chiffre pourtant encore *« trop élevé »* qui devrait êre réduit à 6 500 ou 6 000, a estimé M. Dollé.

En 1983 CREUSOT-LOIRE AURA PERDU 1,4 MILLIARD DE FRANCS

Dans le groupe Creusot-Loire, où, en octobre, 4 000 suppressions d'emplois ont été annoncées, il y a encore 6 000 emplois *« fragiles »*, a indiqué M. Pineau Valencienne, le président du groupe, devant l'Assemblée générale des actionnaires du 21 décembre.

En 1983, la seule société mère devrait perdre 1,4 milliard de francs, soit trois fois plus qu'en 1982 (465 millions de francs).

Les quelque 4 000 suppressions d'emplois déjà annoncées (2 100 chez Creusot-Loire et 2 000 dans les filiales) deviendront effectives entre la fin de 1983 et le début de 1984.

LES PRÉVISIONS DE L'O.C.D.E.

● Confirmation de la reprise dans les pays industrialisés
● Aggravation du chômage en Europe

La reprise tant attendue et vainement annoncée pour 1982 est finalement apparue en 1983 aux Etats-Unis. Elle existe désormais dans la plupart des pays industrialisés, indique l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), qui vient d'établir ses perspectives économiques pour les prochains dix-huit mois (année 1984 et premier semestre 1985). Bien engagée outre-Atlantique et au Japon, cette reprise risque d'être plus limitée, voire plus fragile, en Europe.

L'évolution est liée à des comportements difficiles à prévoir. Ainsi, la baisse des taux d'épargne des ménages a été un important facteur de stimulation en 1983. Si ces taux devaient continuer à baisser d'un demi-point de plus, le P.N.B. (produit national brut) réel des pays de l'O.C.D.E. s'en trouverait accru de 1 % en 1984. Il en va de même de l'investissement des entreprises, qui peut lui aussi faire varier d'un point la croissance du P.N.B.

Le taux de chômage de la zone de l'O.C.D.E. devrait se stabiliser aux alentours de 9 % jusqu'au milieu de 1985. En recul aux Etats-Unis, il pourrait cependant augmenter en Europe, passant de 10 % de la population active au début de 1983 à 12 % à la fin du premier semestre 1985.

● *Aux Etats-Unis*, où la reprise a été la plus vive, le taux de croissance devrait se maintenir aux environs de 5 % en 1984 et de 3 % sur les six premiers mois de 1983, après avoir crû de 9,7 % au deuxième trimestre et de 7,6 % au troisième trimestre 1983. *« Pour une économie qui sort de la récession la plus forte qu'elle ait connue depuis la guerre, les perspectives d'évolution pendant la deuxième année de la reprise semblent modestes »*, notent les experts de l'Organisation. Ceux-ci prévoient que le déficit des paiements courants pourrait passer de 35 milliards de dollars en 1983 à 85 milliards en 1984, tandis que le déficit budgétaire s'établirait à 190 milliards de dollars en 1984 (soit 6 % du P.N.B.) contre 180 milliards en 1983.

● *Au Japon*, la forte poussée des exportations devrait continuer à tirer la croissance en même temps que se redresserait la progression de la demande intérieure, grâce aux mesures de relance annoncées en octobre. Le P.N.B. réel augmenterait de 4 % en 1984 (après 3 % en 1983) et de 3 % en rythme annuel au premier semestre 1985. L'inflation et le chômage devraient demeurer à leur faible niveau de 1983.

● *En Allemagne fédérale*, la reprise envisagée pour les dix-huit mois à venir resterait relativement modeste (2 % en 1984, 2,2 % au premier semestre 1985). Ele serait donc insuffisante pour enrayer la montée du chômage. L'activité économique dépendra de l'accélération des exportations, appelées à compenser la faiblesse de la demande intérieure. Comme en 1983, celle-ci dépendra de la baisse des taux d'épargne des ménages, qui pourrait s'établir à un taux inférieur à celui de 1970.

● *En France*, l'O.C.D.E. indique que *« le processus de réajustement amorcé au second semestre 1983 devrait se poursuivre en 1984, compte tenu du caractère restrictif de la politique économique »*. La demande intérieure devrait diminuer, mais le décalage entre le cycle conjoncturel de la France et celui de ses principaux partenaires devrait permettre de dégager un léger excédent de la balance des paiements courants. Pour ce qui est de l'inflation, les experts de l'O.C.D.E. estiment que la hausse des prix à la consommation pourrait être ramenée à 7,2 % en 1984 en moyenne annuelle (après 9,2 % en 1983) et à 6 % en rythme annuel au cours du premier semestre 1985. Comme l'on prévoit que la croissance du P.I.B., nulle en 1984, ne se redressera pas avant le premier semestre 1985, où le taux de croissance pourrait atteindre 1,5 %, on devrait assister à une forte progression du taux de chômage, qui passerait de 8,2 % au premier semestre 1983 à 10 % au premier semestre 1985.

● *En Grande-Bretagne*, la croissance devrait se poursuivre au rythme de 2,2 % pendant les prochains dix-huit fois, tandis que l'inflation reviendrait dans le même temps de 6 % à 5 %. L'emploi pourrait connaître une amélioration dès le milieu de 1984.

CROISSANCE DU P.N.B.

	1982	1983 *	1984 *
Etats-Unis	– 1,9	3,5	5
Japon	3	3	4
R.F.A.	– 1,1	1,2	2
France	1,9	0,5	0
Grande-Bretagne	2	2,5	2,2
Italie	– 0,3	– 1,5	2
Canada	– 4,4	3	5
Total des pays ci-dessus	– 0,5	2,5	3,7
Production industrielle des sept pays ci-dessus	– 5	3,5	5,7

* Estimation (*source O.C.D.E.*).

La croissance du produit national brut (P.N.B.), ou du produit intérieur brut (PIB) dans le cas de la France et de la Grande-Bretagne, est calculée en volume et présentée en moyenne annuelle. Les pourcentages de variation sont calculés par rapport à l'année précédente.

Les sept pays retenus représentent à eux seuls 85 % du P.N.B. dans l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., la part des Etats-Unis étant de 40,5 % et celle du Japon de 14 %. L'Allemagne fédérale, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie réalisent ensemble 26,6 % du P.N.B. de l'O.C.D.E.

En novembre

NOUVELLE HAUSSE DU CHOMAGE DANS LA C.E.E.

Le nombre de chômeurs dans les pays de la Communauté économique européenne a connu une nouvelle hausse de 1,4 % en un mois : il a atteint 12,3 millions en données brutes selon les statistiques publiées mercredi 21 décembre à Bruxelles – statistiques provisoires, les données du chômage n'étant pas encore disponibles pour les Pays-Bas par suite de grèves.

Le taux de chômage par rapport à la population active s'élève à 10,9 % (contre 10,8 % en octobre). Toutefois, en données corrigées des variations saisonnières, le chômage tend à se stabiliser : le nombre de chômeurs, en hausse en France et en Grande-Bretagne, a baissé en R.F.A.

En un an, le chômage s'est accru de 6 % en moyenne dans les pays du Marché commun sans la Grèce, avec de fortes disparités : forte augmentation au Luxembourg (+18 %), en Irlande (+17 %), à un moindre degré en Italie (+ 10 %), faible en France (+3 %), et surtout en Grande-Bretagne (+1 %). De façon générale, l'Irlande reste le pays le plus atteint, alors que, malgré la hausse de novembre, le chômage demeure très faible au Luxembourg.

● **Fonds de garantie pour la création et la transmission d'entreprises.** – La Sofaris (Société française pour l'assurance du capital-risque des P.M.E., qui gère le fonds de garantie pour la création d'entreprises, va étendre sa garantie aux prêts bancaires accordés à des entreprises nouvelles créées depuis moins de trois ans et à celles qui sont engagées dans un processus de transmission. Pour permettre le fonctionnement de ce nouveau système, l'Etat versera une dotation supplémentaire de 70 millions de francs à la Sofaris qui, en 1984, pourra garantir environ 1 milliard de francs de concours bancaires.

● **Paiements à titre d'avance.** – Pour pallier les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises du fait des délais de paiement relatifs à des commandes publiques, il a été décidé que les collectivités et les ordonnateurs publics locaux pourront mandater les sommes dues dans un délai réglementaire de quarante-cinq jours.

En outre, le taux des paiements à titre d'avance est abaissé au taux de base bancaire majoré d'un point (soit actuellement 13,25 %) au lieu du taux des obligations cautionnées (14,50 %) actuellement pratiqué. Parallèlement, le plafond permettant d'accéder à cette procédure est porté de 100 à 200 millions de francs de chiffre d'affaires.

SOCIAL

Les négociations sur l'assurance-chômage

La « technique du salami »

Entre la septième séance, le 14 décembre, et la huitième, le 21 décembre, le décor de la négociation sur l'assurance-chômage a si insensiblement changé qu'il n'est *« ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre »*. Question de nuances.

Ainsi, quelques points positifs ont été dégagés. Les partenaires sociaux se sont d'abord mis d'accord pour prolonger jusqu'au 31 janvier 1984 l'effet de l'actuelle convention UNEDIC, la C.G.T., la C.F.T.C. et la C.G.C. — après une dernière « mise au point » de M. Marchelli — ayant signé en début de séance. La délégation du C.N.P.F. a fait ce qu'il est convenu d'appeler « une ouverture » en acceptant que certains chômeurs ayant travaillé trois mois — des *jeunes*, mais aussi les travailleurs à titre précaire — soient indemnisés par le futur système d'assurance basé sur les cotisations d'employeurs et de salariés. D'autres hypothèses ont encore été avancées pour le règlement du passif de l'UNEDIC, notamment selon la « technique du salami » qui consiste en un découpage laborieux des problèmes afin d'aboutir à un minimum d'accords. Mais il faudra bien aborder des questions plus délicates encore, comme les durées d'indemnisation, les niveaux, les dégressivités et les conditions d'accès...

Pour le reste, tout le reste, les résultats d'une longue journée de négociations sont moins évidents. Certes, le front intersyndical, qui avait été ébréché lors de la réunion précédente, a fait, cette fois, preuve d'une certaine résistance, à défaut d'unité. La C.G.C. a rejoint les quatre organisations (C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C.), en soulignant son originalité par une proposition particulière. Mais la délégation F.O., en constatant le rejet patronal « définitif » du projet intersyndical, a avancé, seule semble-t-il, une contre-proposition, à son tour repoussée par le C.N.P.F.

Malgré cela, les organisations syndicales partagent le même point de vue sur les durées d'indemnisation et se retrouvent pour considérer que le niveau d'indemnisation ne peut être abaissé. *« Il y a des limites à ne pas dépasser »,* disent en substance la C.G.T. et la C.F.D.T., cette dernière ajoutant qu'*« aucun projet n'est irrecevable s'il garantit le niveau des prestations ».*

Cette fois, aussi, les organisations syndicales ont clairement identifié le refus patronal qui maintient ses deux conditions préalables à tout accord, à savoir que le futur système soit financièrement équilibré et qu'il jouisse d'une totale autonomie de gestion.

A ce sujet, M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F. a été on ne peut plus catégorique. Prenant la défense de l'Etat, *« qui ne peut payer davantage »,* il a mis en avant des raisons financières mais surtout des raisons plus politiques pour justifier son opposition à toute intervention des pouvoirs publics dans le financement de l'UNEDIC. *« Notre système doit se suffire à lui-même,* a-t-il répété. *Nous ne voulons pas aller voir le gouvernement la corde au cou. »*

En l'état, les positions demeurent donc inconciliables, et on ne voit pas comment, au cours des deux autres réunions prévues, le 5 et le 10 janvier prochain, la négociation pourrait avancer, à moins que la rencontre de ce mercredi n'ait placé les négociateurs à la croisée des chemins. Ou les organisations syndicales sont capables de maintenir leur front commun, ou le C.N.P.F., à coups d'« ouvertures » mesurées, parvient à désagréger le front syndical. A moins, encore, que les uns ou les autres ne préfèrent s'enliser définitivement, et en appeler au jugement de l'Etat...

A. Le

DE NOUVELLES ALLOCATIONS POUR LES CHOMEURS AGÉS DE PLUS DE CINQUANTE-CINQ ANS

Par convention signée entre l'État et l'UNEDIC, le 20 décembre, les allocations pour les chômeurs de longue durée, âgés de plus de cinquante-cinq ans, vont être modifiées dans le sens des dispositions arrêtées par le conseil des ministres le 26 octobre dernier.

A compter du 1er décembre, les chômeurs, ayant épuisé tous leurs droits à l'assurance-chômage et bénéficiant de l'aide de secours exceptionnel (ASE, environ 1 150 F par mois), recevront une allocation de 2 300 F par mois s'ils peuvent justifier de vingt années d'activité.

Ceux qui, ayant épuisé tous leurs droits également, sont toujours inscrits comme demandeurs d'emploi au 1er décembre 1983, pourront recevoir l'aide de secours exceptionnel, à condition que leur niveau de ressources ne dépasse pas 41 300 F pour une personne seule et 96 500 F pour un couple.

EURODEVISES

Nous n'avons pas été en mesure de nous procurer les chiffres du tableau des eurodevises. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

AFFAIRES

L'offensive américaine

(Suite de la première page.)

Depuis la nationalisation de Saint-Gobain, qui détenait 33 % du capital d'Olivetti, et sa sortie de l'électronique, la religion de M. de Benedetti était faite. A tort ou à raison, il a estimé que l'axe franco-italien constitué en 1979 n'était pas viable. Non sans quelque chagrin — il avait cru dans son alliance avec le groupe français, — ce libéral forcené a donc décidé en 1982 de modifier sa stratégie et de chercher un nouveau partenaire.

Celui-ci devait lui apporter tout à la fois un soutien financier, un accès au marché américain, une compétence technologique notamment dans les circuits intégrés et les télécommunications, points faibles du groupe italien. Car, pour demeurer un grand de l'électronique, il faudra à l'avenir offrir des systèmes complets où les différents matériels — ordinateurs, terminaux, machines de traitement de texte, postes téléphoniques — seront interconnectés à travers des réseaux.

Ce partenaire, Olivetti va le chercher outre-Atlantique. D'abord parce que le marché américain de l'électronique connaît depuis trois ans un « boom » et une véritable révolution avec la déréglementation du secteur des télécommunications. Ensuite parce que l'Europe, enfermée dans ses querelles et ses problèmes de politique intérieure, a pris ces deux dernières années un net retard.

La déréglementation américaine va se traduire le 1er janvier prochain par le démantèlement du géant A.T.T. qui régnait depuis cinquante-cinq ans sur le réseau téléphonique américain. Obligé de se séparer de ses vingt-deux filiales d'exploitation locales, concurrencé désormais sur les télécommunications entre Etats et les liaisons intercontinentales, A.T.T. a été, lui aussi, amené à réviser de fond en comble sa stratégie.

Face à I.B.M., face à tous les nouveaux venus que la manne des télécommunications attire, le géant doit se développer dans deux directions : étendre ses activités à l'ensemble des matériels et services des industries de la communication ; prendre rapidement les positions internationales qu'il n'a pas. A.T.T. a donc cherché des alliés en Europe, le Vieux Continent étant considéré comme le second marché pour ces nouvelles industries.

Le premier acte s'est joué voilà un an. A.T.T. a signé avec le groupe néerlandais Philips un accord qui prévoit la création d'une filiale commune. En fait, A.T.T., comme nous l'ont confirmé à Rome ses représentants, espère que Philips lui apportera ainsi sa connaissance des marchés publics des P.T.T. et sa compétence technique en matière de normalisation européenne. Deux domaines où A.T.T., confiné au seul marché américain, n'a que peu de connaissances.

Le second acte vient de s'achever avec l'opération Olivetti. La firme italienne présente pour A.T.T. plusieurs avantages. Elle a des produits complémentaires dans le traitement de texte ; elle dispose sans doute d'un des meilleurs réseaux de distribution ; elle a déjà une « culture » américaine ; elle gagne de l'argent et souhaite faire coter ses actions à New-York (ce devrait être chose faite à la mi-1984). *« Nous devons acquérir une identité européenne »,* reconnaissent les dirigeants d'A.T.T. Plus encore que l'accord avec Philips, celui avec Olivetti est censé répondre à cet objectif.

De son côté, Olivetti, à travers la prise de participation d'A.T.T., va recevoir 260 millions de dollars d'argent frais. De quoi financer de nouveaux investissements. En outre, l'accord avec le géant américain conforte la position de la firme italienne face aux autres groupes européens. Même si M. de Benedetti prend bien soin de préciser que son mariage avec A.T.T. n'est pas dirigé contre eux. Enfin, le patron d'Olivetti, fort inquiet de l'évolution de la situation politique et militaire en Europe, a trouvé avec A.T.T. cette connexion américaine qui lui permettrait — le cas échéant — de céder ses propres intérêts dans Olivetti.

Pour la France, pour CIT-Alcatel, cet accord n'est pas une surprise. On savait à Paris qu'Olivetti négociait depuis des mois avec A.T.T. Lors des négociations sur la cession des intérêts français dans Olivetti, M. de Benedetti s'était engagé verbalement à ne pas recéder les 23 % de Saint-Gobain et Bull à A.T.T. Mais il n'avait pas pris l'engagement, et pour cause, que la firme américaine n'acquérerait pas une participation à l'occasion d'une augmentation de capital. Le mini-accord signé alors entre Olivetti et CIT-Alcatel était plus un habillage à destination de l'opinion publique française qu'une véritable alliance européenne.

Après l'accord A.T.T.-Philips, le mariage A.T.T.-Olivetti a pour Paris les couleurs de la défaite. Sans doute Philips et A.T.T. ont-ils offert un strapontin à CIT-Alcatel. Sans doute M. de Benedetti a-t-il pris soin de prévenir son « ami » Georges Pebereau, le patron de CIT-Alcatel, et lui a-t-il laissé entendre qu'une — petite ? — place pourrait être faite à certains produits français. Reste qu'au fil des ans, les atouts dont disposaient la France dans la bataille pour le contrôle des industries de la communication s'amenuisent. Il en reste encore quelques-uns. Mais il faudra les jouer vite et bien si elle ne veut pas faire les frais — et l'Europe avec elle — de la bataille entre les deux géants I.B.M. et A.T.T.

J.-M. QUATREPOINT.

LES MODALITÉS DE L'ACCORD

A.T.T. va prendre une participation de 25 % dans le capital d'Olivetti à l'occasion d'une augmentation de capital qui lui sera réservée. Le montant de l'investissement représente environ 260 millions de dollars, soit un prix moyen de 4 300 lires par action. Rappelons que la France avait vendu ses titres il y a quelques semaines à 3 000 lires.

A l'issue de cette opération, le nouveau capital de la firme d'Ivrea se répartira comme suit : A.T.T., 25 % ; « syndicat » italien, 25 % (dont 15 % à la famille de Benedetti à travers la CIR) ; C.I.T.-Alcatel, environ 7,5 %. Le reste du capital sera entre les mains du public, dont une petite partie chez les investisseurs américains.

L'accord avec A.T.T. est signé pour une période de neuf ans. Pendant quatre ans la firme américaine s'engage à ne pas augmenter sa participation. Durant les cinq autres années elle pourra la porter à 40 % maximum. Des clauses garantiraient, dans des cas spécifiques, une option de vente à A.T.T. sur les actions détenues par la CIR pendant cette période.

Le nouveau conseil d'administration comprendra vingt et un membres. Outre M. Carlo de Benedetti et son frère, il y aura sept représentants de la CIR, six d'A.T.T., quatre des autres actionnaires italiens, deux de C.I.T.-Alcatel.

Chaque groupe s'engage à commercialiser les produits de son partenaire. Olivetti distribuera notamment les centraux téléphoniques privés d'A.T.T. (les P.A.B.X.) en Europe et éventuellement dans d'autres parties du monde. A cet égard, Olivetti va résilier l'accord commercial signé avec la société canadienne de téléphone, Northern Telecom. L'A.T.T. pourra de son côté vendre aux États-Unis des matériels Olivetti (traitement de texte par exemple). Un volume de 250 millions de dollars d'échanges serait prévu pour la première année.

L'accord prévoit aussi le développement en commun de nouveaux produits ainsi que la possibilité de fabrication croisée sous licence. Enfin, Olivetti aura accès aux technologies développées par les Bell's Laboratories d'A.T.T.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOFICOMI

Les engagements bruts de l'exercice devraient représenter un montant voisin de 94 MF, dont environ 30 % en location simple. Le patrimoine « propre » de la société affecté à la location simple s'élèverait alors à un montant de l'ordre de 367 MF, qui dépasserait largement l'ensemble des fonds propres de la société (près de 320 MF).

Sur la base de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 1983, les résultats attendus pour l'exercice 1983, sauf événement imprévisible, et compte tenu des conversions d'obligations déjà réalisées ou prévues, afférentes à l'emprunt obligataire convertible 1974, permettent d'envisager une progression satisfaisante du dividende.

SODEXHO

Le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 16 décembre 1983, a arrêté les comptes de l'exercice 1982-1983, clos le 31 août 1983. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,35 milliards de francs, dont 58 % réalisés hors de France. Les résultats nets consolidés après impôts, part du groupe, sont de 85 983 000 francs.

Le conseil a décidé de proposer, à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 24 février 1984, la distribution d'un dividende net par action de 36 francs, assorti d'un avoir fiscal de 18 francs. Compte tenu des opérations intervenues sur le capital au cours de l'exercice 1982-1983, cette distribution représente une augmentation de 36 % par rapport à celle de l'exercice précédent.

Le président a rappelé que, d'une part, l'augmentation de 95 % des résultats de l'exercice 1982-1983, par rapport à l'exercice précédent, avait un caractère exceptionnel, et que, d'autre part, le groupe prévoyait pour l'exercice 1983-1984 d'augmenter son chiffre d'affaires de 20 % et ses résultats de 35 %.

CARREFOUR

Afin de resserrer les liens entre les groupes Carrefour et Comptoirs modernes, la société Carrefour a repris la participation détenue par la société de Noyange et porte ainsi à 15 % sa participation dans la société Comptoirs modernes.

Cette volonté de rapprochement sera concrétisée par l'entrée de M. Jacques Defforey, directeur général de la société Carrefour, au conseil d'administration des Comptoirs modernes, et par celle de M. Raymond Gouloumes, président des Comptoirs modernes, au conseil d'administration de Carrefour.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 décembre

Mieux orienté

La dernière liquidation générale de l'année s'est déroulée mercredi à la Bourse de Paris et elle a été très largement positive (près de 3 %), ce qui porte à onze le nombre des « gagnantes ». Un exploit exceptionnel.

Peu vaillant ces derniers jours, en raison surtout des ventes opérées par certains investisseurs pour profiter des moins-values et de l'allègement procuré en matière fiscale, le marché s'est légèrement redressé.

En clôture, l'indicateur instantané s'établissait à la cote presque historique de 160,4 (+ 0,11 %).

Faut-il attribuer ce modeste redémarrage à l'optimisme manifesté la veille par M. J. Delors devant l'Association des des journalistes économiques et financiers ? Possible. Des professionnels l'assuraient. Plus certainement, la promesse faite par le ministre de poursuivre dans la rigueur avant d'en retirer les premiers fruits a revigoré un peu. Mais la Bourse n'avait pas vraiment besoin de cela. A-t-elle même prêté attention aux bruits de l'extérieur ? Délaissées, les belles valeurs, un certain nombre du moins, sont revenues sur le devant de la scène tels Pernod, Moët, C.S.F., Bouygues, Roussel-Uclaf, Cit Alcatel, Lafarge, Compagnie bancaire, Sanofi. En janvier, avec les versements de coupons (indemnitaires, 7 % 1973), les capitaux seront abondants et devront bien venir se replacer ici. Donc autant acheter avant que les cours ne montent, quitte à s'alléger ensuite. Ce raisonnement, beaucoup le tenaient autour de la corbeille.

Tassement de la devise-titre qui s'est échangée entre 10,50 F et 10,55 F contre 10,55 F-10,65 F.

A Londres, l'or a maintenu son avance acquise la veille au soir : 378,25 dollars l'once contre 378,10 dollars.

A Paris, le lingot a gagné 200 F à 102 250 F et le napoléon perdu 1 F à 650 F.

NEW-YORK

Forte reprise

Très partagé ces derniers temps sur la conduite à adopter, Wall Street s'est assez brusquement redressé mercredi. D'une façon générale, l'intérêt s'est concentré sur les Blue Chips. Mais les pétrolières et valeurs papetières ont, elles aussi, fait preuve de fermeté. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 254,97, enregistrant une avance de 13,01 points, la plus forte depuis le 29 novembre dernier.

Toutes les traces d'irrégularité ne furent toutefois pas effacées, comme en témoigne le bilan de la séance. Sur 2 024 valeurs traitées, 944 ont monté, 640 ont fléchi et 440 n'ont pas varié.

L'encouragement est venu du département du commerce. Des dernières statistiques économiques publiées par ce dernier, il ressort que l'expansion s'est ralentie, avec, pour le trimestre en cours, une progression du P.N.B. de 4,5 % (contre 7,6 % pour la période précédente) très inférieure aux prévisions.

La menace d'une surchauffe s'atténue donc et, avec elle, les craintes d'un resserrement des conditions de crédit. La bonne impression causée a encore été renforcée par la faible hausse des prix de détail en novembre (+ 0,3 %).

L'inflation est donc sous contrôle. Du coup, beaucoup estimaient possible un retour, en fin d'année, au « top niveau ». L'activité a porté sur 108,08 millions de titres contre 83,74 millions la veille.

VALEURS	Cours du 19 déc.	Cours du 20 déc.
Alcoa	43 1/4	43 1/2
A.T.T.	63 1/4	63 3/8
Boeing	46	45 7/8
Chase Manhattan Bank	44	43 3/4
Du Pont de Nemours	50 3/4	51 1/8
Eastman Kodak	73 3/4	74 3/8
Exxon	36 7/8	37 1/8
Ford	41 7/8	43 1/8
General Electric	56 3/8	57 5/8
General Foods	52 5/8	52 3/8
General Motors	73 3/8	74
Goodyear	29 1/4	28 3/8
I.B.M.	121 3/4	123 1/2
I.T.T.	43 7/8	44 1/2
Mobil Oil	27 1/4	28
Pfizer	35 5/8	35 7/8
Schlumberger	45 3/8	47 1/8
Texaco	35 1/4	35 1/2
U.A.L. Inc.	37	38
Union Carbide	82 3/4	83 1/2
U.S. Steel	28 5/8	29 3/8
Westinghouse	53 1/4	54 3/4
Xerox Corp.	50 3/4	50 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

S.E.I. – A l'occasion de la seconde tentative d'introduction sur le second marché de la Bourse de Paris, le 21 décembre (la première, le 14 décembre dernier, n'ayant pu avoir lieu sur un prix minimum de 250 F), l'action de la Société de construction et d'embranchements industriels (S.E.I.) a été cotée 300 F, soit le prix d'offre prévu par la procédure d'offre publique de vente. La Chambre syndicale des agents de change fait savoir, à cette occasion, que le nombre de titres demandés (282 619) étant supérieur à celui des actions offertes au public (7 000), il a été satisfait à 2,40 % des demandes en moyenne.

PERNOD-RICARD. – Au cours de sa dernière séance, le conseil d'administration de la société a décidé de verser à ses actionnaires un acompte sur dividende de 9 F, payable le 5 janvier prochain. Cet acompte sera attribué aux actions anciennes et nouvelles créées après la distribution, le 15 novembre dernier, d'une action gratuite pour deux anciennes.

C.d.F.-CHIMIE. – A la suite de la fusion des sociétés Azote et produits chimiques (A.P.C., filiale de C.d.F.-Chimie) et de la Générale des engrais (G.E.S.A., anciennement rattachée au groupe Rhône-Poulenc), les assemblées générales extraordinaires des deux entreprises ont approuvé la fusion des deux sociétés sous la forme d'une nouvelle entité baptisée C.d.F.-Chimie A.Z.F. (Azote et fertilisants). Cette fusion, avec effet rétroactif au 21 août 1983, prévoit que la Société rhodanienne des engrais, détenue conjointement par A.P.C. et par G.E.S.A., rejoindra également cette nouvelle structure. Il s'agit là du premier pôle de regroupement de l'industrie française des engrais (avec un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs et des effectifs de six mille personnes), une couronne que veut tenter de lui ravir le groupe Total avec la récente constitution du nouvel ensemble Cofaz-Sopag.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	20 déc.	22 déc.
Valeurs françaises	154,4	155
étrangères	144,3	144

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	20 déc.	21 déc.
Indice général	149,2	149,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 22 déc. .... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21 déc.	22 déc.
1 dollar (en yens)	235	234,40

BOURSE DE PARIS — Comptant — 21 DÉCEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	27	0 672
5 %	38 80	4 438
3 % amort. 45-54	....	1 172
Emp. 7 % 1973	9581	..
Emp. 8,80 % 77	112 01	5 121
9,80 % 78/93	88 50	4 364
8,80 % 78/86	90 50	0 240
10,80 % 79/94	91 10	3 216
13,25 % 80/90	99 90	7 313
13,80 % 80/87	101 53	2 526
13,80 % 81/99	100 95	12 893
16,75 % 81/87	110 25	4 714
16,20 % 82/90	110 20	15 224
16 % juin 82	109 80	8 988
E.D.F. 7,8 % 61	137 10	14 056
E.D.F. 14,5 % 80-92	....	7 381
Ch. France 3 %	130	..
CNB Bques janv. 82	101 55	6 617
CNB Paribas	101 55	6 617
CNB Suez	101 60	6 617
CNI janv. 82	101 60	6 617
B.S.N. 10,50% 77	2780	278
Carrefour 6,75% 75	340	32 900
Interbail (obl. conv.)	238 50	23 020
Lafarge 6 % 72	324	32 400
Martell 8,75 % 77	1665	168
Michelin 5,60% 70	616	..
Moët-Hennes. 8%77	1650	167
Pétr. (Fse) 7,50% 79	207	20 700
Peugeot 6 % 70-75	351	..
Sanofi 10,25 % 77	661	..
SCREG 9,75 % 78	158	16 200
Télém. 7 % 74	166	16 850
Thom.-CSF 8,9% 77	265	26

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	55 50	55 30
A.G.F. (St Cent.)	360	360
A.G.P. Vie	5000	5200 d
Agr. Inc. Madag.	73	....
Alfred Herlicq	61	60
Allobroge	370	375
André Roudière	148	148
Applic. Hydraul.	340	331
Arbel	40	39 60
Artois	421	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delmas-Vieljeux	560	560
Dév. Rég. P.d.C (Li)	113	112
Didot-Bottin	344	357 80
Dist. Indochine	291	289
Drag. Trav. Pub.	200	203 90
Duc-Lamothe	224 30	230
Dunlop	5 50	5 90 d
Eaux Bass. Vichy	951	989
Eaux Vittel	970	1000
Ecco	2600	2704
Economats Centre	405 10	405
Electro-Banque	240	244
Electro-Financ.	476	480
Elf-Antargaz	156	....
E.L.M. Leblanc	579	579
Entrepôts Paris	284	....
Epargne (B)	1060	1085 d
Epargne de France	325	320
Epeda-BF	1310	1336
Escaut-Meuse	378	379
Eurocom	615	618
Europ. Accumul.	30 05	30
Eternit	250	248
Félix Potin	1148	1143
Ferm. Vichy (Ly)	156	127 o
Finalens	95	96 60
FIPP	104	....
Fnac	228 50	225
Focep (Chât. eau)	1130	1132
Foncière (Cie)	188	194
Fonc. Agache-W.	80	83 20 d
Fonc. Lyonnaise	1306	1310
Foncina	165	160
Forges Gueugnon	18 95	18 90
Forges Strasbourg	131	132
Forinter	1246	1245
Fougerolle	75	75
France I.A.R.D.	99	99
France (La)	572	595 d
Frankel	191 10	191 10
Fromageries Bel	810	820
From. Paul Renard	365	333 o
GAN	692	700
Gaumont	598	600
Gaz et Eaux	1263	1300
Genvrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	22 40	21 50
Gerland (Ly)	600	615
Gévelot	256	318 30 d
Gr. Fin. Constr.	193	190
Gds Moul. Corbeil	80	80
Gds Moul. Paris	274 50	276 10

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/12	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 450	8 472	8 200	8 600
Allemagne (100 DM)	305 550	305 600	293	313
Belgique (100 F)	14 995	14 983	14 200	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	272 050	271 670	259	279
Danemark (100 krd)	84 390	84 440	80	88
Norvège (100 k)	108 380	108 390	104	111
Grande-Bretagne (£ 1)	12 001	12 025	11 600	12 400
Grèce (100 drachmes)	8 495	8 510	7 250	9 600
Italie (1 000 lires)	5 031	5 036	0 475	5 250
Suisse (100 fr.)	382 630	382 750	37 100	392
Suède (100 krs)	104 210	104 300	99	108
Autriche (100 sch)	43 330	43 300	42 300	44 300
Espagne (100 pes.)	5 327	5 328	4 900	5 500
Portugal (100 esc.)	6 370	6 370	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 762	6 781	6 580	6 920
Japon (100 yens)	3 595	3 605	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/12
Or fin (kilo en barre)	102000	102600
Or fin (en lingot)	102050	102250
Pièce française (20 fr)	651	650
Pièce française (10 fr)	450	.....
Pièce suisse (20 fr)	641	640
Pièce latine (20 fr)	618	617
Souverain	772	769
Pièce de 20 dollars	3940	3920
Pièce de 10 dollars	1800	1765
Pièce de 5 dollars	1050	.....
Pièce de 50 pesos	4080	4040
Pièce de 10 florins	630	630

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 22 décembre 1983 a été tiré à 470 443 exemplaires

A B C D E F G

LA CRISE DE LA MACHINERIE AGRICOLE

International Harvester veut créer une société commune avec Renault et annonce un accord avec l'allemand Z.P.

Pour sortir d'une crise qui dure depuis 1979, les « grands » du machinisme agricole sont contraints de réduire leurs capacités de production, ou de les utiliser au mieux, en jouant la dimension européenne. Cela passe par l'allongement des séries et comme dans l'industrie automobile, par l'échange de composants. Le canadien Massey-Ferguson a donné l'exemple avec le rachat par sa filiale anglaise Perkins de la division Diesel de Rolls-Royce (*le Monde* du 22 décembre). L'américain International Harvester fait de même avec la création probable de deux sociétés communes avec l'un des principaux constructeurs d'engrenages et de transmissions, la société allemande Zahnradfabrik Passau (Z.P.)

Mais faire jouer les solidarités industrielles présente des difficultés. Une restructuration trop brutale peut avoir des conséquences négatives sur l'emploi, n'est pas toujours une solution idéale pour les réseaux commerciaux et se heurte à la résistance naturelle du *« nationalisme d'entreprise »*.

Ce sont ces difficultés qui n'ont pas permis à I.H. France et à Massey-Ferguson France d'aller au bout de leur lettre d'intention de janvier 1983. Ces mêmess difficultés que les directions d.I.H. Europe et Renault tentent de les aplanir pour arriver, fin janvier, à un accord qui pourrait déboucher sur la création d'une entreprise commune, paritairement.

I.H. vient donc de signer avec Zahnradfabrik Passau, elle-même filiale à 100 % de Zahnradfabrik Friedrichshafen (8,9 milliards de francs de chiffre d'affaires, 22 000 salariés, les deux tiers de l'activité réaliséSe dans les transmissions pour voitures et camions, 15 % dans le matériel agricole), une lettre d'intention visant à créer deux sociétés : l'une en France et l'autre en Angleterre, pour la fabrication et le montage de transmissions pour tracteurs agricoles. Z.P., qui détiendrait dans les deux cas 51 % du capital, apporterait son savoir-faire et de nouveaux concepts de transmissions. I.H. Grande-Bretagne apporterait son installation de Doncaster, I.H. France, en partie, celle de Saint-Dizier ; les nouveaux produits pourront être fournis à d'autres fabricants de matériel. L'accord ne sera définitif qu'à la fin du second semestre, après l'achèvement des opérations de refinancement des filiales française et britannique du groupe américain.

Le prêt-relais obtenu par I.H. France (*le Monde* du 16 décembre) participe de ces opérations : il s'agit pour I.H. de passer le cap du début 1984, en attendant un accord avec Renault et *« en maintenant l'emploi aussi loin que possible »*, selon l'expression de M. André Perry, P.-D.G. d'I.H. France depuis le 14 novembre. Avec la Régie, la direction européenne d'I.H. souhaite aboutir à la création d'une société commune, ayant pour objet d'assurer l'avenir des deux entreprises. Les deux gammes de produits pourraient être maintenues à moyen terme, puis évoluer en fonction des marchés. Cet accord pourrait donner à Renault la dimension internationale qu'il n'a pas dans le machinisme agricole et à I.H. une capacité d'investissement qu'il n'a plus seul.

C'est que chez I.H. France on cultive l'optimisme. La société mère se redresse avec des pertes de 480 millions de dollars en 1983 contre 1 700 millions en 1982, et un objectif d'équilibre pour 1984, le plan de consolidation des dettes étant accepté. Les difficultés financières interdisaient de songer à de nouveaux modèles, alors qu'I.H. avait aussi un problème de vieillissement des produits. En France même, selon M. Perry, la moissonneuse à batteur transversal *(axial flow)*, spécialité d'I.H., assure l'avenir de l'usine d'Angers ; celle de Saint-Dizier l'est par l'accord avec Z.P. Reste un point noir à l'usine de Croix dans le Nord, dont l'avenir est lié à la santé de la société en général. Aussi, la conclusion de l'accord avec Renault, qu'International Harvester souhaite rapide, *« car l'incertitude bloque tous les engagements sur le futur »*, sera-t-il déterminant.

JACQUES GRALL.

DOLLAR SOUTENU : 8,4650 F

Sur des marchés des changes, très calmes à l'approche de la fin de l'année, les cours du dollar ont été soutenus, jeudi 22 décembre, avec de faibles variations.

La monnaie américaine a valu 2,7675 DM contre 2,77 DM à Francfort et 8,4650 F contre 8,4725 F à Paris. Le fléchissement léger et continu des taux d'intérêt aux Etats-Unis n'a pas eu d'influence.

A Paris

UN ENFANT MORTELLEMENT BLESSÉ LORS D'UN HOLD-UP

Un enfant de cinq ans, Hicham Benhamouda, a été mortellement blessé par balle, le 20 décembre, par l'un des trois malfaiteurs qui s'enfuyaient après avoir attaqué l'épicerie de son père, M. Salim Benhamouda, avenue de la Porte-Montmartre à Paris (dix-huitième). Après avoir reçu les premiers soins par le SAMU, l'enfant a été conduit à l'hôpital Bretonneau pour y être opéré. Il est mort jeudi matin.

APRÈS LA CONDAMNATION DE LA COMMISSION DE BRUXELLES

Le gouvernement français propose de réduire ses aides à l'industrie textile

De notre correspondant

Bruxelles. — Le gouvernement français vient de transmettre à la Commission européenne les modifications qu'il compte apporter au plan d'aide mis en place en 1982 au profit du secteur des textiles et de l'habillement. Après la condamnation, en septembre dernier (*le Monde* du 7 octobre et du 17 novembre), des mesures françaises par la Cour européenne de justice, le ministère de l'industrie et de la recherche avait suspendu l'allégement d'une partie des charges sociales supportées par les entreprises. Depuis, les discussions se sont engagées entre Paris et Bruxelles pour tenter d'élaborer un mécanisme qui soit compatible avec les règles de concurrence du Marché commun.

Le rapport de Paris indique qu'à l'avenir le soutien de l'État contribuera à la modernisation des entreprises et ne sera consenti qu'aux firmes viables à terme. Contrairement au programme initial, qui fixait pour objectif premier la création de postes de travail, le nouveau projet se donne simplement pour but de limiter les pertes d'emploi. Paris rappelle aussi que les dégrèvements ne dépasseront pas le montant total de 1,2 milliard de francs en 1984, soit un chiffre sensiblement inférieur à celui des deux années précédentes.

Enfin, l'engagement est pris que les aides ne devront pas contribuer à augmenter les capacités de production. C'est ce dernier point qui risque de soulever des difficultés du côté de la Communauté. La thèse de M. Andriessen, responsable du dossier, est que toute subvention doit s'accompagner comme cela se passe dans la sidérurgie d'une réduction du nombre des installations. Bruxelles estime, en effet, que les secteurs du textile et de l'habillement de la Communauté disposent d'une capacité de production excédentaire. Ainsi, font valoir les milieux communautaires, les autorisations d'aide accordées à l'Italie, à la Belgique et aux Pays-Bas sont assorties d'une clause sur une diminution des unités de production. — M. S.

Selon des chercheurs britanniques

LE CHRIST AURAIT ÉTÉ CRUCIFIÉ LE 3 AVRIL 33

Deux universitaires britanniques publient dans la revue *Nature* une étude montrant qu'une éclipse de Lune a été visible à Jérusalem le 3 avril 33, l'une des dates possibles de la mort du Christ. Or, dans les Actes des apôtres, Pierre cite le prophète Joël annonçant que *« le Soleil se changera en ténèbres et la Lune en sang, avant que vienne le jour de Yahvé »*.

D'après les auteurs de l'étude, cette prophétie vise la crucifixion : *« le Soleil se changera en ténèbres »* annoncerait les trois heures d'assombrissement du ciel dont font état les Evangiles le jour de la crucifixion. Et la phrase sur la Lune en sang serait une métaphore classique pour parler des éclipses de Lune. Il y aurait donc eu une éclipse de Lune le même jour — mais, comme il s'agit d'un phénomène peu spectaculaire, il n'aurait pas été rapporté par les Evangiles.

Les indication tirées des textes sacrés laissent planer le doute sur le jour de cette mort. S'il est certain qu'elle eut lieu le vendredi précédent la Pâque juive, ce qui fixe le jour de l'année, l'année elle-même est incertaine. D'après *The Interpreter Dictionary of the Bible*, qui contient une chronologie détaillée du Nouveau Testament, trois dates sont envisageables : le 18 mars 29, le 7 avril 30 et le 3 avril 33.

La première est jugée très improbable, et les auteurs penchent pour la deuxième, mais n'excluent pas la dernière, bien qu'elle entraîne quelques difficultés : la période de prédication du Christ aurait alors duré trois ou quatre ans, alors qu'une durée d'un ou deux ans se concilie mieux avec les textes. Mais si les chercheurs anglais interprètent bien la prédiction de Joël, seule la dernière date du 3 avril 33 peut convenir.

M. A.

Sur le vif

Au piquet !

Les bonnes traditions se perdent. On ne va plus pouvoir se traiter de salaud à l'Assemblée nationale. Chaque fois qu'on lâchera un gros mot, on ira au piquet. Ainsi en a décidé, en se référant aux articles 70 à 78 du règlement, le principal du lycée Bourbon, M. Mermaz.

Je serais curieuse de savoir comment il va régler sa machine à calculer le prix de l'insulte. Qu'est-ce qui va coûter plus cher : *« fasciste »* ou *« moscoutaire »* ? A combien va monter le *« voyou »* ? Et que vaudra le *« vieux schnock »* ? Un avertissement, un mot aux parents, pardon aux électeurs, la suppression d'une partie de l'indemnité parlementaire, la suspension, ou l'expulsion de trente jours ?

Il va falloir sérieusement songer à se nettoyer la bouche avant d'entrer en séance. Et surveiller son orthographe. L'autre jour, déjà, un député qui criait : *« Cauchon »*, a été prié d'épeler. Et de préciser : *« Pas l'animal, monsieur le président, l'évêque ! »*

Autrefois, on prenait moins de gants. Brave fille, la IIIe République laissait voler sans s'émouvoir dans l'hémicycle des qualificatifs rien moins qu'amènes du style : *« traître »* ou *« vendu »*. La IVe n'essayait pas non plus de jouer les vertus. Elle autorisait tous les chahuts. Et toutes les obstructions. Rappelez-vous le discours marathon de Calles, un député du P.C. Au bout de quatorze heures d'exposé non-stop, il a fallu envoyer les gardes en armes à l'assaut de la tribune pour arriver à l'en arracher.

Rassurez-vous, depuis 1958, ce n'est pas la première fois qu'en fin de session on décide de faire régner un peu d'ordre derrière les pupitres, à la rentrée. Jusqu'ici ces bonnes résolutions sont toujours restées lettres mortes. Après tout une chambre, ce n'est pas un salon.

CLAUDE SARRAUTE.

En Pologne

Les groupes opérationnels de l'armée ont cessé leurs activités

Les groupes opérationnels de l'armée, mis en place le 6 décembre à travers toute la Pologne, ont cessé leurs activités mardi 20 décembre, a annoncé l'agence officielle PAP. Ces groupes, dirigés par des militaires, mais comprenant aussi des civils, étaient censés *« inspecter l'état de préparation à la défense* (du pays) *de l'administration et des entreprises »*, et lutter contre la délinquance, la bureaucratie et le gaspillage. Leur mise en place avait été surtout interprétée comme une mesure de dissuasion, parmi de nombreuses autres, à la veille de l'anniversaire du 16 décembre et dans la perspective de nouvelles hausses de prix.

L'agence PAP a aussi annoncé l'arrestation par la police politique de dix-huit militants de Solidarité d'une usine de Wroclaw, Polar, qui poursuivaient des activités syndicales « illégales ». Des listes de cotisations, des tracts et du matériel d'imprimerie auraient été découverts au domicile de l'une des personnes arrêtées.

A Varsovie, une cassette satirique, utilisant des extraits du discours prononcé le 13 décembre 1981 par le général Jaruzelski, circule depuis quelques jours ; on entend le général déclarer par exemple : *« Citoyennes et citoyens, voici la vérité sur l'état de guerre. Elle instaure des fins qui se moquent des principes de la moralité et de la justice »*, et plus loin *« le conseil militaire de salut national va ouvrir une ère nouvelle. L'industrie et l'agriculture cesseront de fonctionner avant la fin de l'année. Le parti tracera la voie qui mène à cet objectif »*.

Outre ses vertus humoristiques, la cassette, préparée par des militants de Solidarité, veut ainsi démontrer que la technique permet des montages qui modifient totalement le sens des déclarations : un procédé qui a été utilisé à plusieurs reprises contre M. Walesa.

D'autre part, le message de Noël du primat Mgr Glemph, considéré comme particulièrement conciliant à l'égard des autorités, continue à susciter des remous à Varsovie. On apprend en effet que le primat avait en fait rédigé une première version de son texte, encore plus satisfaisante pour le pouvoir, puisqu'elle contenait une phrase sur les prêtres qui, *« poussés par leur ferveur dans la lutte en faveur des opprimés, sont cause de frictions sociales, s'attirent la publicité mais aussi les critiques des fidèles »*. Cette phrase a finalement été retirée, mais le « texte définitif », appelle toujours les prêtres à *« ne pas faire de politique »*.

● *Le bulletin de santé de M. François Mitterrand.* — L'Élysée a publié, mercredi 21 décembre, le bulletin de santé trimestriel du président de la République, signé par le docteur Claude Gubler, médecin personnel de M. Mitterrand. Ce bulletin est ainsi rédigé : *« A la demande de M. François Mitterrand, président de la République, un bilan de son état de santé a été établi à la fin du cinquième semestre de son septennat. L'examen clinique général et les examens biologiques habituels sont tout à fait satisfaisants. »*

● *La réforme de l'enseignement supérieur devant le Conseil constitutionnel.* — Quatre-vingt-dix-huit membres de la majorité sénatoriale ont saisi le Conseil constitutionnel à propos du texte de loi sur l'enseignement supérieur. Pour les signataires de ce recours, plusieurs articles du texte méconnaissent la liberté de l'enseignement. A leurs yeux, cette liberté *« suppose notamment que soit préservée l'indépendance de l'enseignant et du chercheur, que seule l'autonomie des universités peut garantir »*.